

Intitulé projet :

Construction d'une maison de village à Bonsin



Description du projet :

Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment pour la maison de village de Bonsin et Chardeneux à la place du bâtiment existant.

L'architecture du bâtiment propose un volume simple avec une toiture à double versant s'intégrant, dans une composition sobre et uniforme, aux prescriptions du RGBSR du village de Bonsin.

Le bâtiment présente un volume annexe en toiture plate mettant en valeur son entrée. De larges ouvertures permettent une visibilité et une identification du bâtiment tout en favorisant un éclairage naturel et les vues de la salle sur les alentours.

Au niveau du rez-de-chaussée, le bâtiment propose une large salle ouverte d'une superficie de 100 m² avec un bar. On y trouve également une réserve de 15 m², une cuisine de 27 m², un local de rangement de 9 m², des sanitaires (homme, femme, PMR) et un local chaufferie.

L'étage est accessible via le hall d'entrée et par l'escalier de secours. Ainsi, au premier étage, sont accessibles de manière indépendante, une salle polyvalente de 96 m² et un local de 46 m² pour le patro.

Le bâtiment sera conçu pour atteindre le niveau « basse énergie », une attention particulière sera portée aux problèmes d'isolation et d'étanchéité. Les mesures nécessaires sont également prises pour disposer d'une bonne acoustique.

La production d'énergie sera réalisée via une combinaison d'énergies renouvelables (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, géothermie à préciser en fonction de l'étude fine). Une citerne et un groupe hydrophore permettront l'utilisation de l'eau de pluie (nettoyage, arrosage, sanitaire...).

Enfin, les aménagements extérieurs proposeront un espace de stationnement de 17 places dont 2 pour les PMR. Le revêtement sera drainant. Une plaine de jeux sera également installée à l'arrière du bâtiment afin de proposer un espace extérieur sécurisé. Un accès carrossable pour les fournisseurs sera prévu à l'arrière du bâtiment afin de faciliter l'accès aux cuisines et aux rangements.

Les plantations des abords privilégieront le recours à des plantes indigènes et mellifères afin de favoriser le développement de la biodiversité.

La conception des abords prendra en compte le projet du PCDR PM 03 : « aménagement du carrefour et du parcage près de l'école de Bonsin en un espace public cohérent et sécurisé » prévoyant notamment, la création d'un effet de porte afin de réduire la vitesse des automobilistes sur la route régionale et la création d'un trottoir sécurisé au niveau de la future maison de village.

Origine de la demande :

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT services aux personnes 2 du 21/10/2013, CLDR 6 du 16/12/2013, CLDR 8 25/03/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 6/11/2014).

Justification du projet :

Avec 502 habitants au 1/01/2014, le village a connu une augmentation de 43,4 % de sa population en 30 ans. Cette augmentation de la population a des conséquences tant sur la cohésion sociale (arrivée de nouveaux habitants) que sur besoins du secteur associatif.

A ce titre, on dénombre sur la Commune de Somme-Leuze près de 22 associations culturelles et 20 associations sportives avec, au niveau culturel, la présence d'un Conseil culturel (l'asbl Passeur de Culture) et d'un service culturel communal qui proposent diverses activités culturelles (théâtre, expositions, stages, ...). Au niveau de l'ancienne section (Bonsin, Chardeneux) on soulignera la présence des 3x20 de Bonsin, le comité des fêtes « Saint-Martin », le Ju-jitsu Club de Bonsin, Sports et Loisirs de Bonsin – Chardeneux asbl (Club de Yoga), le Club de Scrabble (se réunit à l'école de Bonsin).

Notons également que le patro a également d'un lieu de rencontre pour ses activités.

La nouvelle salle de village permettra d'accompagner et de soutenir le développement culturel sur la Commune et dans les villages de l'ancienne section de Bonsin.

De plus, elle permettra de libérer les locaux de l'école de Bonsin, actuellement utilisés par le comité de village, évitant ainsi les problèmes de cohabitation entre les deux structures.

De plus, les villages de Bonsin et Chardeneux, du fait d'une localisation excentrée et de l'absence de lieux de rencontre, profitent difficilement des différentes salles de villages mises à disposition des habitants de la Commune. La création d'un lieu de rencontre pour ces deux villages permettra d'obtenir une répartition homogène des salles de villages sur l'ensemble de la Commune, limitant ainsi les déplacements et favorisant le développement d'une dynamique de proximité dans les différents villages.

Enfin, la création de cette infrastructure permettra de réaliser un trait d'union entre les deux villages. En effet, le développement urbanistique actuel montre que les deux villages tendent à fusionner au sein d'une agglomération villageoise unique qui profitera, à terme, d'infrastructures fédératrices communes.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Les aménagements permettront de valoriser la maison de village et donc de soutenir les rentrées financières que constitue sa location. De plus, la maison de village propose un lieu de rencontre propice aux échanges et à l'information de la population.

La mise en œuvre d'un projet bien étudié au niveau énergie permettra de réduire les frais de fonctionnement pour les utilisateurs.

Impacts environnementaux :

L'aménagement des abords prend en compte l'environnement bâti du village et contribue à l'amélioration de l'espace rue. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'arbres haute-tige ainsi que des plantations d'essences mellifères.

De par sa conception, l'impact environnemental sera réduit au maximum.

Impacts sociaux :

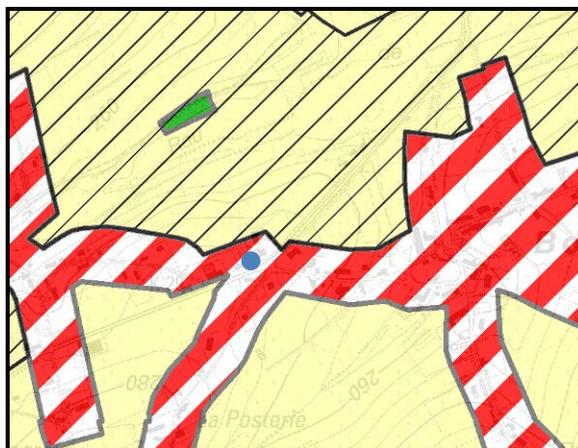
La maison de village contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivants et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Localisation :

A Bonsin, terrain et bâtiment cadastrés, 1° division, section A, n° 624v3 et n° 51d2.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.



Statut de propriété :

Fin 2014, la commune est en cour de négociation pour l'obtention d'un bail emphytéotique auprès de l'association des œuvres paroissiales du doyenné de Barvaux.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Obtention d'un droit de propriété par la commune.
- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.
- Organisation de la gestion du bâtiment.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 2	Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain
✓	Objectif 6	Développer des réponses en matière de services, de culture et de loisirs
✓	Objectif 7	Soutenir le secteur associatif et renforcer son rôle fédérateur

Création d'emploi(s) envisagée : Création d'emplois liés aux activités de la maison de village (traiteurs, disc-jockeys ...).

Estimation globale du coût :

Montants

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Démolition	54 000,00 €	72 004,68 €
B- Construction de la Maison de village	423 051,79 €	564 105,72 €
C- Abords	86 890,00 €	115 860,86 €
TOTAL	563 941,79 €	751 971,26 €

Origines du financement :

Financé par :

- le DR pour la construction d'une maison de village :
 - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €** ;
 - o 50 % de 251.971,26 € (751.971,26 €-500.000,00 €) ; soit **125.985,63 €**

Total subsides DR : 525.985,63 € TTC

- la Commune pour le solde :
 - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €** ;
 - o 50 % de 251.971,26 € (751.971,26 €-500.000,00 €) ; soit **125.985,63 €**

Total part communale : 225.985,63 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA.
- Espaces verts, pour les plantations.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Des contacts ont été pris par l'administration communale avec l'association des œuvres paroissiales du doyenné de Barvaux.

Programmation dans le temps :

La CLDR, au vu des éléments qui lui ont été communiqués, a proposé que ce projet prioritaire soit réalisé en première convention.

Porteurs envisagés :

La CLDR avec l'aide de la commune.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Construction d'une maison de village à Bonsin	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Associations	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune	Augmentation du nombre chaque année

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2011 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2011 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Implantation (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan d'aménagement Rez (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1^{er} étage (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Vue de profil 1 (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Vue de profil 2 (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Perspectives 1.
- Dossier photos.
- Estimation.



PCDR SOMME-LEUZE

Construction d'une maison de village
à Bonsin

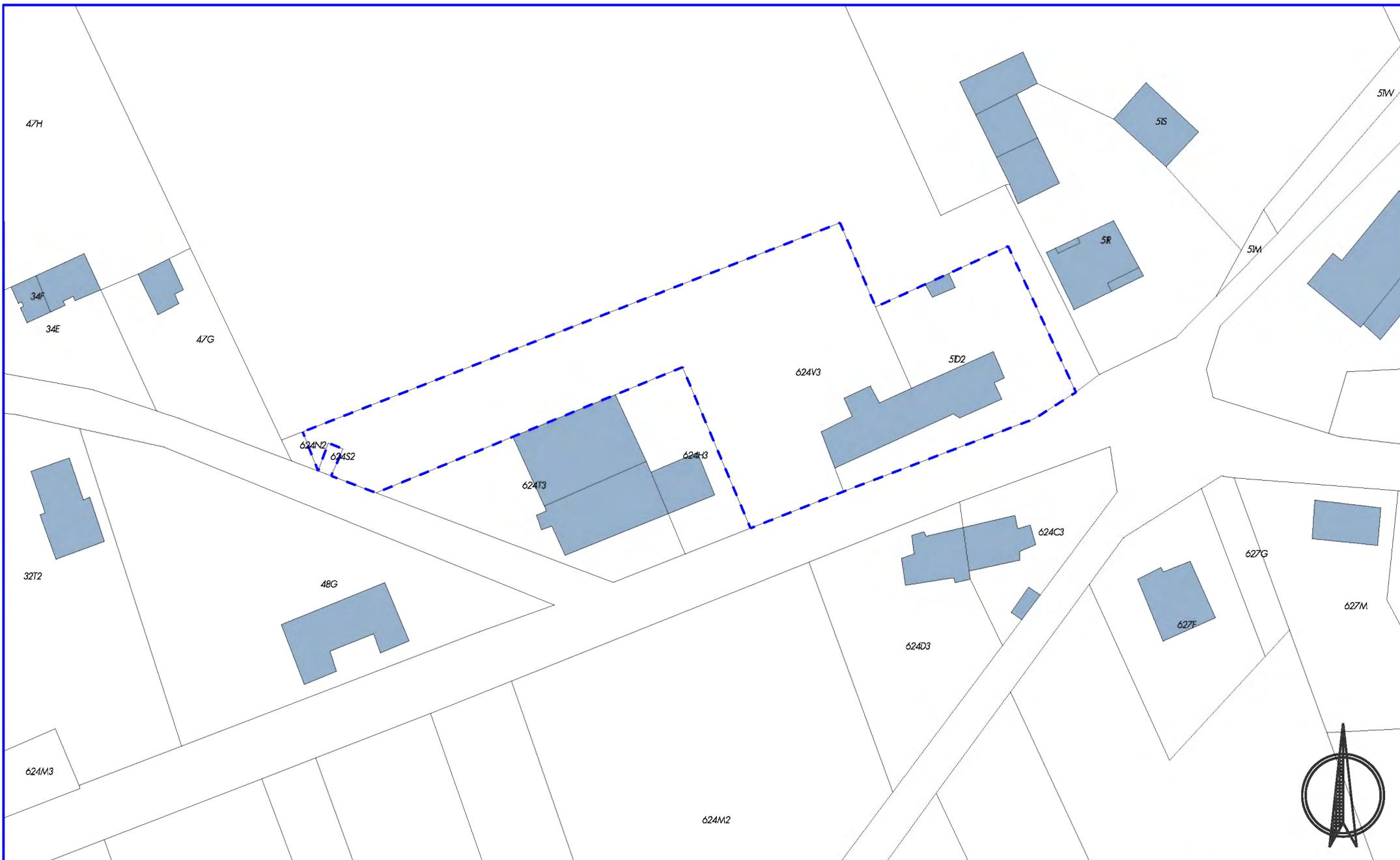
LOT 1
PM 03

SITUATION
EXISTANTE
sur orthophotoplan

DATE :
JUILLET 2014

Ech.: 1/1.000e





PCDR SOMME-LEUZE

Construction d'une maison de village
à Bonsin

LOT 1
PM 01

SITUATION
EXISTANTE
sur cadastre

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000e





PCDR SOMME LEUZE
Construction d'une maison de village

SITUATION PROJETEE
IMPLANTATION



Bureau d'études **JML**
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
15/12/2014

Echelle :
1 : 200



PCDR SOMME LEUZE
Construction d'une maison de village

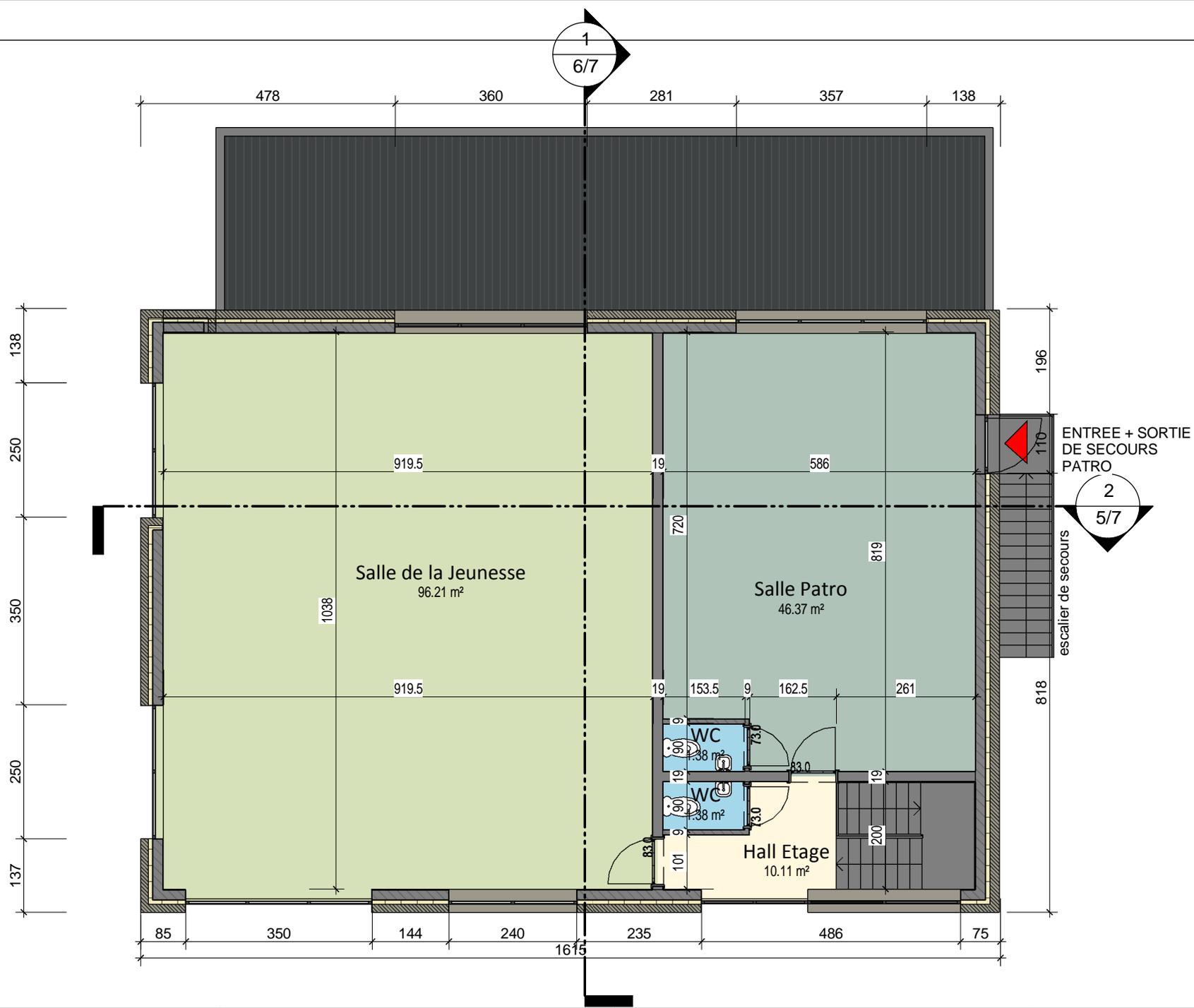
SITUATION PROJETEE
PLAN RDC



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
15/12/2014

Echelle :
1 : 100



PCDR SOMME LEUZE
Construction d'une maison de village

SITUATION PROJETEE
PLAN R+1



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
15/12/2014

Echelle :
1 : 100



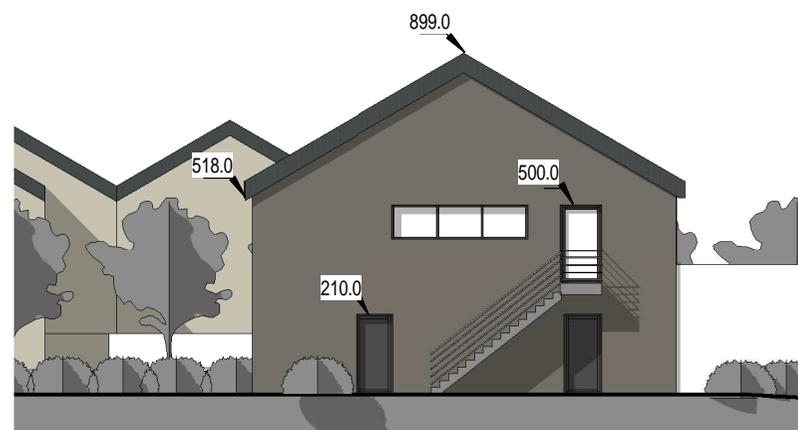
2 ELEVATION NORD-OUEST
(F) 1 : 200°



1 ELEVATION SUD-EST
(F) 1 : 200°



3 ELEVATION SUD-OUEST
(F) 1 : 200°



4 ELEVATION NORD-EST
(F) 1 : 200°

PCDR SOMME LEUZE
Construction d'une maison de village

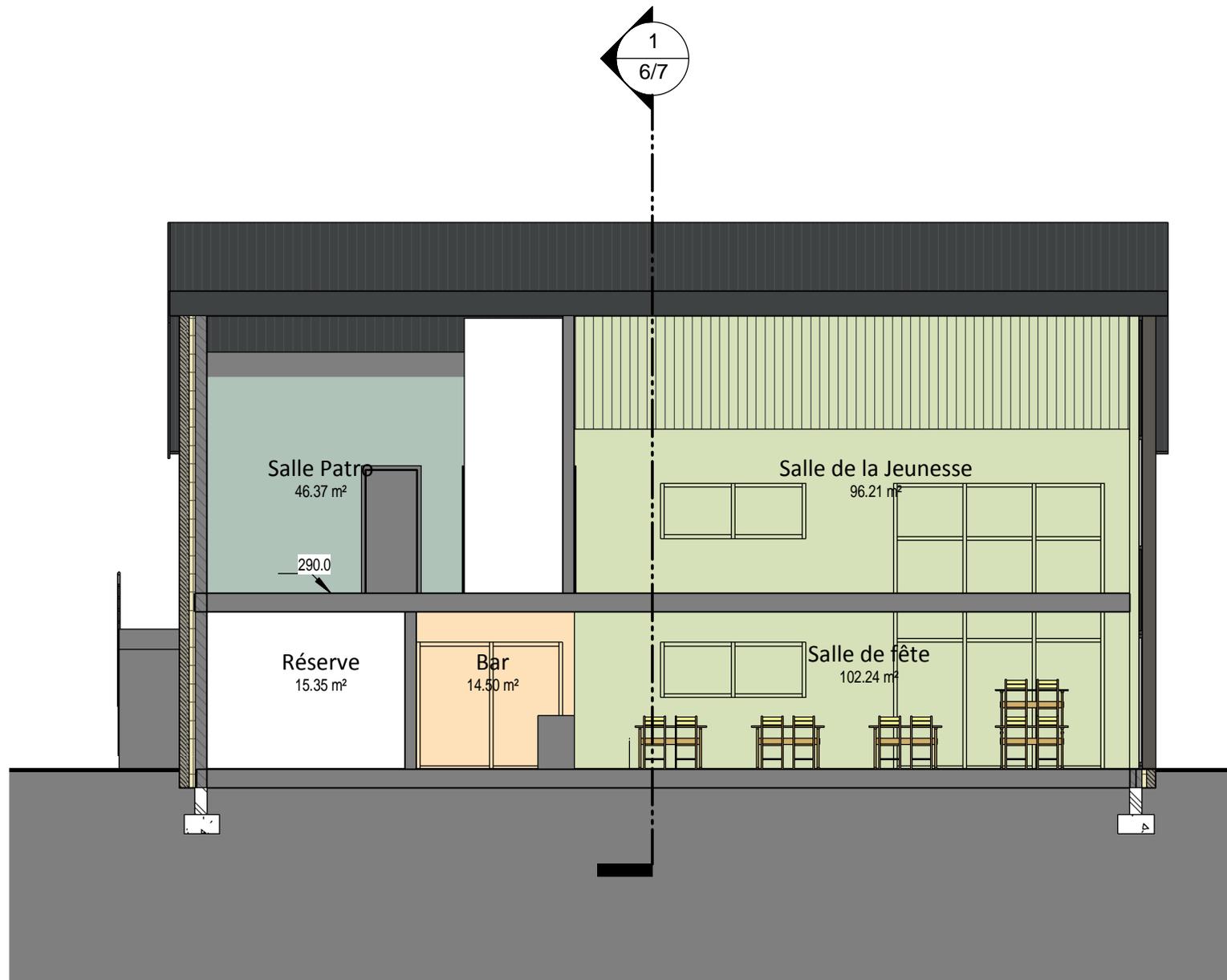
SITUATION PROJETEE
FACADES



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
15/12/2014

Echelle :
1 : 200



PCDR SOMME LEUZE
Construction d'une maison de village

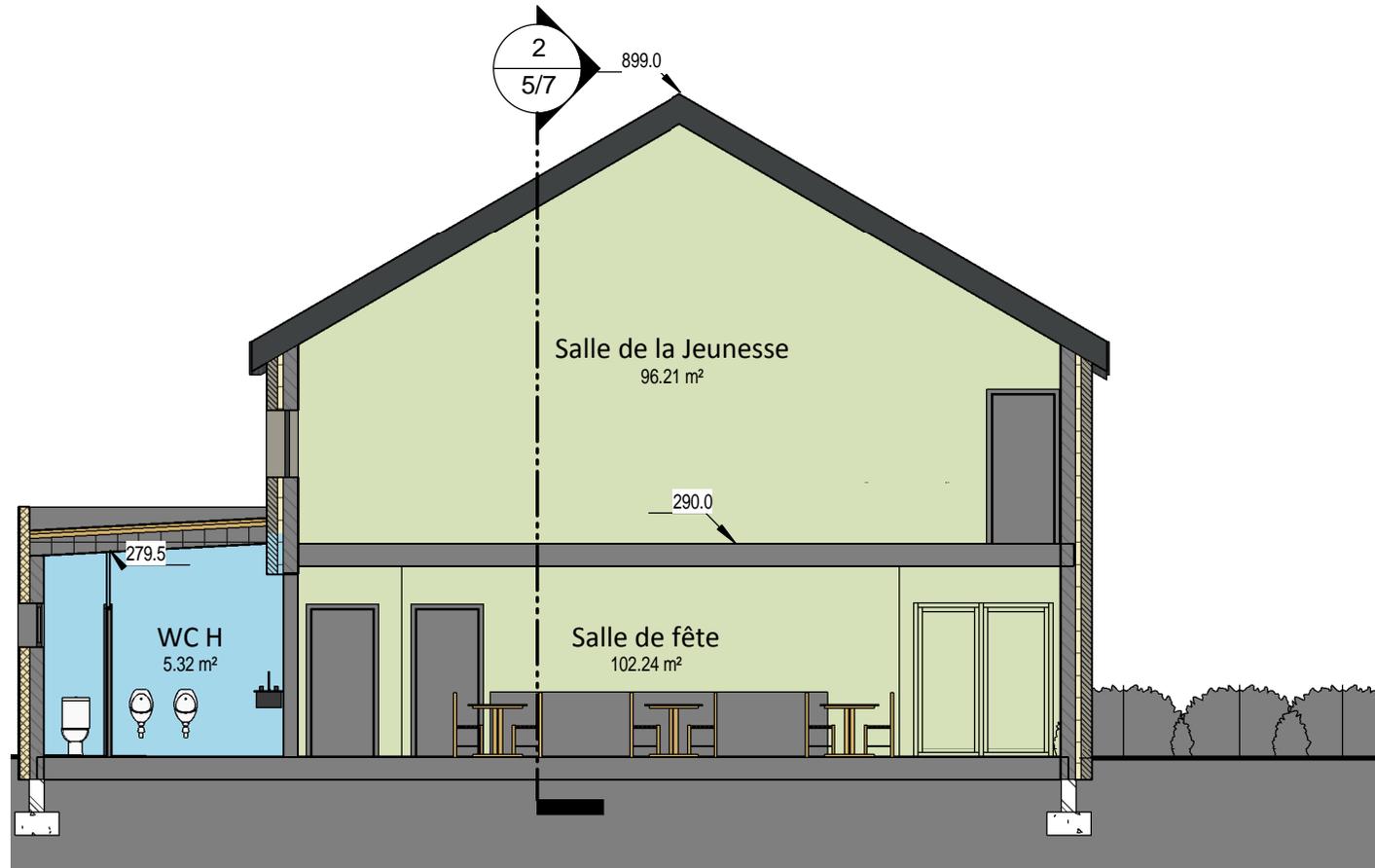
SITUATION PROJETEE
COUPE 2



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
15/12/2014

Echelle :
1 : 100



PCDR SOMME LEUZE
Construction d'une maison de village

SITUATION PROJETEE
COUPE 1



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
15/12/14

Echelle :
1 : 100



PCDR SOMME LEUZE
Construction d'une maison de village

SITUATION PROJETEE
AXONOMETRIES



Bureau d'études **JML**
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
15/12/2014

Echelle :

PCDR SOMME-LEUZE

Création d'une maison de village à Bonsin
Priorité 1 - Fiche PM1.01

Site d'intervention



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6

PCDR DE SOMME LEUZE:
P1 PM 01 Construction d'une maison de village à Bonsin

Tableau récapitulatif

Chapitre	Estimation HTVA	Estimation TVAC
A- Démolition	54 000,00 €	72 004,68 €
B- Construction de la Maison de village	423 051,79 €	564 105,72 €
C- Abords	86 890,00 €	115 860,86 €
TOTAL	563 941,79 €	751 971,26 €

Recapitulatif

Prix/m ² des aménagements - hors aménagements extérieurs	1 325,14 €	HTVA
Prix/m ² des aménagements - y compris aménagements extérieurs	1 566,50 €	HTVA
Prix/m ² des aménagements - hors aménagements extérieurs - hors démolition	1 175,14 €	HTVA
Prix/m ² des aménagements - y compris aménagements extérieurs - hors démolition	1 416,50 €	HTVA

A- Démolition

	U	Qtés	Pu	P total
1 Démolition des batiments existants terrassement et remblayage pour remise à niveau chantier	Fft	1	54 000,00 €	54 000,00 €
Total A- DEMOLITION ET TRAVAUX PREPARATIFS HTVA				54 000,00 €

B- Construction de la Maison de village

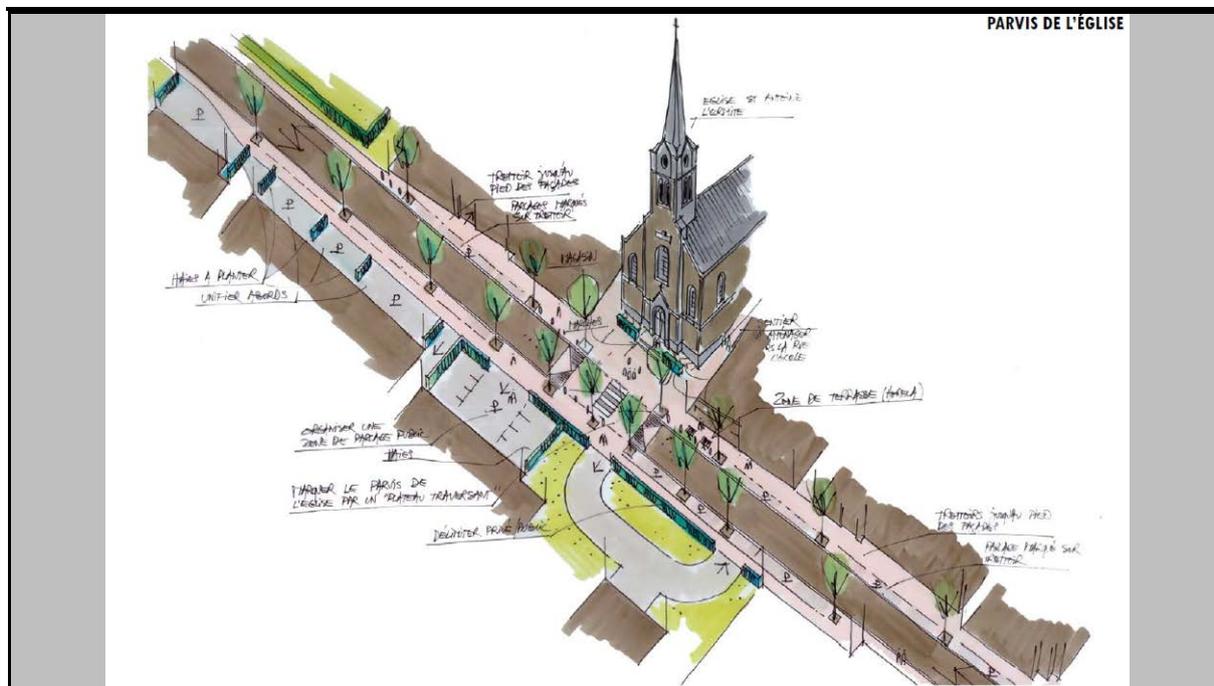
1 Installation de chantier	fft	1	5 000,00 €	5 000,00 €
2 Travaux de terrassement				7 817,50 €
2.1 Enlèvement de la terre arable	m ²	310	8,00 €	2 480,00 €
2.2 Déblais généraux	m ³	117,5	35,00 €	4 112,50 €
2.3 Déblais pour semelles et plots de fondation	m ³	17,5	70,00 €	1 225,00 €
3 Travaux de fondation				9 018,50 €
3.1 Boucle de terre	mct	62	8,00 €	496,00 €
3.2 Semelles et plots de fondation	m ³	17,5	425,00 €	7 437,50 €
3.3 Cimentage et goudronage + membrane d'étanchéité - maçonnerie enterree	m ²	31,0	35,00 €	1 085,00 €
4 Travaux d'égouttage				28 100,00 €
4.1 Drainage	mct	62	50,00 €	3 100,00 €
4.2 Evacuation des eaux usées	fft	1	7 500,00 €	7 500,00 €
4.3 Evacuation des eaux pluviales	fft	1	7 500,00 €	7 500,00 €
4.4 Citerne 10.000 l + raccordement	Pce	1	4 000,00 €	4 000,00 €
4.5 Micro station 10 EH	Pce	1	6 000,00 €	6 000,00 €
5 Dalle de sol				16 080,00 €
5.1 Empierrement	m ²	201	20,00 €	4 020,00 €
5.2 Sable de fermeture 3 cm	m ²	201	5,00 €	1 005,00 €
5.3 Isolation sous dalle PU 5 cm	m ²	201	20,00 €	4 020,00 €
5.4 Dalle béton armé 15 cm	m ²	201	35,00 €	7 035,00 €

6	Structure				26 110,00 €
6.1	Colonne et poutre en béton	m³	7	1 150,00 €	8 050,00 €
6.2	Poutrelle métallique	Kg	1500	3,20 €	4 800,00 €
6.3	Hourdis + chape de compression (Etage)	m²	156	85,00 €	13 260,00 €
7	Travaux de maçonnerie				35 235,00 €
7.1	Maçonnerie en blocs de béton 19 cm	m²	475	60,00 €	28 500,00 €
7.2	Maçonnerie en blocs de béton 9 cm (cloisons)	m²	65	75,00 €	4 875,00 €
7.3	Maçonnerie en blocs de béton 29 cm (enterree)	m²	31	60,00 €	1 860,00 €
8	Parement				62 630,00 €
8.1	Crépis sur isolant 15cm EPS ton blanc cassé	m²	73	140,00 €	10 220,00 €
8.2	Parement en moellons + isolant 10cm PUR	m²	199	250,00 €	49 750,00 €
8.3	Seuils en pierre de taille (portes)	m³	0,38	7 000,00 €	2 660,00 €
9	Toiture				49 097,29 €
9.1	Toiture en pente: Pannes 10/30 (EA +/- 60cm)	m³	3,5	1 200,00 €	4 200,00 €
9.2	Toiture en pente: Pannes en lamellé-collé	m³	4,2	1 200,00 €	5 040,00 €
9.3	Toiture en pente: isolation 30cm laine de roche + Chevrons +	m²	222	55,00 €	12 201,15 €
9.4	Toiture en pente: couverture en ardoises artificielles	m²	222	55,00 €	12 201,15 €
9.5	Toiture en pente: finitions rives et faces	mct	60	55,00 €	3 300,00 €
9.6	Toiture en pente: cheneaux	mct	33	45,00 €	1 485,00 €
9.7	Toiture en pente: Tuyaux de descente	mct	22	60,00 €	1 320,00 €
9.8	Toiture plate: Pannes 10/30	m³	2,5	1 200,00 €	3 000,00 €
9.9	Toiture plate: isolation + Panneaux multiplex + membrane d'étanchéité, y compris remontées périphériques	m²	46,5	105,00 €	4 882,50 €
9.10	Toiture plate: couvre murs en acier laqué	mct	21	55,00 €	1 155,00 €
9.11	Toiture plate: avaloirs	Pce	2	60,00 €	120,00 €
9.12	Toiture plate: Tuyaux de descente	mct	3,5	55,00 €	192,50 €
10	Menuiseries extérieures				37 557,50 €
10.1	Menuiseries extérieures en PVC gris anthracite (seuils)	m²	90,5	415,00 €	37 557,50 €
11	Finitions intérieures				57 406,00 €
11.1	Porte intérieure	Pce	13	450,00 €	5 850,00 €
11.2	Porte intérieure double ouvrante	Pce	1	750,00 €	750,00 €
11.3	Isolation PU + Chape de ciment 6 cm + carrelage 9 mm (Rez)	m²	204	75,00 €	15 300,00 €
11.4	Chape de ciment 6 cm + revêtement de sol (Etage)	m²	156	65,00 €	10 140,00 €
11.5	(Etage) Membrane phonorésiliente	m²	156	16,00 €	2 496,00 €
11.6	Plinthe	fft	1	6 500,00 €	6 500,00 €
11.7	Tablette de fenêtre	fft	1	4 000,00 €	4 000,00 €
11.8	Faïences murales (WC)	m²	67	60,00 €	4 020,00 €
11.9	Escalier en béton + carrelage	Pce	1	4 500,00 €	4 500,00 €
11.10	Escalier de secours métallique extérieur avec garde corps en	Pce	1	3 850,00 €	3 850,00 €
12	Installation sanitaire	fft	1	10 500,00 €	10 500,00 €
13	Installation de chauffage	fft	1	45 000,00 €	45 000,00 €
14	Installation électrique	fft	1	24 000,00 €	24 000,00 €
15	Installation de ventilation double flux	fft	1	9 500,00 €	9 500,00 €
Total B- Construction de la Maison de village HTVA					423 051,79 €

C- Abords							
1	Aménagements extérieurs						86 890,00 €
1.1	Parking de 17 places (dont 2 PMR) + passage latérale (accès	m²	520	125,00 €			65 000,00 €
1.2	Zone pavée - terrasse	m²	177	70,00 €			12 390,00 €
1.3	Espace plaine de jeux	m²	75	60,00 €			4 500,00 €
1.4	Plantations	fft	1	5 000,00 €			5 000,00 €
Total C- Abords HTVA							86 890,00 €
TOTAL HTVA							563 941,79 €
E HONORAIRES - Architecture/stabilité		fft	9%	563 941,79 €			50 754,76 €
Coordination sécurité		fft	1,20%	563 941,79 €			6 767,30 €
TOTAL GENERAL HORS TVA							621 463,85 €
TOTAL TVAC							751 971,26 €
Ainsi fait le 17/12/2014							
pr la SPRL LACASSE-MONFORT,							
ir LACASSE Jean-Marie							

Intitulé projet :

Aménagement de la traversée de Noisieux



Description du projet :

La description est rédigée sur base de l'étude réalisée par le bureau AGUA et présentée dans le document « PHASE 1 : Analyse de la situation existante et esquisse, 2014 »

A. Typologie et hiérarchisation des lieux :

Il est primordial de sérier les types d'interventions en fonction de la nature des lieux constituant la structure, la trame du village.

C'est ainsi que nous proposons la distinction suivante :

- les entrées du village;
- la voie d'entrée de village;
- l'entrée dans le centre du village;
- la rue de village;
- le centre-cœur du village;
- les espaces caractéristiques du village :
 - > les places
 - > les carrefours
 - > les ensembles à restructurer.

1. L'entrée de village :

À situer sur les voiries arrivant au village, c'est le lieu où l'entrée dans le village doit être clairement perçue.

On entre dans le début des espaces urbanisés ou sur une voirie traversant les espaces formant la caractéristique du village. Les entrées ne correspondent pas nécessairement avec la limite administrative.

2. La voie d'entrée de village :

Bien souvent, passé l'entrée, on se trouve sur une voirie ne constituant pas encore le centre et ses rues, mais en est soit une extension urbanisée, une sorte de petit faubourg, ou une voirie traversant un site rural mais intégré au village.

C'est l'endroit où le tissu bâti rural se densifie et constitue bien souvent le centre ancien et sa densification. Il peut s'agir d'un tronçon de voirie, d'un carrefour, éventuellement d'un vaste espace à structurer.

3. Les rues de village :

La rue de village se distingue de la voie d'entrée par le fait que le bâti est plus dense, plus proche et plus intégré au centre. Le bâti est parfois ancien, parfois plus récent.

C'est aussi une voirie secondaire, en bouclage au parallèle à une rue du centre.

4. Le centre de village :

C'est l'ensemble de rues et places constituant le village (souvent historique) ancien qui, composé de ses rues, bâtiments représentatifs et places publiques, en forme l'identité caractéristique. Ici, à Noisieux, avec le temps le cœur du village s'est dissout dans une voirie de transit, faisant perdre aux habitants leur espace identitaire.

5. Les espaces caractéristiques :

Si certains lieux apparaissent nettement marqués et identifiés, d'autres sont à définir, à recomposer, à structurer, dont l'usage reste parfois à souligner.

Ce sont les espaces en friches potentielles, les espaces parc et jardin, carrefours importants, à identifier et à bien marquer.

Ce découpage des villages en zones hiérarchisées et clairement identifiées permet d'élaborer une certaine systématique et une progression dans les aménagements et équipements, de la périphérie vers le centre, articulant les espaces, carrefours et voiries en un ensemble cohérent clairement perçu par l'automobiliste, les habitants et les utilisateurs des lieux.

B. Modalités permettant la réduction de la vitesse dans la traversée :

Il faut, à cet effet, changer le comportement du conducteur:

- En annonçant clairement que l'on s'approche du tissu bâti, urbanisé, que l'on y entre, qu'on le traverse.
- En morcelant, rythmant les tronçons de rue et voirie trop longs.
- En rétrécissant les zones de roulement au strict nécessaire.
- En marquant lisiblement les carrefours et leur approche.

- En marquant une progression dans les espaces dévolus aux piétons, de la périphérie au centre.
- Le soir, en adaptant l'éclairage.

C. L'unité de ton :

Il faut soutenir et renforcer la notion d'identité du et des villages que l'on traverse par la mise au point d'un vocabulaire cohérent et commun des aménagements et équipements qui en constituent la charpente essentielle.

Cette unité peut se faire par :

- l'emploi répétitif de matériaux de sols identiques, dont l'agencement et les proportions peuvent varier en fonction des lieux mis en hiérarchie;
- l'utilisation répétée d'une gamme de mobilier urbain;
- la mise en place de mêmes types de végétations, arbres, arbres palissés, colonnes végétales, etc...

S'il est évident que, pour une question de sécurité, le parcours de l'auto doit être lisiblement signalé, cela n'implique pas nécessairement de décomposer tous les espaces en chaussées asphaltées ou bétonnées, avec éventuellement emplacements de parking, bordures surélevées et trottoirs. D'autres formes d'aménagement sont possibles.

Ici encore, l'unité de matériaux peut créer une unité du lieu qui renforce la présence du piéton. Les bordures peuvent être peu saillantes.

De telles solutions permettent également d'identifier plus explicitement les places et lieux centraux. La voiture entre dans l'espace du riverain, du commerçant, du visiteur, du promeneur et le conducteur se sent obligé de prêter attention plus forte à ce qui l'entoure.

Origine de la demande :

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Patrimoine et cadre de vie du 30/09/2013, GT Cœur de village du 3/02/2014, GT Mobilité du 10/02/2014, CLDR 6 du 16/12/2013, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 8 25/03/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 6/11/2014).

Justification du projet :

Le projet se justifie par l'importance de la liaison que constitue la traversée de Noiseux, tant au niveau communal qu'au niveau supracommunal (axe reliant la N4, la N63 et Durbuy).

De plus, Noiseux est le village le plus peuplé de la commune (1.027 habitants au 30/1/2012, soit plus d'un cinquième de la population communale) et les aménagements réalisés profiteront aux nombreux riverains concernés par la traversée du village.

Enfin, les aménagements permettront d'adapter les accès à la nouvelle école de Noiseux qui a ouvert ses portes pour l'année scolaire 2014-2015.

Nous reprendrons ci-dessous les justifications spécifiques proposées par l'auteur de projet :

Le projet est justifié par les 8 points suivants :

1. *Si effectivement une grand' route à trafic dense traverse Noiseux, il faut analyser les problèmes de convivialité existants en ces lieux.*

2. Noisieux, par sa nature de bourg à vocation commerciale, associative et d'enseignement reçoit aussi un petit trafic local qui, par la taille et la structure du centre, doit créer certains dangers aux croisements.

3. On peut escompter que les transports forestiers, le charroi agricole, les déplacements touristiques et le trafic local s'additionnent sur l'axe unique traversant.

4. Dans pratiquement chaque cas cité aux points précédents, la route nationale trace l'axe majeur du village le long duquel les maisons se sont étirées, les fonctions communautaires se sont placées, créant ainsi des espaces évasés et allongés tout-à-fait caractéristiques. Cependant, les conflits entre circulation routière de passage et vie locale sont accentués de par l'existence de ce type de structure spatiale.

5. Il nous paraît dans le cadre du village, qu'une expression plus forte des relations existantes pourrait être développée en favorisant une plus forte unité visuelle des espaces. Cette valorisation aurait des effets favorables sur la conscience des habitants d'une communauté de destin, mais aussi aiderait les visiteurs d'un tourisme rural paisible et les passants réguliers à appréhender la nécessaire prise en compte de la convivialité locale.

6. La dimension 'vie locale' :

C'est par les habitants et les riverains des routes régionales que les inconvénients quotidiens sont le plus ressentis, même pour un trafic relativement faible. On le verra, un certain nombre d'accotements piétons trop étroits, les conflits stationnement/piétons, les vitesses dans les zones bordées d'habitations, l'exiguïté des trottoirs quand il y en a, le type de gabarit routier passant à travers tout, tendent à banaliser le style routier où que l'on soit au détriment de la sécurité et d'une certaine expression de la convivialité. Cette situation, variable selon les endroits, décourage les moyens de déplacements lents (pédestre ou cycliste) à l'intérieur du village et en dehors.

7. Le tourisme à deux roues :

Rien n'existe dans le secteur pour ce type de déplacement. Il serait intéressant de valoriser de tels types d'aménagement sur les liaisons entre Somme-Leuze, Durbuy... L'accueil des cyclotouristes au centre de Noisieux pourrait être valorisé.

8. Les promenades pédestres :

Les liaisons entre les différentes fonctions du village (interne), mais aussi du village vers 'la plage', le cimetière, les différents 'domaines' sont également à renforcer, équiper et sécuriser.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Ce projet renforcera l'accès sécurisé aux commerces, l'attractivité touristique du village et complètera l'identité du territoire. En outre, le projet, de par son intervention globale, permettra de rationaliser le coût de l'entreprise et évitera des travaux au coup par coup.

Impacts environnementaux :

L'aménagement de la traversée prend en compte l'environnement bâti du village et contribue à l'amélioration de l'espace-rue. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'arbres haute-tige ainsi que des plantations d'essences mellifères.

Impacts sociaux :

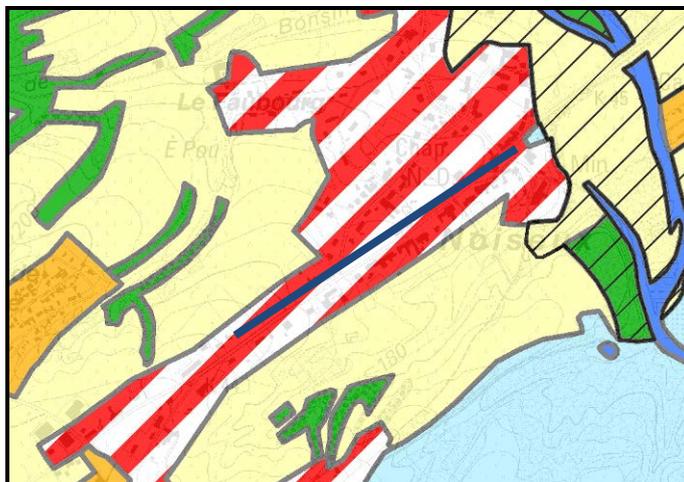
Ce projet d'espace, attractif et convivial, cible autant les habitants de Somme-Leuze que les extérieurs et contribue à renforcer les rencontres et la convivialité au cœur du village.

Localisation :

A Noiseux

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.



Statut de propriété :

Domaine public.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Obtention d'un droit de propriété par la commune.
- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base du projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 9	Poursuivre le développement du réseau de voies lentes, à l'intérieur des villages, entre les villages et vers l'extérieur de la commune
✓	Objectif 10	Renforcer la sécurité de tous les usagers

Création d'emploi(s) envisagée : Soutien aux emplois existants (commerces locaux, tourisme...)

Estimation globale du coût :

Montants

<u>Tableau récapitulatif</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A. Aménagements Commune	687 013,85 €
B. Aménagement SPW	777 515,20 €
TOTAL	1 464 529,05 €

Origines du financement :

Financé par :

- Le SPW pour l'aménagement de la voirie (SPW) :
 - o Soit 777.515,20 € ;

Total subside SPW : 777.515,20 € TTC
- le DR pour l'aménagement des piétonniers :
 - o 60 % de 500.000,00 € soit **300.000,00 €** ;
 - o 50 % de 187.013,85 (687.013,85 – 500.000) soit **93.506,93 €** ;

Total subside DR : 393.506,93 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 40 % de 500.000,00 € soit **200.000,00 €** ;
 - o 50 % de 187.013,85 (687.013,85 – 500.000) soit **93.506,92 €** ;

Total part communale : 293.506,92 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Plan d'investissement communal (PIC)

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Un avant-projet a été réalisé et présenté à la population le 17 février 2014.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

La commune, le SPW, les TEC.

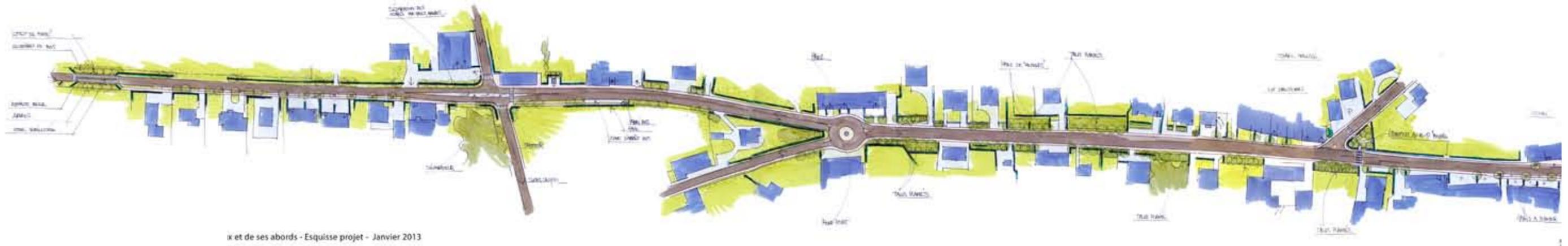
Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement de la traversée de Noiseux	Nombre d'accidents observés dans la traversée de Noiseux	Zone de Police	Réduction du nombre d'accidents
	Taux de satisfaction des habitants quant aux aménagements réalisés	Enquête auprès des habitants	Au moins 80 % de réponses satisfaisantes

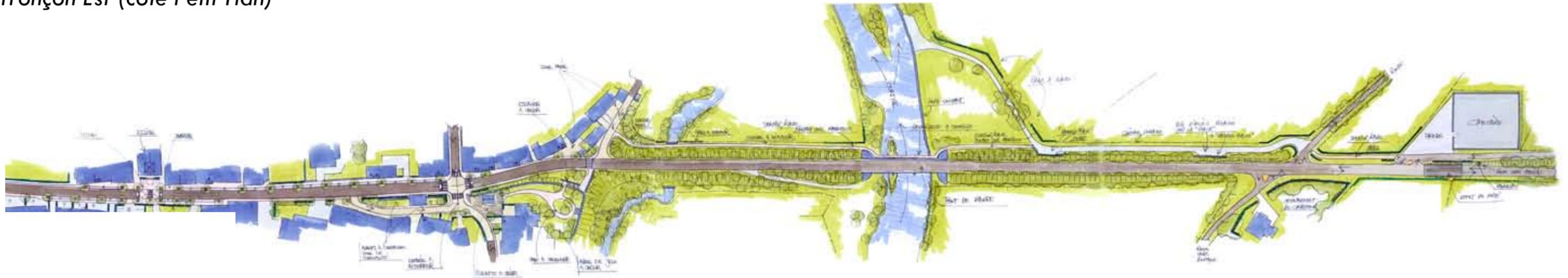
Annexes :

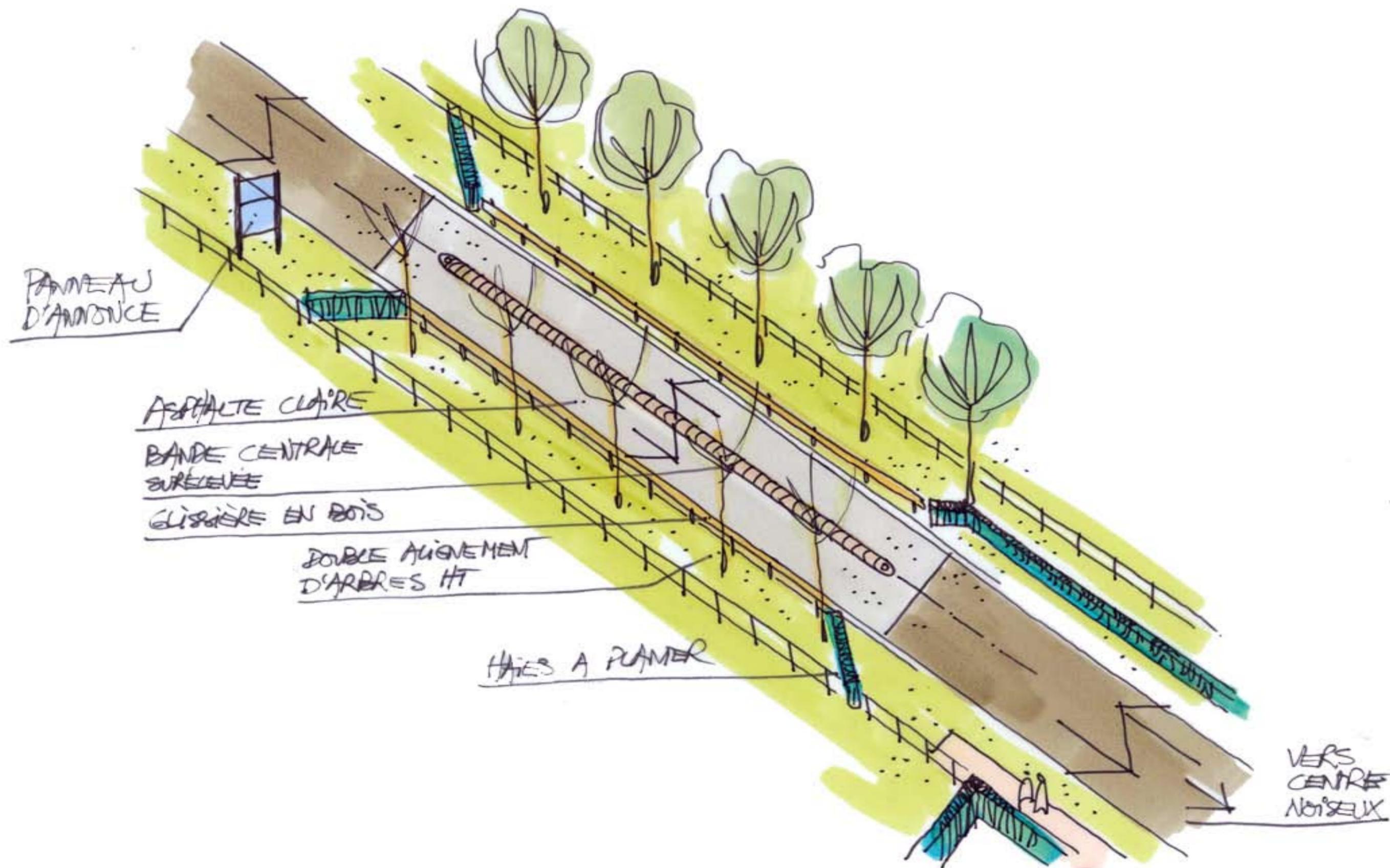
- Etude d'aménagement de la traversée de Noiseux et de ses abords : PHASE 2 : projet – 2014. En attente des documents.
- Dossier photos.
- Estimation.

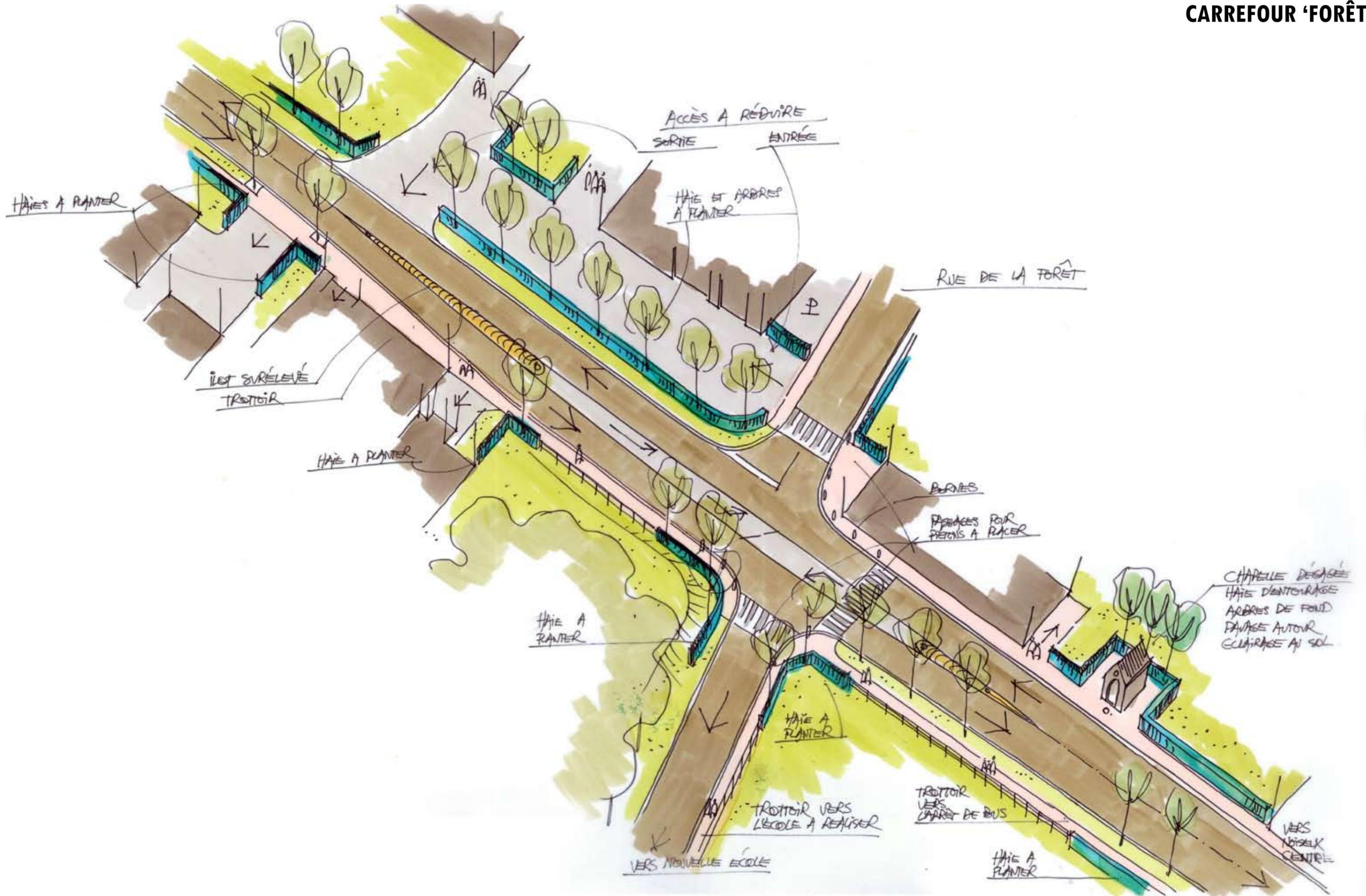
Tronçon Ouest (côté Baillonville)



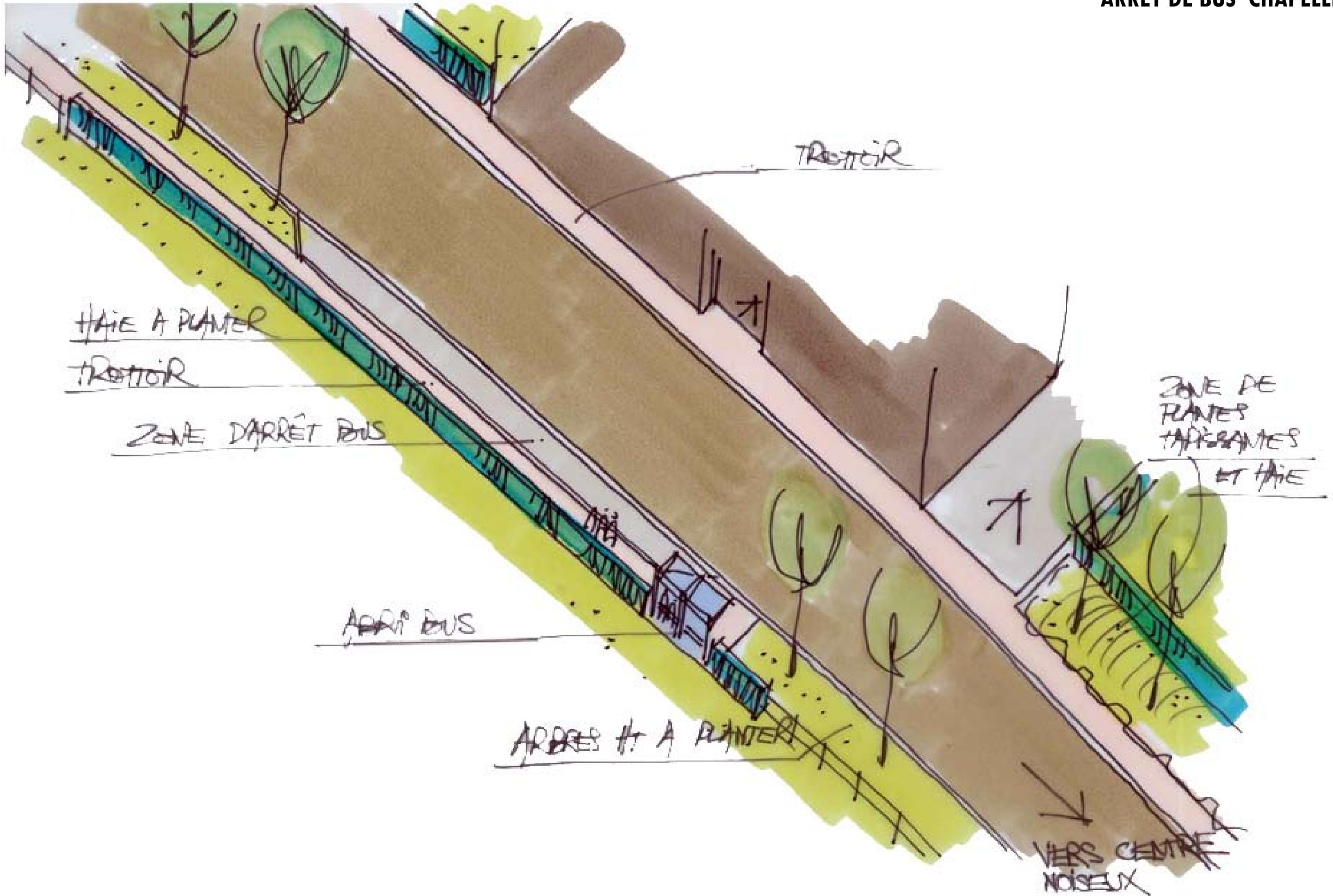
Tronçon Est (côté Petit Han)

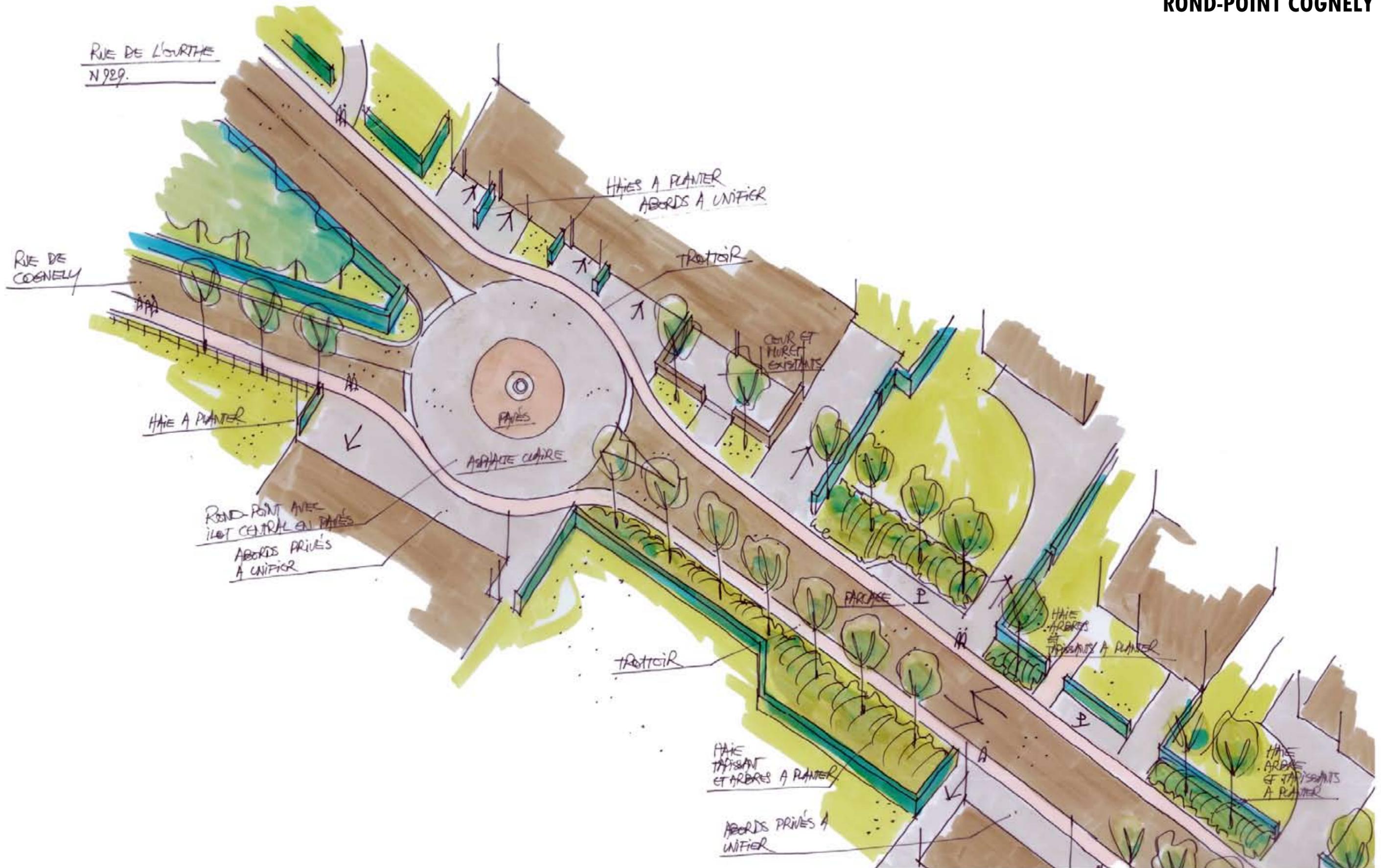


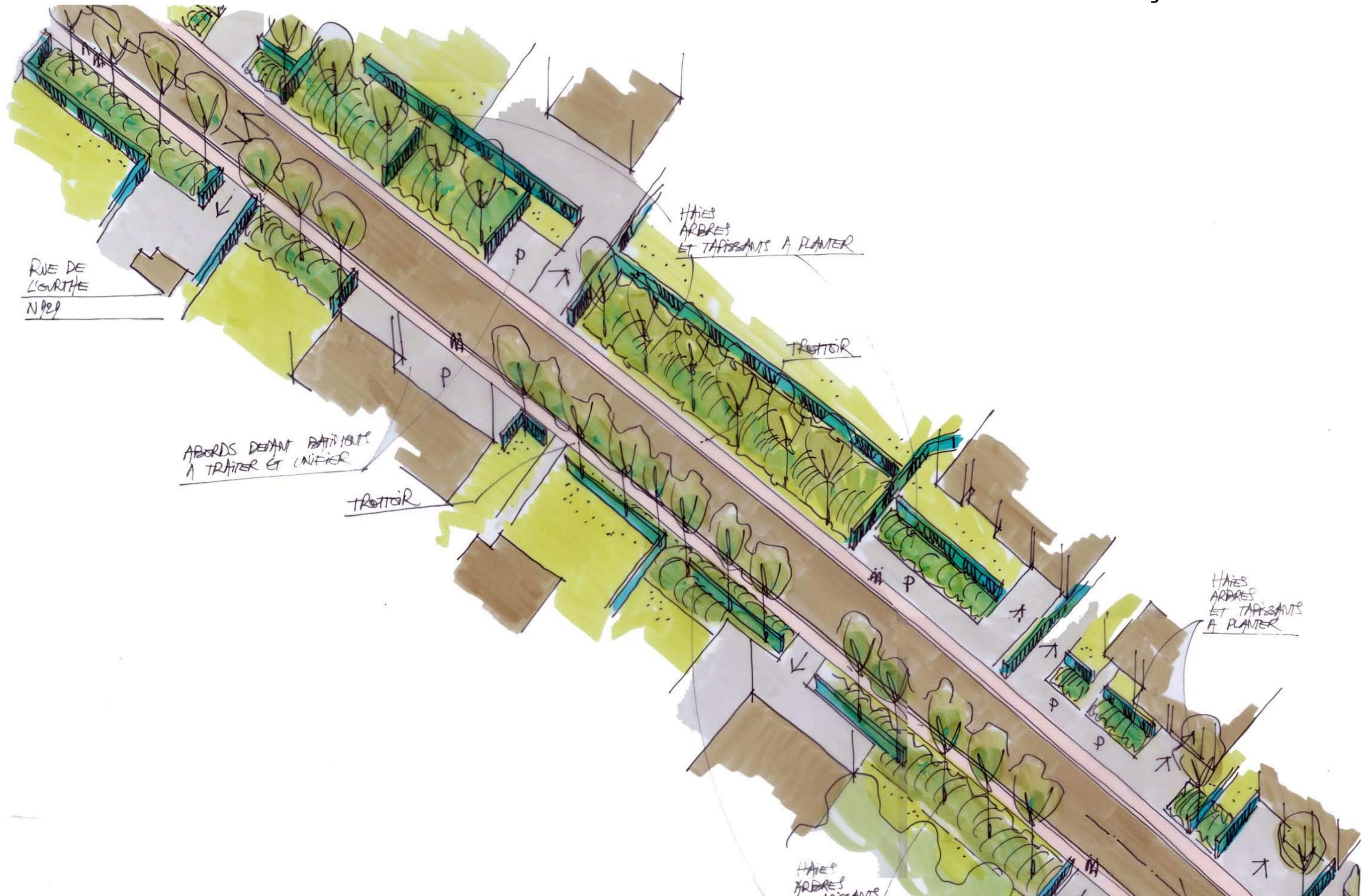


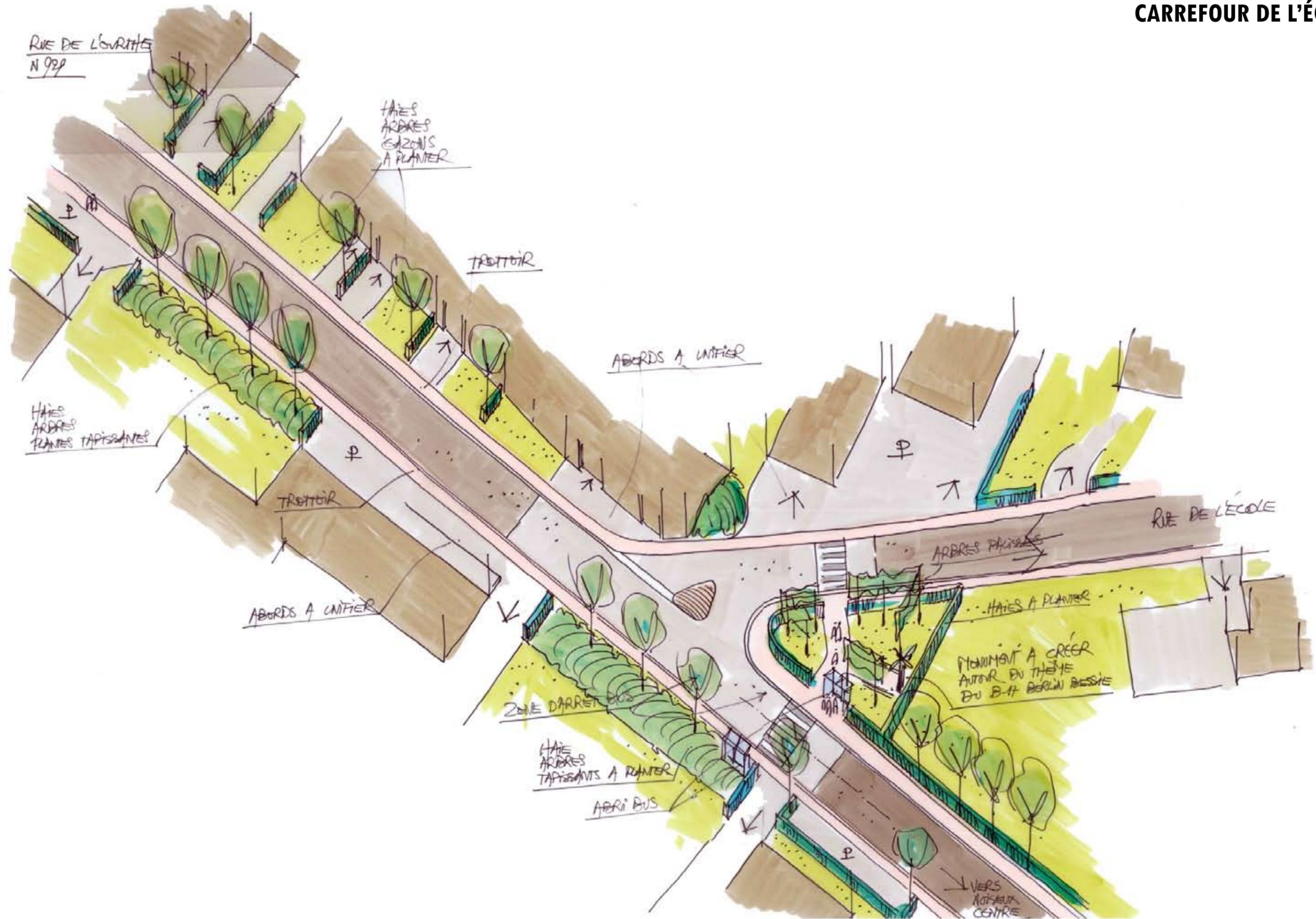


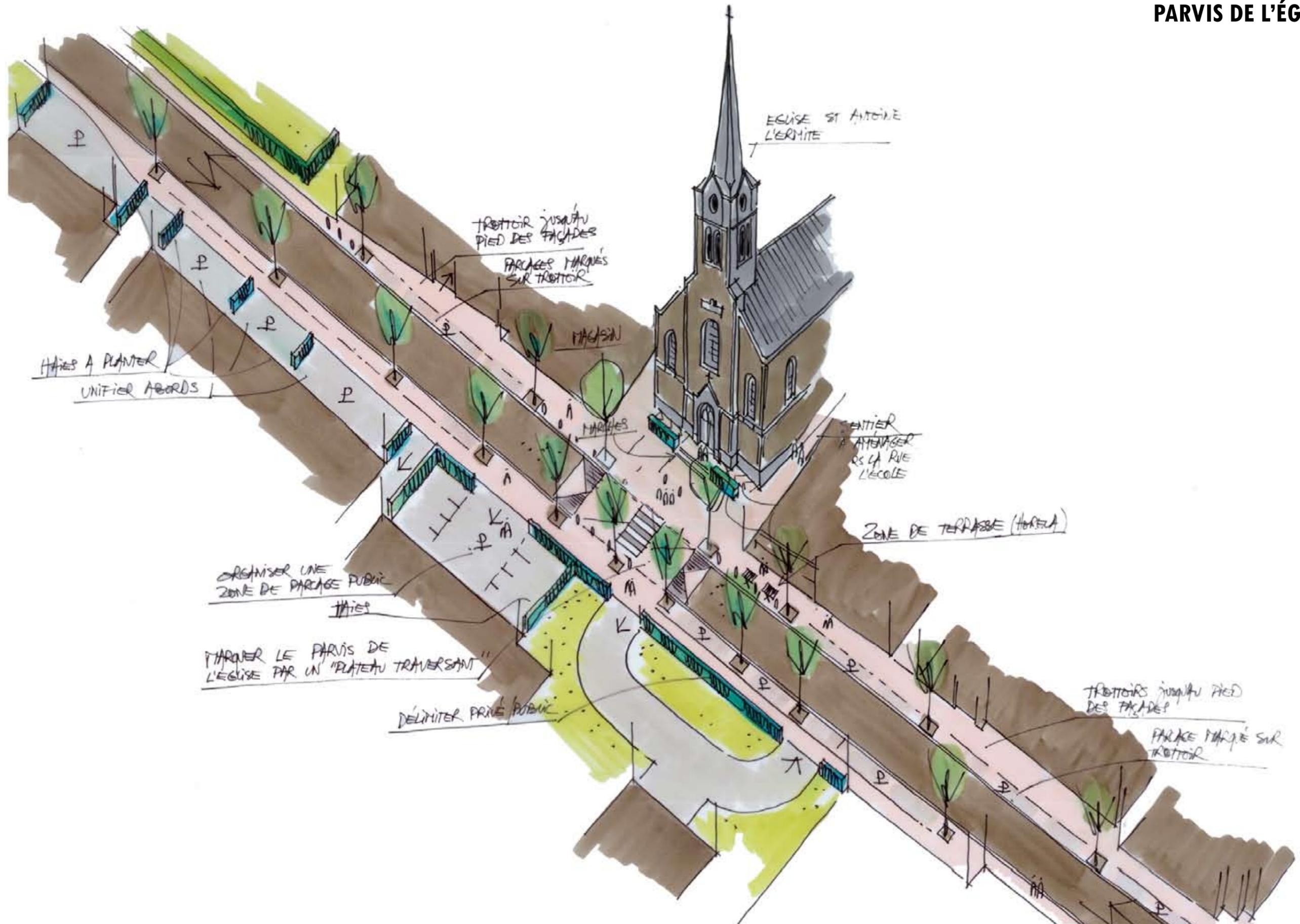
ARRÊT DE BUS 'CHAPELLE'

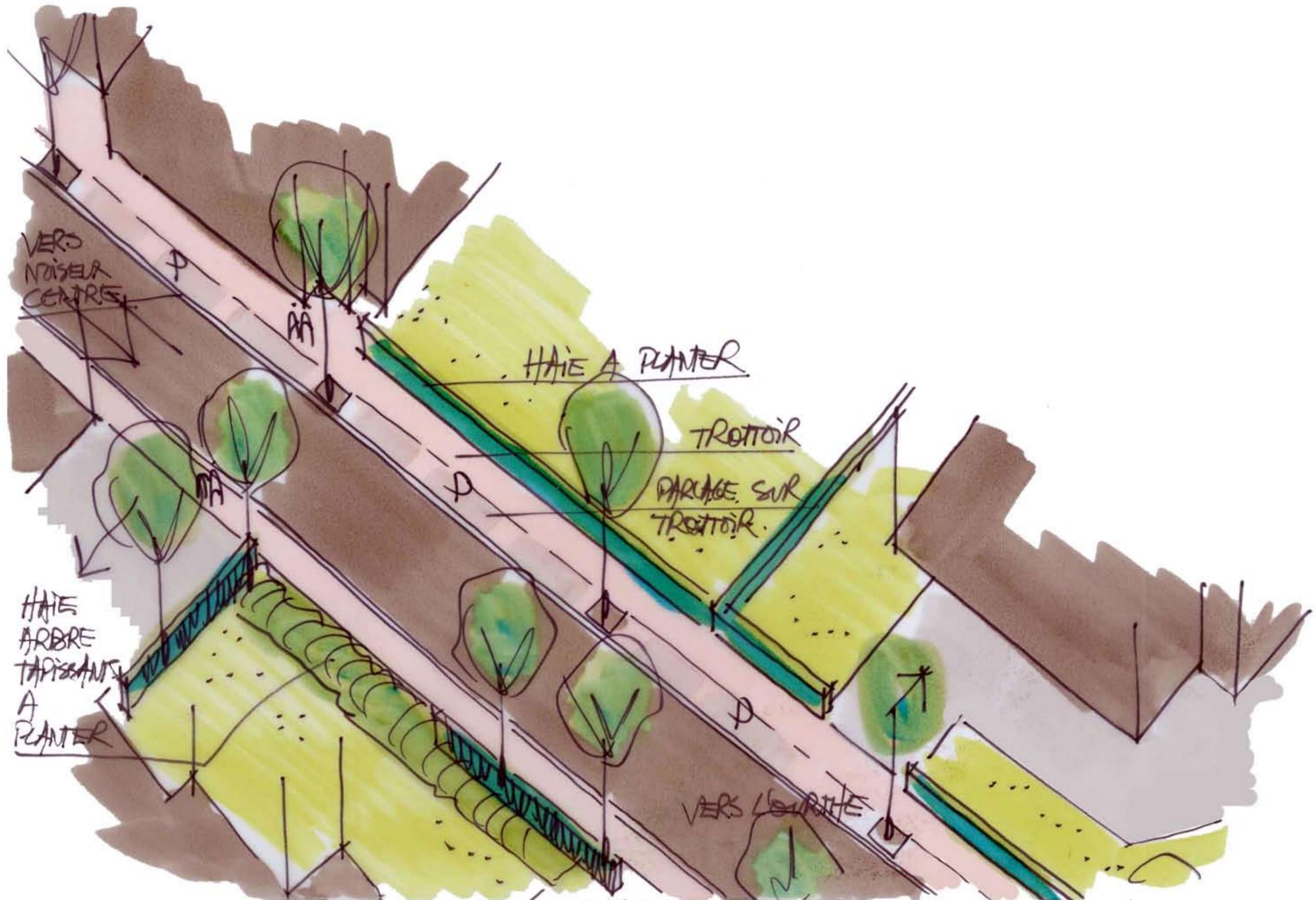


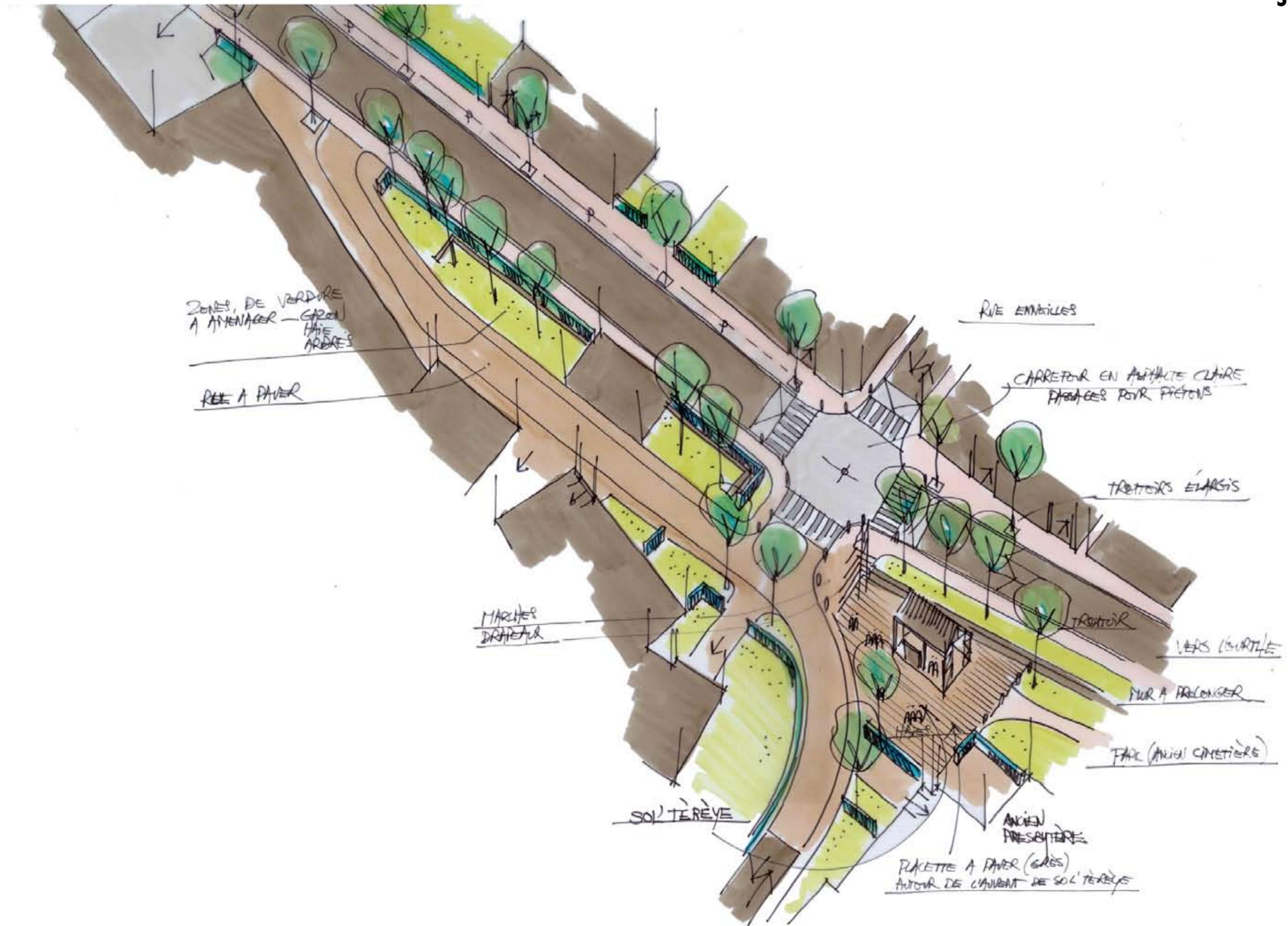






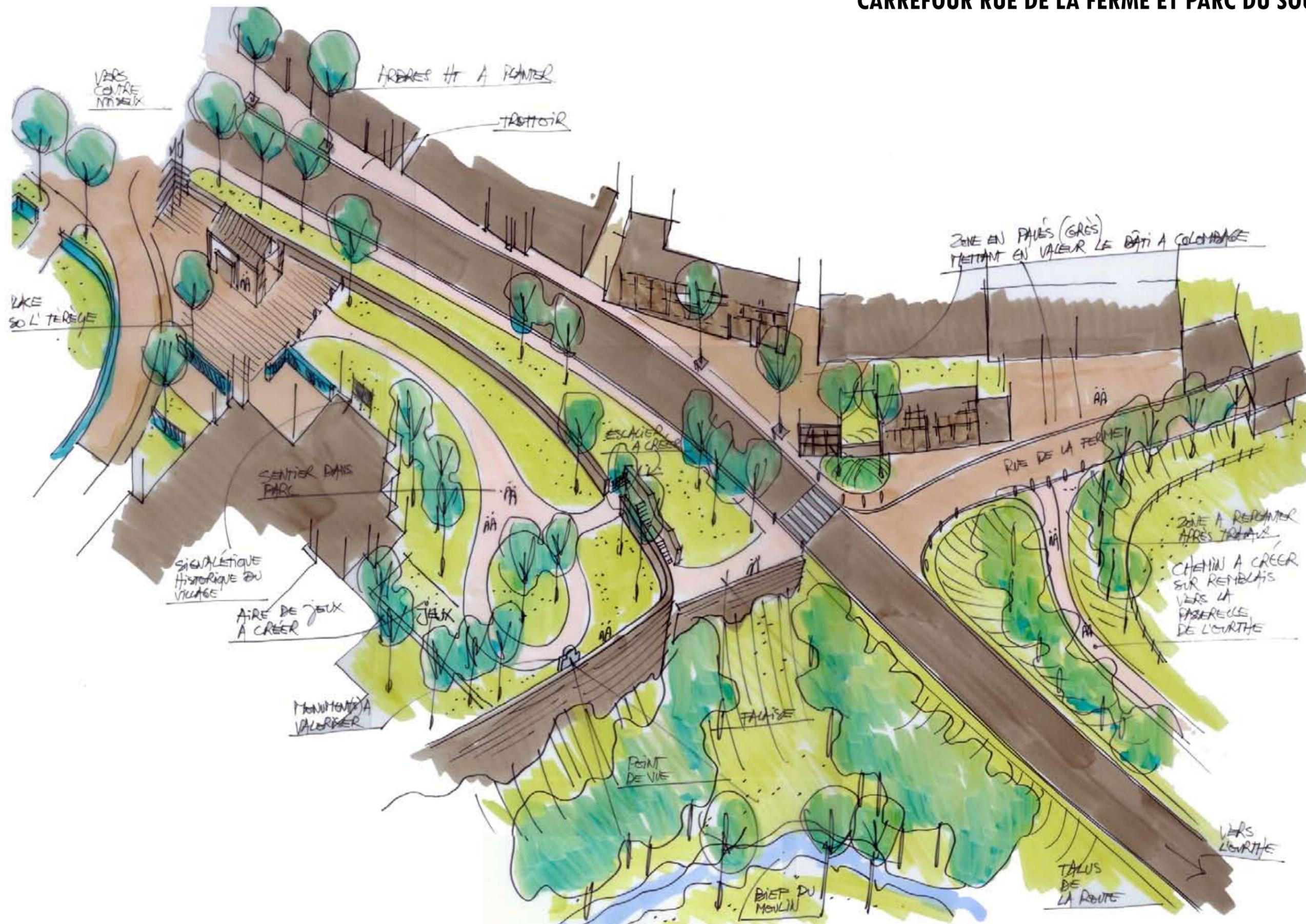


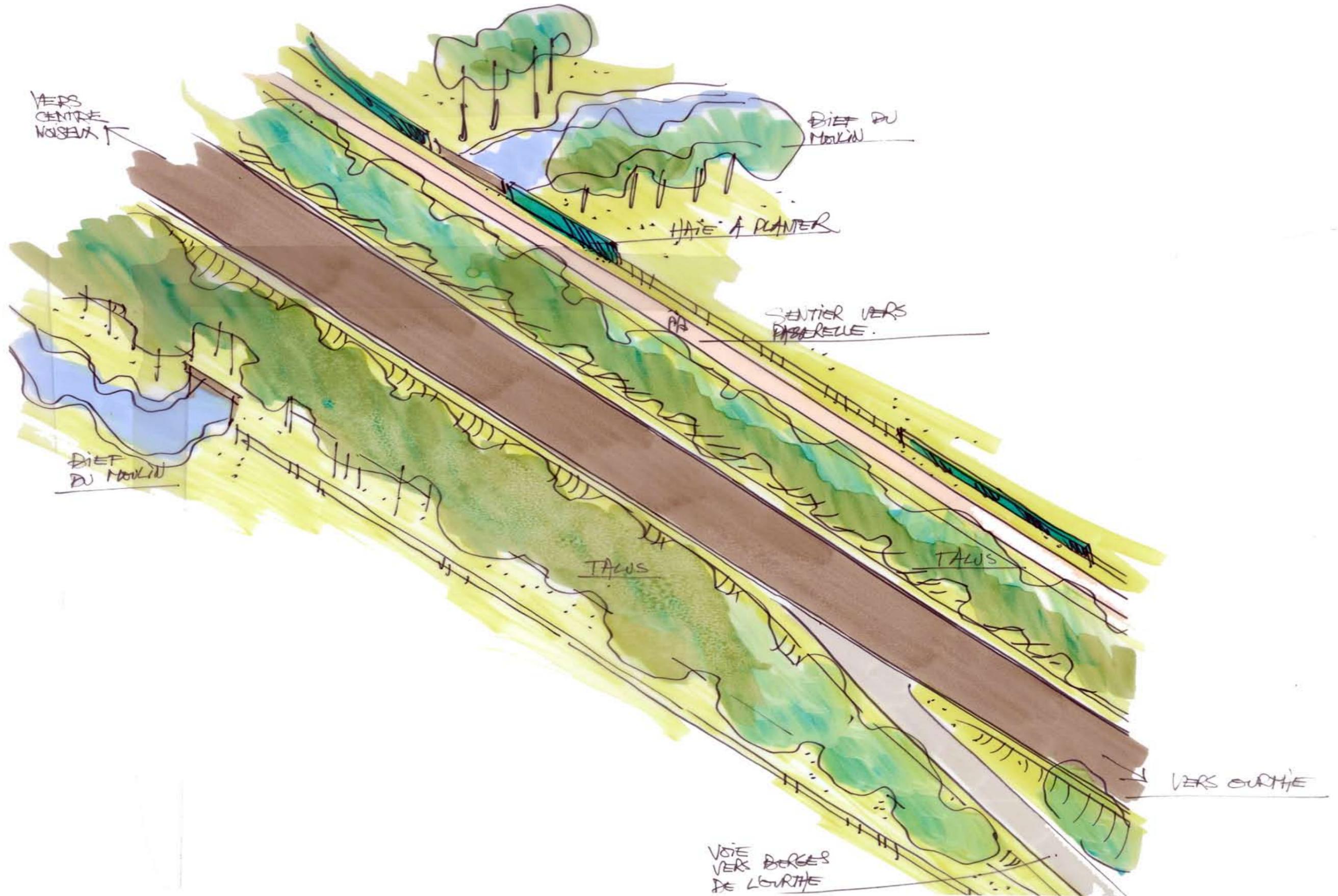




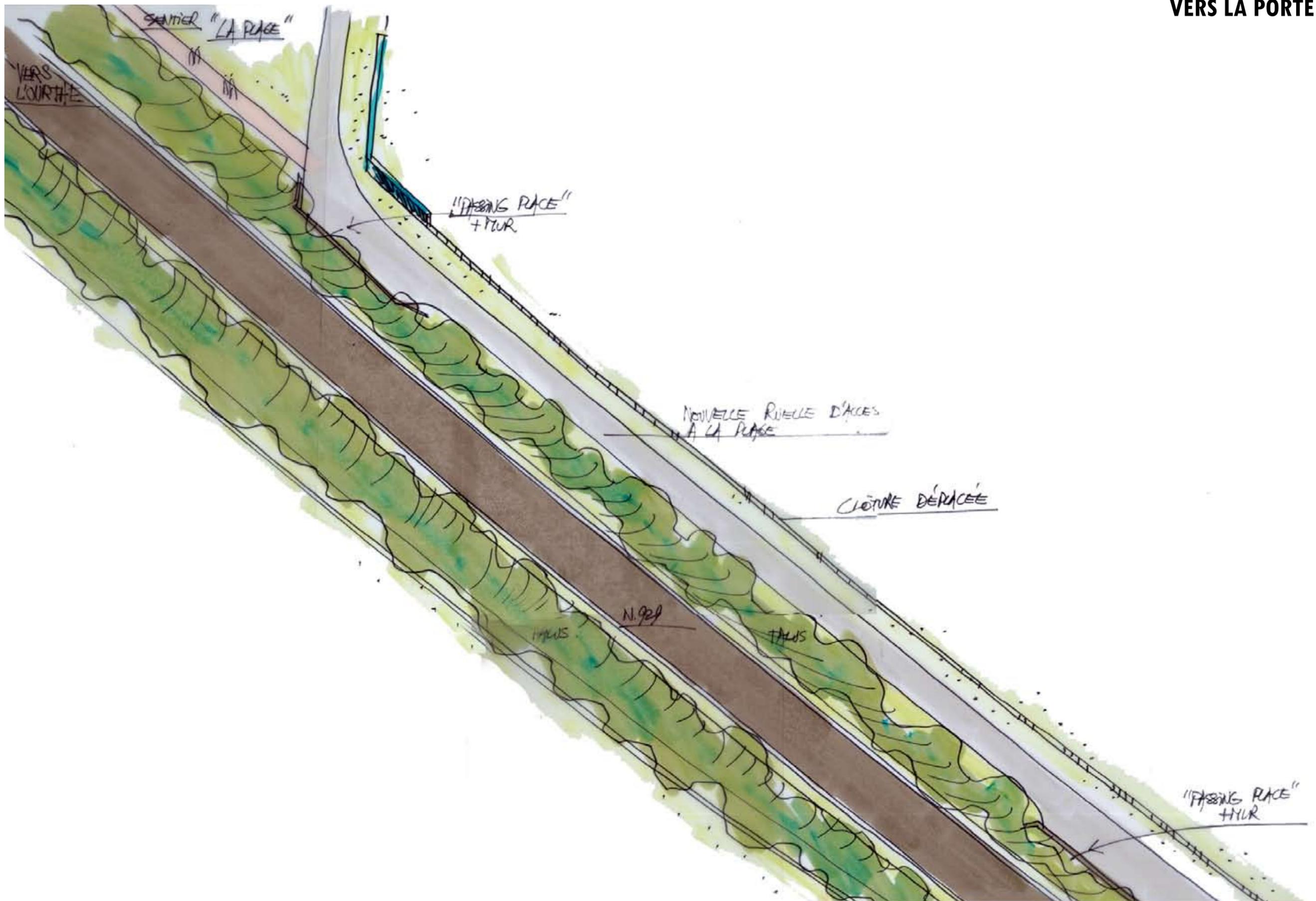
1. RAPPEL : LES PRINCIPES RETENUS

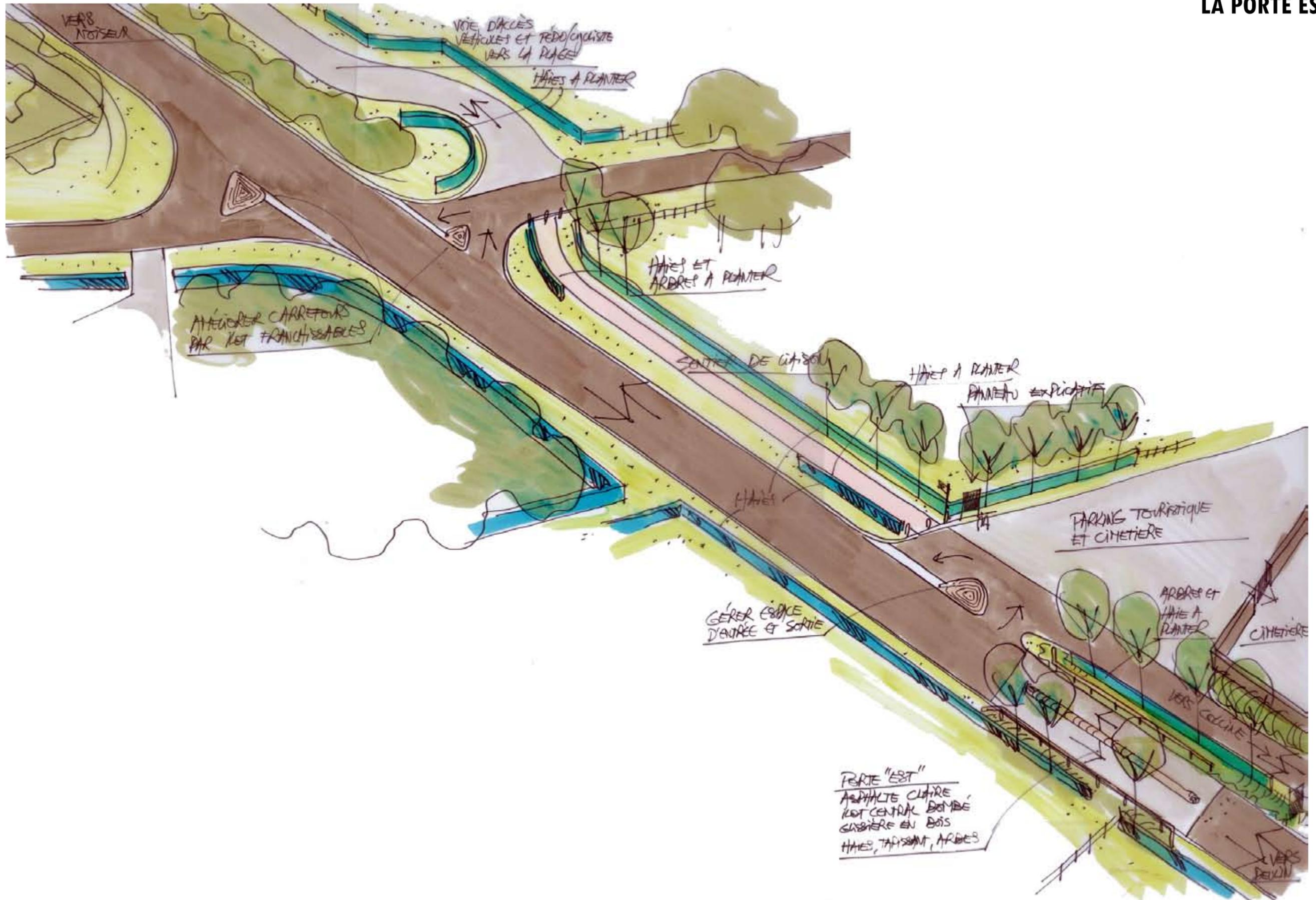
CARREFOUR RUE DE LA FERME ET PARC DU SOUVENIR

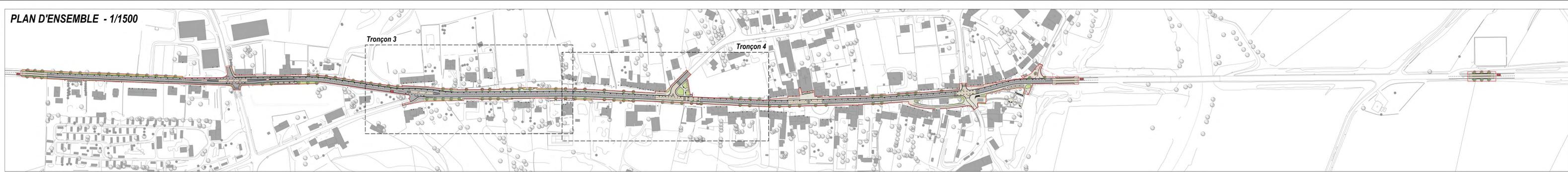












Tronçon 3



Echelle : 1/200
0 2 10 20

LEGENDE

- Revêtement bitumineux BBTM10D2
- Revêtement bitumineux BBTM10D2 + traitement de surface type ESHp ocre
- Pavage en béton
- Béton imprimé
- Arbre hautes tiges
- Réfection gazon
- Recharge gravier

Tronçon 4



numéro	04-2		
objet	Commune de Somme-Leuze - Aménagement de la traversée de Noisieux et de ses abords (N29)		
	DOSSIER D'EXECUTION ET DE DEMANDE DE PERMIS DE BATIR		
plan	PLAN DES MATERIAUX (Tronçons 3 et 4)		
Maître de l'ouvrage	DGO1-31 - Direction des routes de Namur Avenue Gouverneur Bovesse 37 - 5100 Jambes Tél : 081 32 09 11 - Fax : 081 30 41 00		
indian	date	objet	
A	9/10/2013	Modifications suite à l'audit de sécurité du 13 mai 2013 effectué par la DGO1	
échelle	chef de projet	dessiné par	date
1/200	Yves Rahir	Arnaud Masure	13/12/2013
localisation			
urbanisme - aménagement - design - architecture agua sprl rue du poinier, 2 1348 Louvain-la-Neuve			
		tel.: 01045.15.20 mail : info@agua-online.be site : www.agua-online.be	



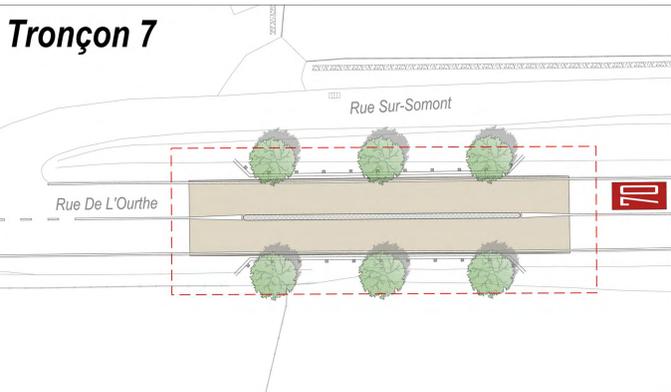
Tronçon 5



Tronçon 6



Tronçon 7



Echelle : 1/200

0 2 10 20

LEGENDE

- Revêtement bitumineux BBTM10D2
- Revêtement bitumineux BBTM10D2 + traitement de surface type ESHp ocre
- Pavage en béton
- Béton imprimé
- Arbre hautes tiges
- Réfection gazon
- Recharge gravier

numéro	04-3	objet	Commune de Somme-Leuze - Aménagement de la traversée de Noisieux et de ses abords (N29)
DOSSIER D'EXECUTION ET DE DEMANDE DE PERMIS DE BATIR			
plan	PLAN DES MATERIAUX (Tronçons 5, 6 et 7)		
Maitre de l'ouvrage	DGO1-31 - Direction des routes de Namur Avenue Gouverneur Bovesse 37 - 5100 Jambes Tél : 081 32 09 11 - Fax : 081 30 41 00		
indice	date	objet	
A	9/10/2013	Modifications suite à l'audit de sécurité du 13 mai 2013 effectué par la DGO1	
infos	échelle	chef de projet	dessiné par
	1/200	Yves Rahir	Arnaud Masure
			date
			13/12/2013
localisation			
urbanisme - aménagement - design - architecture			
agua sprl		tel.: 01045.15.20	
rue du pointer, 2		mail : info@agua-online.be	
1346 Louvain-la-Neuve		site : www.agua-online.be	

PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement de la traversée de Noiseux
Priorité 1 - Fiche PM1.02

Site d'intervention



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6

PCDR de SOMME-LEUZE
P1 PM 02 : Aménagement de la traversée de Noiseux

Tableau récapitulatif

Chapitre

Estimation TVAC

A. Aménagements Commune

687 013,85 €

B. Aménagement SPW

777 515,20 €

TOTAL

1 464 529,05 €

A. Aménagements Commune

		U	Qtés	Pu	P total
1	Travaux préparatoires - Démolition	FFT	1	52 516,90 €	52 516,90 €
2	Terrassements	FFT	1	12 600,00 €	12 600,00 €
3	Sous-fondations et fondations	FFT	1	108 850,00 €	108 850,00 €
4	Revêtements	FFT	1	195 500,00 €	195 500,00 €
5	Eléments linéaires	FFT	1	52 650,00 €	52 650,00 €
6	Drainage et égouttage	FFT	1	5 750,00 €	5 750,00 €
7	Petits ouvrages d'art	FFT	1	2 250,00 €	2 250,00 €
8	Gazonnements, plantations et mobilier urbain	FFT	1	60 310,00 €	60 310,00 €
9	Travaux en régie et divers	FFT	1	24 800,00 €	24 800,00 €
Sous-total A					515 226,90 €

B. Aménagement SPW

		U	Qtés	Pu	P total
10	Travaux préparatoires - Démolition	FFT	1	71 218,50 €	71 218,50 €
11	Terrassements	FFT	1	51 000,00 €	51 000,00 €
12	Sous-fondations et fondations	FFT	1	25 100,00 €	25 100,00 €
13	Revêtements	FFT	1	268 260,00 €	268 260,00 €
14	Eléments linéaires	FFT	1	45 400,00 €	45 400,00 €
15	Drainage et égouttage	FFT	1	25 800,00 €	25 800,00 €
16	Signalisation	FFT	1	1 750,00 €	1 750,00 €
17	Signalisation horizontale	FFT	1	38 350,00 €	38 350,00 €
18	Travaux en régie et divers	FFT	1	56 220,00 €	56 220,00 €
Sous-total B					583 098,50 €

Total

1 098 325,40 €

D HONORAIRES - Architecture/stabilité

fft

9%

1 098 325,40 €

98 849,29 €

Coordination sécurité

fft

1,20%

1 098 325,40 €

13 179,90 €

E TOTAL HORS TVA

fft

1 210 354,59 €

F TOTAL TVAC

fft

121%

1 210 354,59 €

1 464 529,05 €

Ainsi fait le 8/07/2014

Sur base du mètre Estimatif CSC : AM/SPW.820/13

réalisé par le bureau AGUA

pr la SPRL LACASSE-MONFORT,

ir LACASSE Jean-Marie

L'intersection au niveau des voiries communales sera traitée à l'aide d'un revêtement différencié (type traitement de surface coloré).

Le projet prendra également en compte la sécurisation de l'intersection avec la rue des Combattants.

- Sécurisation des automobilistes

La sécurisation des automobilistes sera réalisée par la réduction de la vitesse au niveau du carrefour (le PiCM incite à réduire la vitesse à 50 km/h sur la nationale et à 30 km/h au niveau de l'école avec, éventuellement un système de panneau dynamique afin de lever la limitation en dehors des périodes scolaires), l'installation de dispositifs de ralentissement (effets de porte) et la conception d'un tracé de voirie permettant une meilleure visibilité des automobilistes par la création d'intersections à angle droit. Remarquons que, suite à des aménagements récents, le renouvellement du revêtement n'est pas nécessaire sur la route régionale. Seul un déplacement des éléments linéaires sera prévu afin de pouvoir implanter les trottoirs.

- Sécurisation des piétons

La sécurisation des piétons sera obtenue par le développement de trottoirs au niveau du carrefour, particulièrement entre l'école et la future maison de village, axe permettant également aux habitants de Chardeneux de rejoindre l'école. Un trottoir de minimum 2,50 m sera réalisé le long de la Nationale, de l'autre côté de la maison de village, afin de proposer une liaison mixte, également utilisable par les cyclistes. Les traversées seront sécurisées (rétrécissement, effet de porte, éclairage) et les entrées de garage seront marqués par un revêtement différent.

- Sécurisation des abords de l'école

L'aménagement de la cour de l'école permettra de rationaliser le stationnement et faciliter la « dépose minute » des écoliers. Une consultation spécifique des enseignants et parents de l'école de Bonsin sera mise en place afin d'intégrer, dans l'aménagement, les problèmes (de sécurité, de stationnement...) qu'ils rencontrent au quotidien.

- Aménagement de l'arrêt de bus

L'arrêt de bus sera remis en valeur par la création d'un espace de stationnement spécifique associé à un espace d'attente sécurisé.

- Stationnement

Des places de stationnement seront prévues, d'une part pour permettre un stationnement temporaire au niveau de l'école et de l'arrêt de bus et, d'autre part, pour permettre aux touristes un stationnement de plus longue durée.

- Signalétique

Une signalétique au niveau du site devra, d'une part, renforcer la sécurisation et, d'autre part, améliorer l'orientation des utilisateurs vers les différentes infrastructures du village et vers les villages voisins. Les panneaux d'orientation seront implantés de manière lisible et concentrée afin de ne pas encombrer l'espace rue.

- Mobilier

Le mobilier sera homogène sur l'ensemble de l'aménagement afin d'améliorer la qualité esthétique de l'espace rue.

Origine de la demande :

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT services aux personnes 2 du 21/10/2013, GT Mobilité du 10/02/2014, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 8 25/03/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 ; CLDR 11 du 6/11/2014).

Justification du projet :

L'insécurité au niveau de ce carrefour a été soulevée à de nombreuses reprises au cours des différentes réunions du PCDR.

La traversée du village par la nationale 638, axe de transit fréquenté, combinée à la présence de l'école et de la future maison de village entraîne une situation conflictuelle au niveau de ce carrefour.

A ce titre, l'école de Bonsin a vu sa population scolaire augmenter de façon surprenante (30 élèves en 2003 et 71 en 2011) amplifiant de ce fait les problèmes de mobilités et de sécurité routière pour les élèves.

Le projet permettra d'améliorer la mobilité des piétons sans nuire à la bonne circulation sur les différents axes du carrefour.

Enfin, le projet prend également en compte les besoins des touristes au départ de leur promenade.

En outre, le PiCM, sur base des informations fournies par la zone de Police, a montré qu'en 2010, plus de 51% des contrôles de vitesse effectués sur la rue d'Ocquier ne respectaient pas la limitation de vitesse à 70 km/h.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet n'entraîne pas de contribution directe au pilier économique si ce n'est par l'amélioration de l'accueil des touristes sur le site.

Impacts environnementaux :

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de circulation pour les usagers faibles et favorise ainsi le recours à la mobilité douce.

Impacts sociaux :

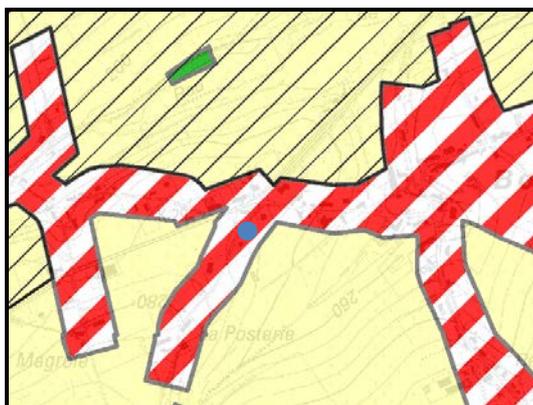
Le projet contribue à améliorer le cadre de vie des habitants. La présence de l'école et de la maison de village a pour conséquence que le lieu est particulièrement utilisé par les habitants du village de Bonsin.

Localisation :

A Bonsin, au niveau de carrefour entre la rue d'Ocquier, la rue de Borlon et la rue Posterie.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.



Statut de propriété :

Domaine public, gérée par le SPW-DGO1 pour la route régionale et par la Commune pour les autres voiries.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Obtention d'une convention exécution.
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des enseignants et parents.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 8	Maintenir, développer et promouvoir des alternatives à la voiture individuelle
✓	Objectif 10	Renforcer la sécurité de tous les usagers

Création d'emploi(s) envisagée : Néant.

Estimation globale du coût :

Montants

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A. Aménagement de voirie (SPW)	86 672,30 € -
B. Aménagement de voirie (Commune)	63 470,79 €
C. Aménagement des piétonniers	162 143,87 €
TOTAL	312 286,96 €

Origines du financement :

Financé par :

- Le SPW pour l'aménagement de la voirie (SPW) :
 - o Soit 86.672,30 €;

Total subside SPW : 86.672,30 € TTC
- le DR pour l'aménagement de la voirie et des piétonniers :
 - o 60 % de 225.614,66 € (63.470,79+162.143,87) soit **135.368,80 €**;

Total subside DR : 135.368,80 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 40 % de 225.614,66 € (63.470,79+162.143,87) soit **90.245,86 €**;

Total part communale : 90.245,86 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Les crédits d'impulsion via le Plan Intercommunal de Mobilité (PiCM)
- Plan d'investissement communal (PIC)

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le projet a été retenu comme prioritaire dans le cadre du PiCM.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

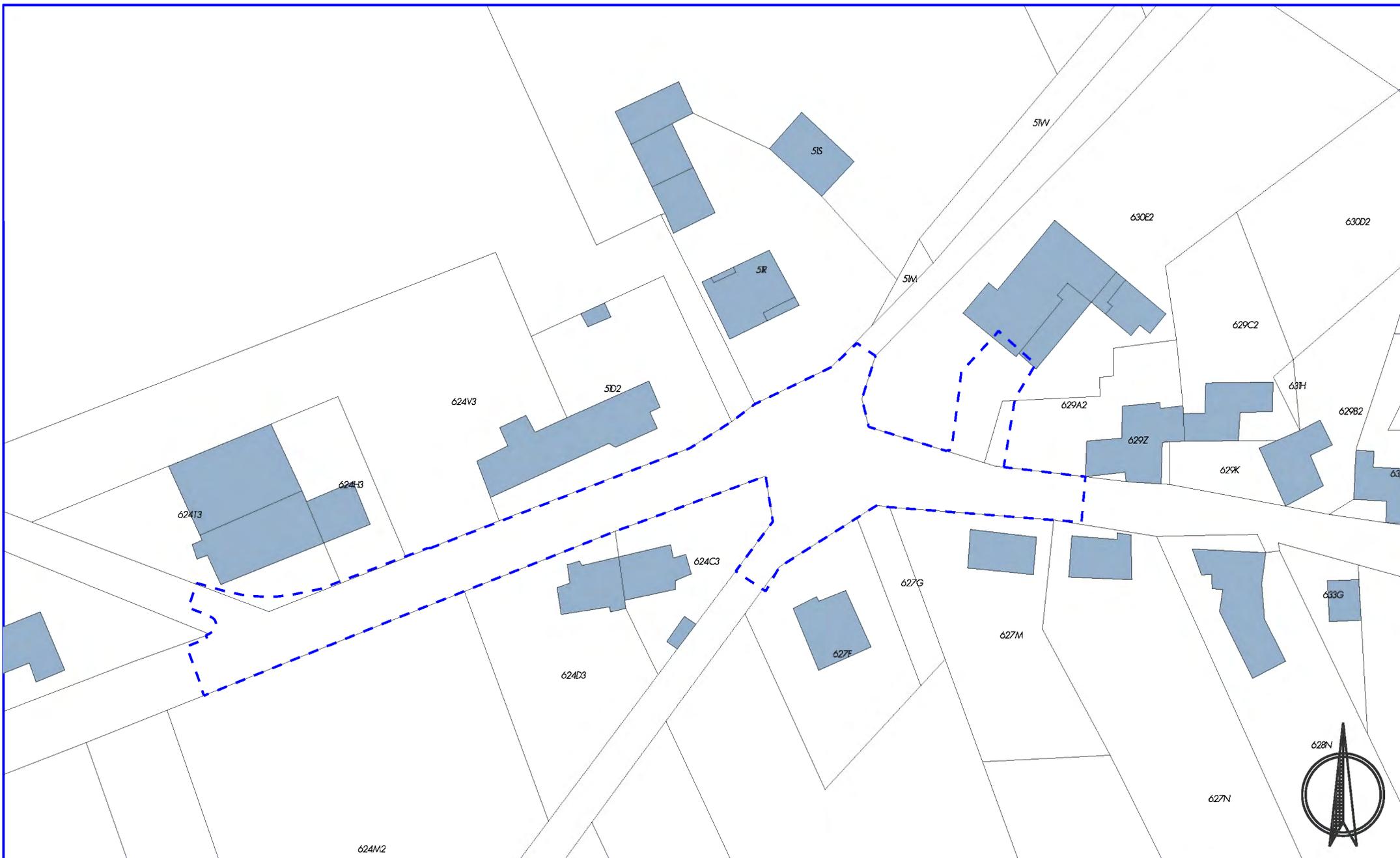
Commune, SPW, TEC. L'école de Bonsin sera également partenaire du projet.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement du carrefour et du parcage près de l'école de Bonsin en un espace public cohérent et sécurisé	Le taux de satisfaction des habitants	Enquête auprès des habitants	80% de réponses positives quant aux aménagements
	Le taux de satisfaction des enseignants et parents d'élèves	Enquête auprès des habitants	80% de réponses positives quant aux aménagements

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2011 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante : Plan du contexte (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement (échelle : 1/700).
- Dossier photos.
- Estimation.



PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement du carrefour et du parking près de l'école de Bonsin en un espace cohérent et sécurisé

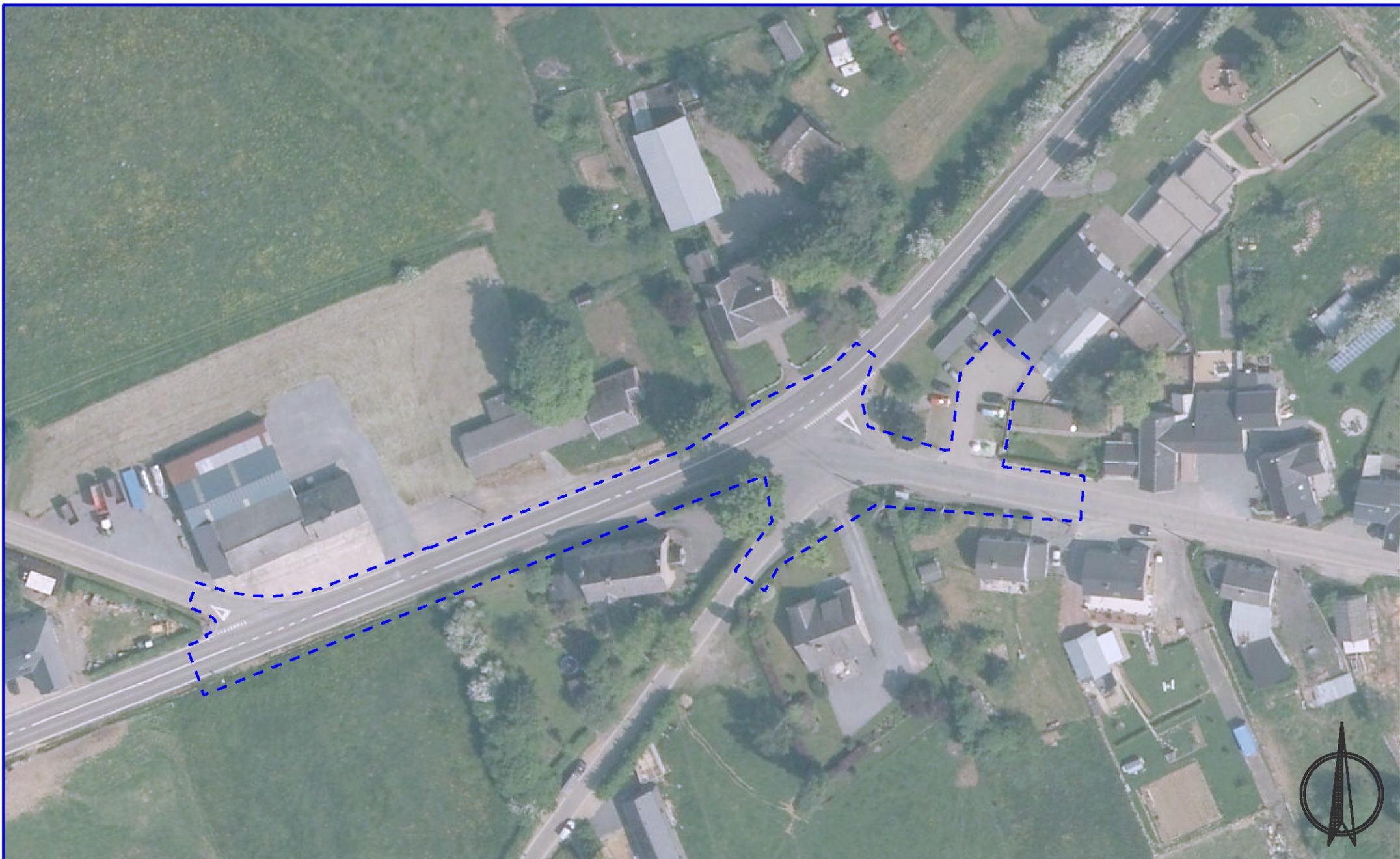
LOT 1
PM 03

SITUATION
EXISTANTE
sur cadastre

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000e





PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement du carrefour et du parcage
près de l'école de Bonsin en un espace
cohérent et sécurisé

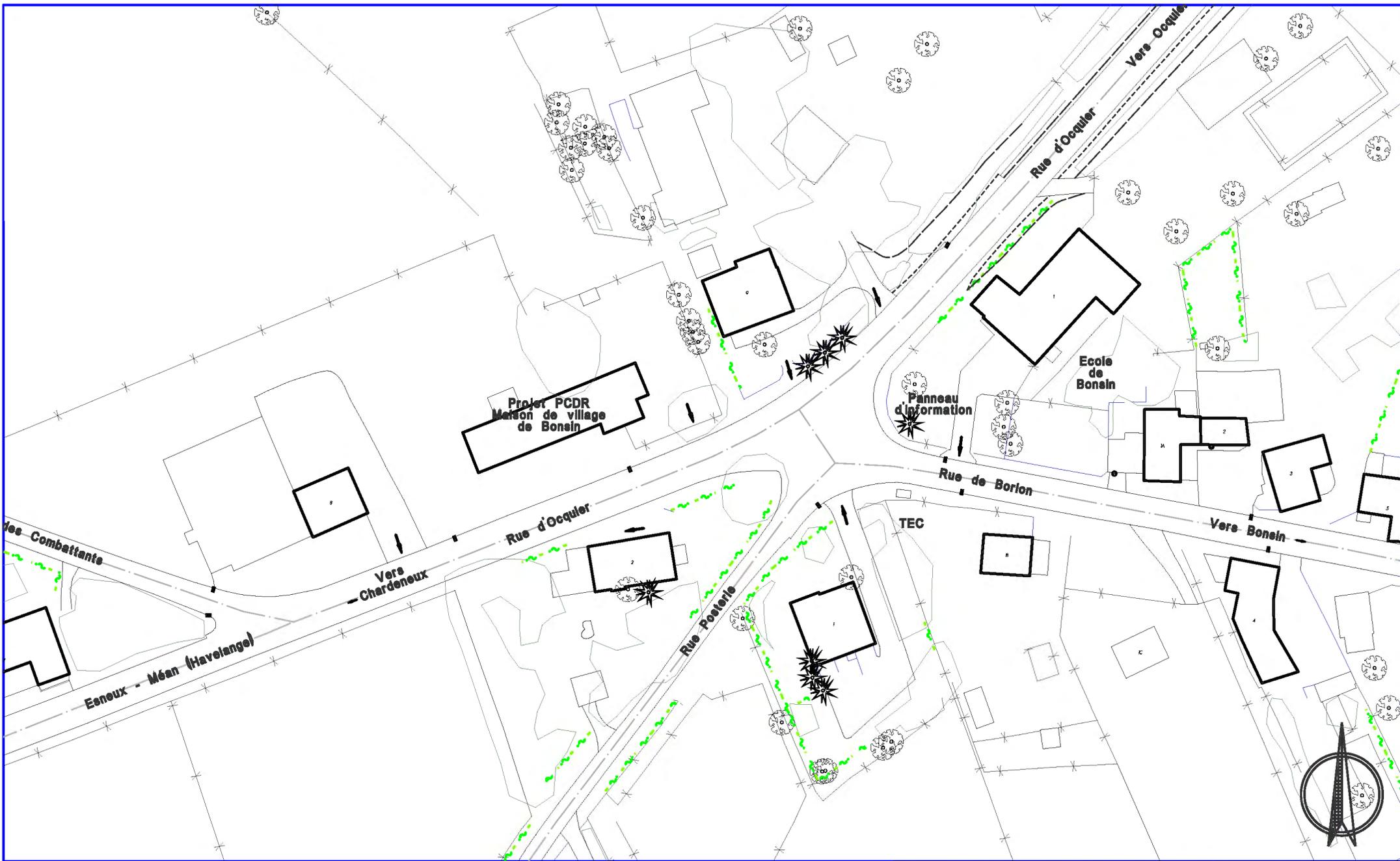
LOT 1
PM 03

SITUATION
EXISTANTE
sur orthophotoplan

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000e





PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement du carrefour et du parking
près de l'école de Bonsin en un espace
cohérent et sécurisé

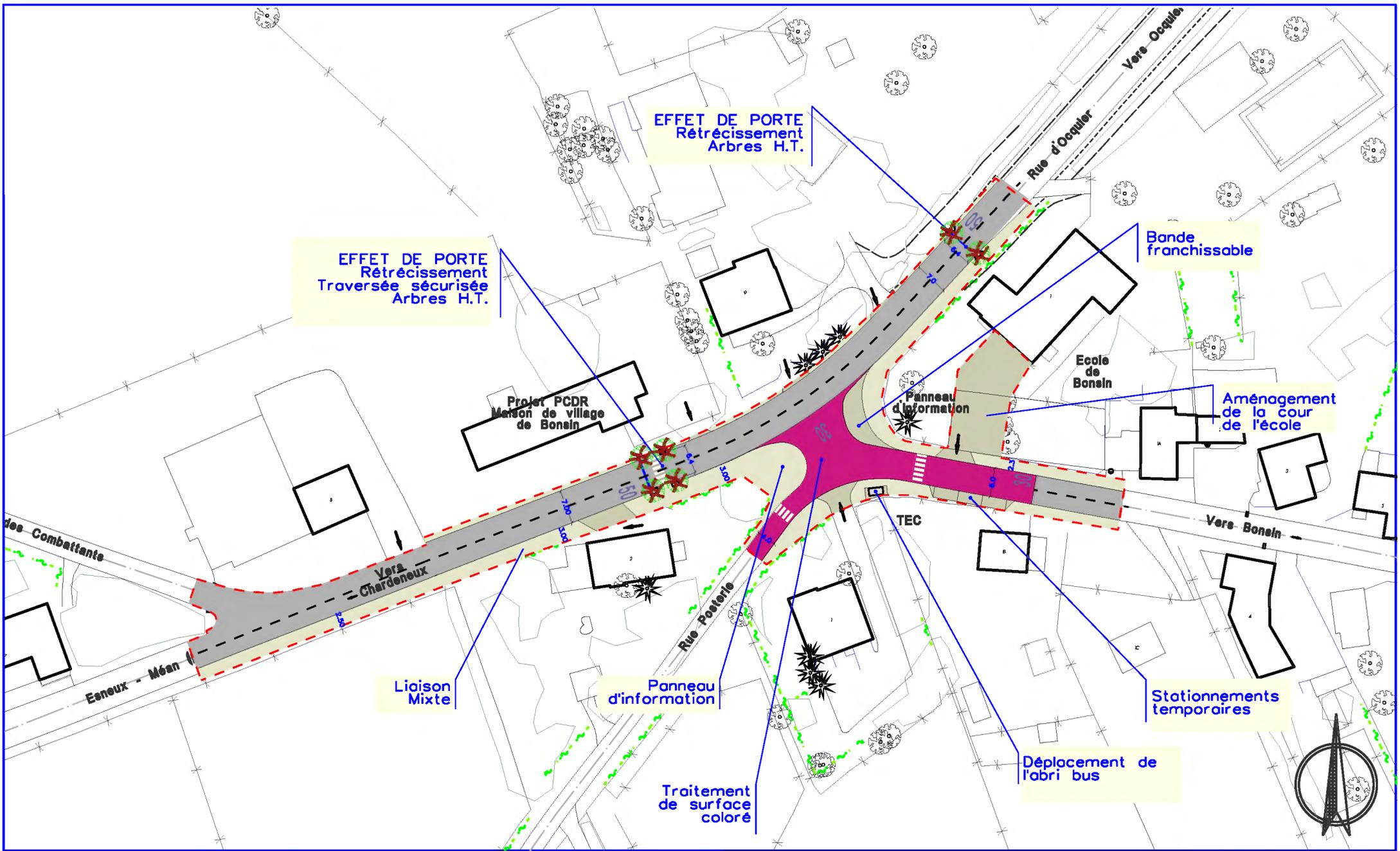
LOT 1
PM 03

SITUATION
EXISTANTE

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1000e





PCDR SOMME-LEUZE

Amenagement du carrefour et du parcage pres de l'école de Bonsin en un espace coherant et securise

LOT 1
PM 03

SITUATION
PROJETEE

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000e



PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement du carrefour et du parcage près de l'école de Bonsin en un espace public cohérent et sécurisé

Priorité 1 - Fiche PM1.03

Site d'intervention



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6

PCDR de SOMME-LEUZE
P1 PM 03 : Aménagement du carrefour et du parcage près de l'école de Bonsin en un espace public cohérent et sécurisé

Tableau récapitulatif

Chapitre	Estimation TVAC
A. Aménagement de voirie (SPW)	86 672,30 €
B. Aménagement de voirie (Commune)	63 470,79 €
C. Aménagement des piétons	162 143,87 €
TOTAL	312 286,96 €

A. Aménagement de voirie (SPW)

	U	Qtés	Pu	P total
1 Déplacement des éléments linéaires <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	m	300	100,00 €	30 000,00 €
2 Effet de porte avec traversée sécurisée <i>comprend coffre, éléments linéaires, revêtement, mobilier et plantations</i>	FFI	1	20 000,00 €	20 000,00 €
3 Effet de porte sans traversée sécurisée <i>comprend coffre, éléments linéaires, revêtement, mobilier et plantations</i>	FFI	1	15 000,00 €	15 000,00 €
Sous-total A				65 000,00 €

B. Aménagement de voirie (Commune)

	U	Qtés	Pu	P total
4 Déplacement de éléments linéaires <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	m	170	100,00 €	17 000,00 €
5 Bande franchissable <i>comprend démolitions, fondations, revêtement</i>	m ²	60	60,00 €	3 600,00 €
6 Traitement de surface coloré	m ²	600	45,00 €	27 000,00 €
Sous-total B				47 600,00 €

C. Aménagement des piétons

	U	Qtés	Pu	P total
7 Création de trottoirs <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	m ²	1000	80,00 €	80 000,00 €
8 Création des entrées de garages <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	m ²	50	80,00 €	4 000,00 €
9 Aménagement de la cour de lécole <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	m ²	300	80,00 €	24 000,00 €
10 Stationnements temporaires <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	Pce	3	1 200,00 €	3 600,00 €
11 Mobilier <i>Comprend portelets, panneaux didactiques, bancs, signalisation</i>	FFI	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Sous-total C				121 600,00 €

Total 234 200,00 €

D HONORAIRES - Architecture/stabilité fft 9% 234 200,00 € 21 078,00 €

Coordination sécurité fft 1,20% 234 200,00 € 2 810,40 €

E TOTAL HORS TVA 258 088,40 €

F TOTAL TVAC 121% 258 088,40 € **312 286,96 €**

Ainsi fait le 22/12/2014

pr la SPRL LACASSE-MONFORT,
 ir LACASSE Jean-Marie

Intitulé projet :

Etude et réalisation de voies lentes complémentaires au réseau du Pays de Famenne



Description du projet :

Contexte :

Le Pays de Famenne s'est appuyé sur le potentiel des 6 communes de son territoire et a souhaité accroître leur attractivité à travers différents projets. Ainsi, il s'est engagé dans la réalisation d'un vaste maillage de voies lentes cyclables dans le cadre du FEDER. Ce nouveau maillage de plus de 350 km, baptisé « Famenne à Vélo », est opérationnel depuis l'automne 2011 et s'organise autour du système de points-nœuds. Les parcours qui assurent une liaison directe entre les différents RAVeL's de la région s'articulent autour des gares, afin de garantir une multi-modalité qui optimise et rend réellement possible l'usage du vélo comme moyen de transport moderne.

Projet :

Les travaux à réaliser sont du même ordre que ceux de la première phase, c'est-à-dire des travaux d'empierrement, de stabilisation de chemins et de revêtement adaptés pour le vélo ainsi que l'installation d'aires de repos (banc, pique-nique). Ils viendront ainsi parfaire le réseau pour confirmer son attrait auprès des utilisateurs. Les travaux identifiés sur les voies lentes de la Commune de Somme-Leuze sont :

1. Bois d'Heure : reprofilage et dalle en béton 750 m
2. Bois d'Heure : reprofilage, empierrement de finition sur une longueur de 1.700m
3. Chemin forestier de Waillet : empierrement, reprofilage, empierrement de finition sur une longueur de 800m
4. Chemin forestier de Sinsin : empierrement, reprofilage, empierrement de finition sur une longueur de 800m

Origine de la demande :

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Mobilité du 10/02/2014, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014, CLDR 11 du 6/11/2014).

Justification du projet :

Sur un réseau d'une telle ampleur, demeurent de nombreux points noirs auxquels il convient de remédier, afin d'améliorer la qualité de déplacements des cyclistes. Ces points noirs et difficultés recensés faisaient déjà partie du répertoire suite à la première étude, lors de la précédente programmation qui a permis de réaliser le réseau de 350 km de voies lentes, et étaient prévus dans une deuxième phase du développement de ces dernières. Ces aménagements ponctuels, mais indispensables, permettront de donner encore plus de fluidité et d'attrait au réseau.

Le projet permettra d'accroître l'attractivité du territoire et de développer la mobilité douce de manière générale.

L'investissement effectué au niveau des infrastructures cyclables offre une largesse de possibilités aux utilisateurs et un confort non négligeable sur le réseau «Famenne à vélo», de même qu'il renforce les voies d'accès vers les lieux de vie et crée une plus-value en termes économiques.

L'offre de services et la qualité des circuits renforcent leur attractivité et donnent réellement une idée d'opportunité économique, notamment pour le secteur de l'HoReCa, actuellement en difficulté. Effectivement, dans la région, on observe une diminution des nuitées, ces dernières années, due à la conjoncture, alors que de nombreux efforts sont réalisés et qu'il faut sans cesse se renouveler pour pouvoir continuer à garantir une certaine qualité d'accueil.

Associées à ce projet, les nouvelles technologies, prévus dans le projet soumis au FEDER, permettront aux utilisateurs du réseau d'être connectés en permanence et de recharger leur batterie tout au long du circuit. Ce réseau interconnecté créera une image innovante et offrira une plus-value en matière de développement durable, via la recharge de bornes et la connexion des abris vélos, effectués au moyen de panneaux photovoltaïques.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet contribue à renforcer le tourisme local et permet le développement d'opportunités économiques, notamment pour le secteur de l'HoReCa

Impacts environnementaux :

Le projet tend à l'utilisation de modes de déplacement non polluants.

Impacts sociaux :

Sur le plan social, les actions auront un impact, à travers la réinsertion socioprofessionnelle et la mise au travail de personnes en difficulté. Effectivement, le projet soumis au FEDER prévoit qu'à travers un suivi effectué dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle, les personnes en difficulté auront la possibilité d'apprendre un métier valorisant et spécifique, tel que l'entretien de vélos ou la gestion de parcs des vélos. Ces actions permettront d'innover et d'enrichir les expériences des uns et des autres au niveau du suivi social.

Localisation :

Sur la Commune de somme-Leuze.

Statut au plan de secteur :

Divers.

Statut de propriété :

Domaine public et propriétés communales.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Réalisation du cahier des charges pour l'étude et la conception des plans
- Marché public pour l'étude et la réalisation des plans + attribution
- Etude et validation des plans par la commune et la CLDR + réalisation du cahier des charges "Travaux"
- Marché public pour la réalisation des travaux + attribution
- Réalisation des travaux

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 8	Maintenir, développer et promouvoir des alternatives à la voiture individuelle
✓	Objectif 9	Poursuivre le développement du réseau de voies lentes, à l'intérieur des villages, entre les villages et vers l'extérieur de la commune
✓	Objectif 10	Renforcer la sécurité de tous les usagers

Création d'emploi(s) envisagée : Néant.

Estimation globale du coût :

Montants

<u>Tableau récapitulatif</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A- Aménagement de voirie cyclo	485 364,88 €
B- Equipements et mobilier	6 667,10 €
TOTAL	492 031,98 €

Origines du financement :

Financé par :

- le DR pour la création de voies lentes :
 - o 80 % de 492.031,98 € soit **393.625,58 €**;

Total subsides DR : 393.625,58 € TTC
- la Commune pour le solde :
 - o 20 % de 492.031,98 € soit **98.406,40 €**;

Total part communale : 98.406,40 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- FEDER, programmation 2014-2020.
- Le Commissariat Général au Tourisme (CGT)

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le projet fait partie du portefeuille de projets soumis au FEDER par l'asbl Pays de Famenne.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

La Commune en partenariat avec l'asbl Pays de Famenne.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Etude et réalisation de voies lentes complémentaires au réseau du Pays de Famenne	Le taux de satisfaction des promeneurs (habitants et touristes)	Enquête auprès des habitants et des touristes	25% de réponses positives quant aux aménagements de la voie lente

Annexes :

- Situation projetée : Plan d'ensemble.
- Situation projetée : Localisation des projets.
- Situation projetée : Vue en plan (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Détails.
- Dossier photos.
- Estimation.



DATE :
FEVRIER 2015

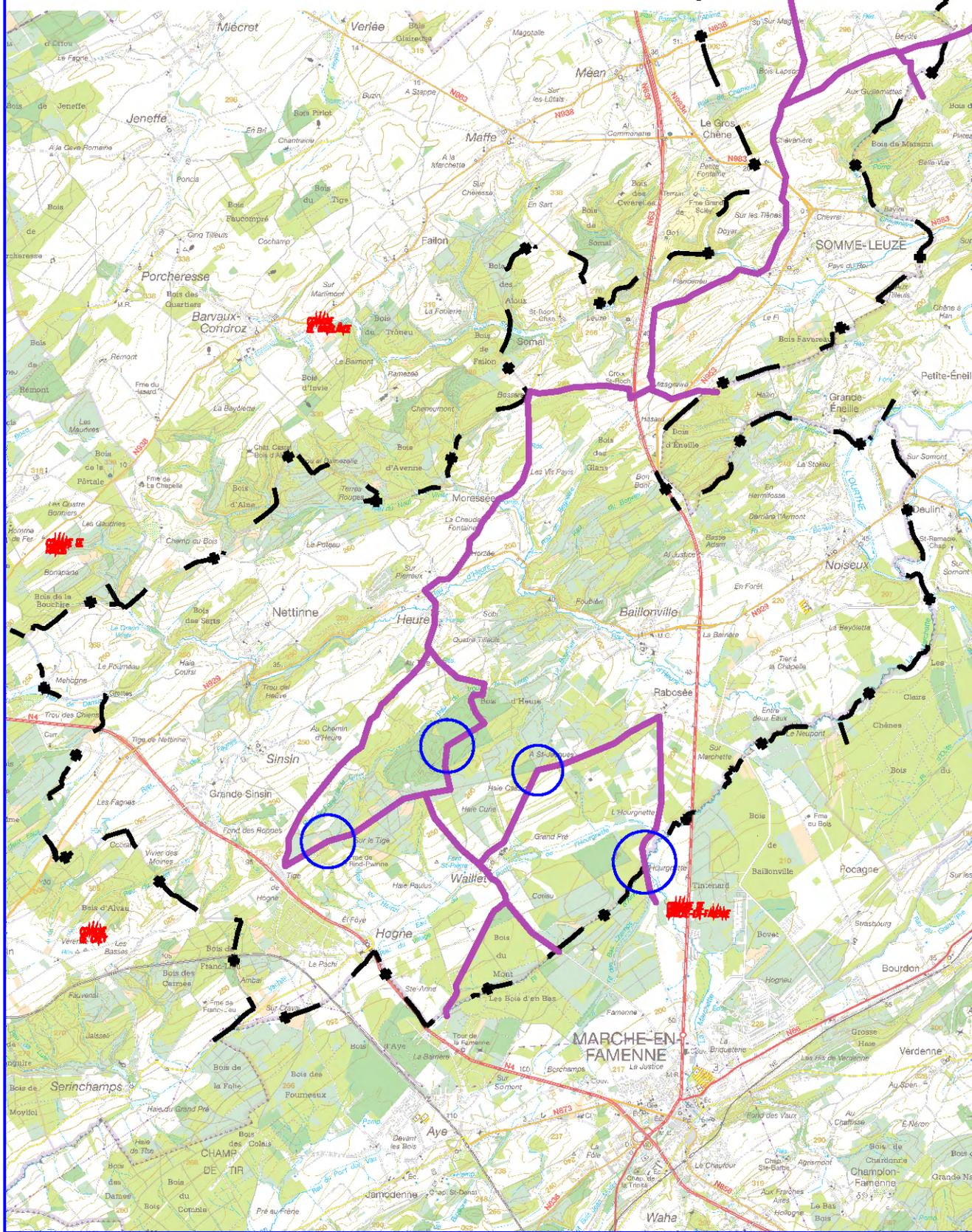
Ech.: Adaptée

SITUATION
PROJETEE

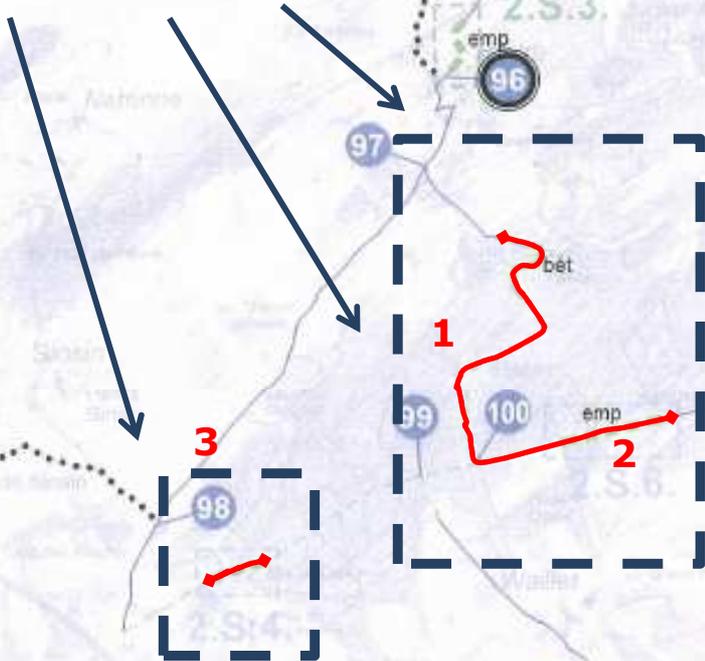
LOT 1
PM 04

PCDR SOMME-LEUZE

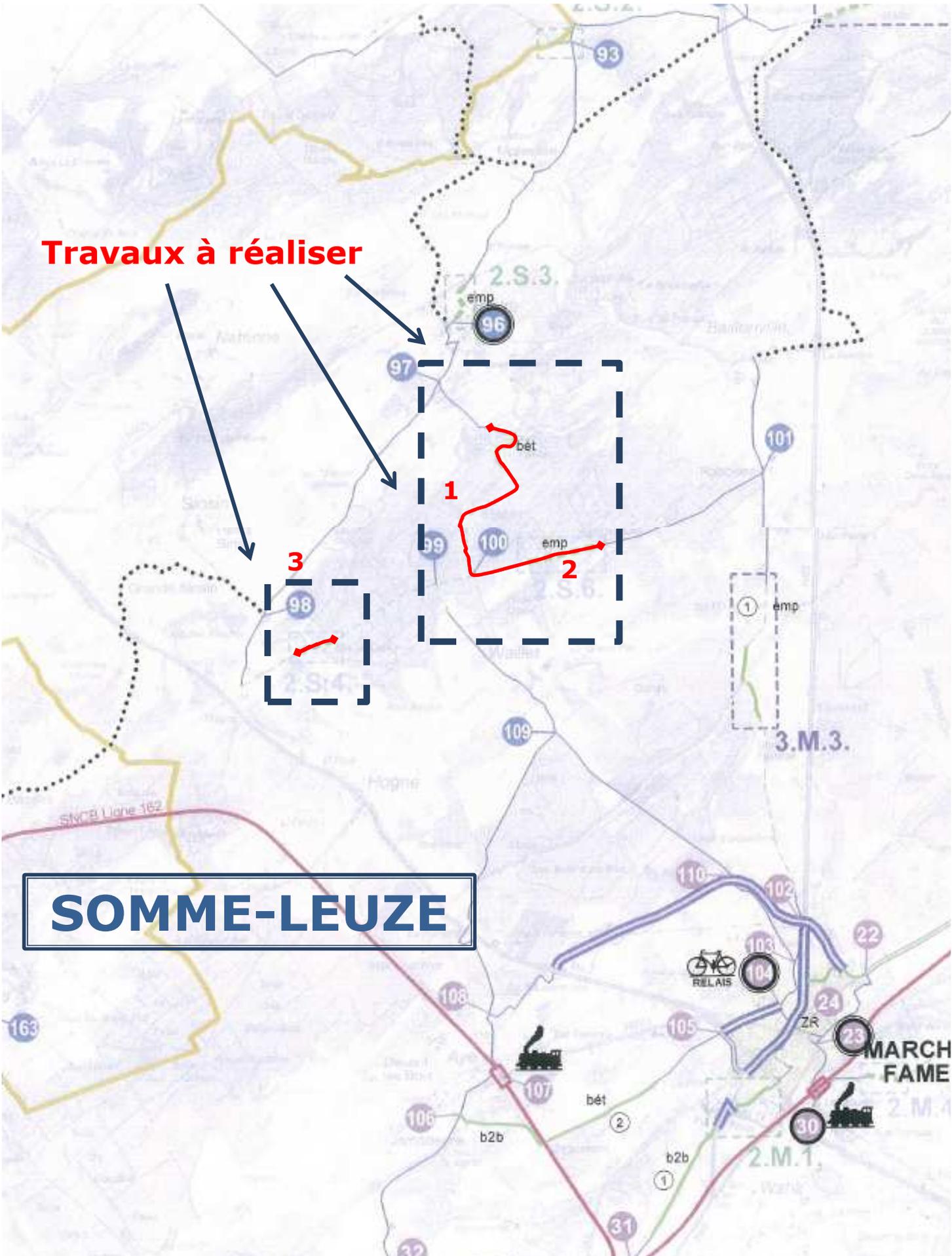
Etude et réalisation de voies lentes
complémentaires au réseau
du Pays de Famenne

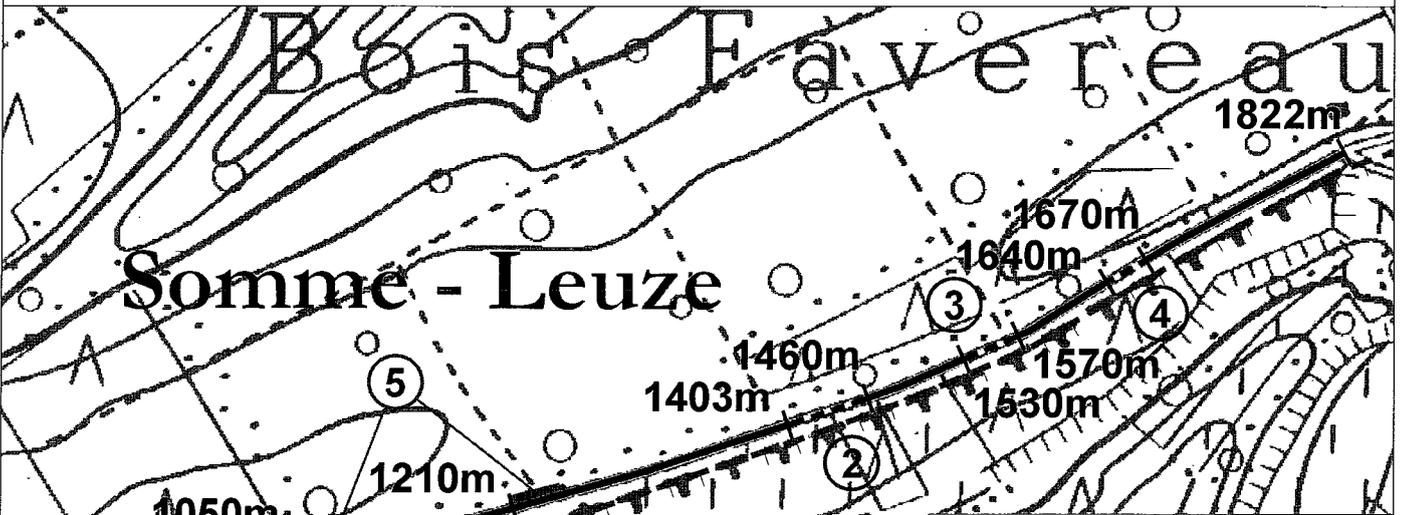
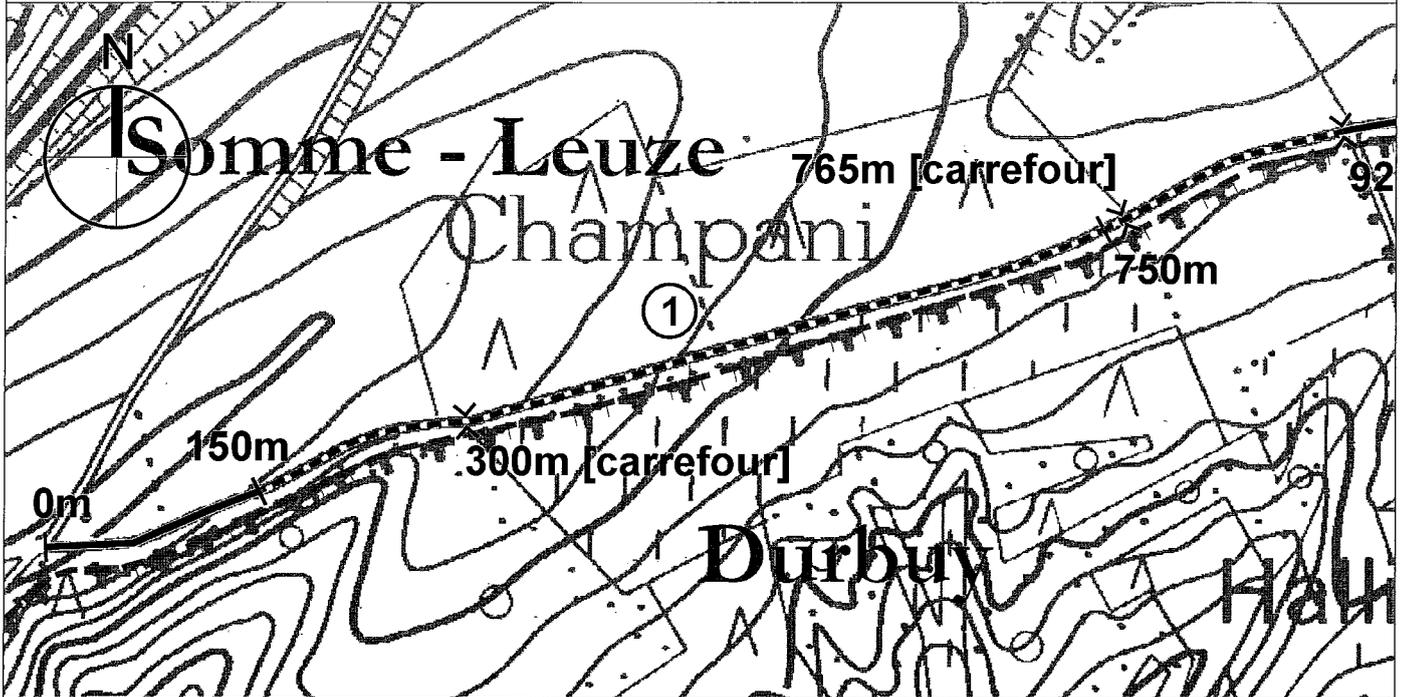


Travaux à réaliser



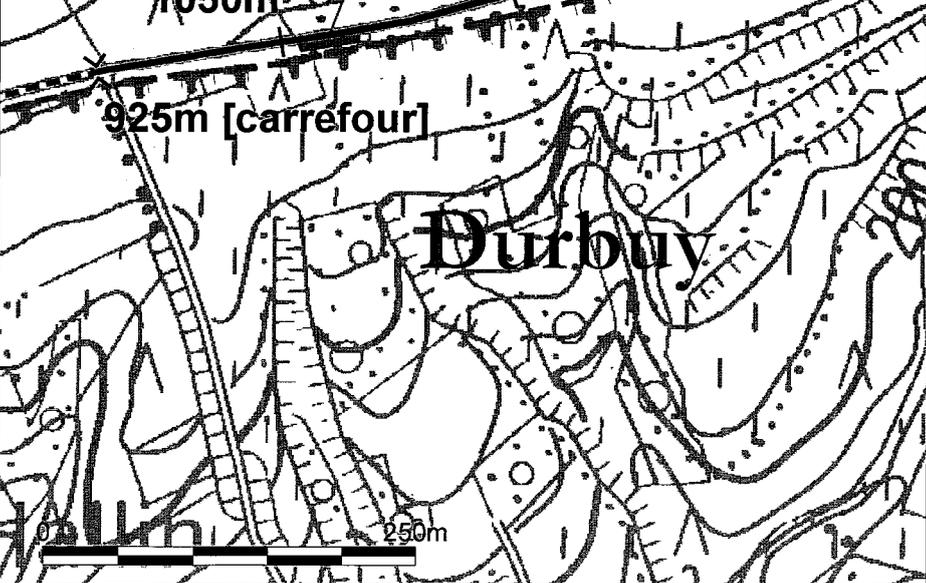
SOMME-LEUZE





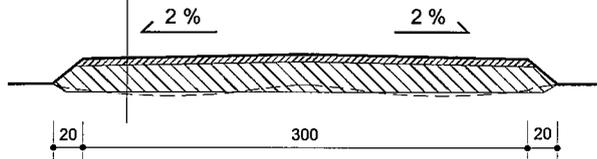
LEGENDE

- Asphalte
- Béton maigre
- Bi-bande
- Empierrement
- Travaux divers
- Pas d'intervention
- Limite communale
- Limite de zone
- Point de repère
- Numéro de zone

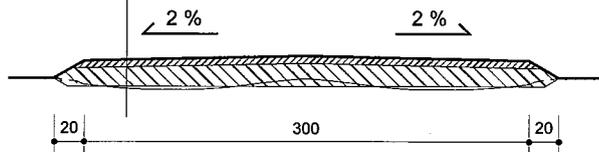


PROFIL 1 : Empierrement existant à recharger - Largeur : 3m

revêtement en schistes gréseux 0/14 ép. : 5 cm
 fondation type II (0/32) ép. : 20 cm
 fondation type II (0/32) en recherche
 ornières à refermer ép. moyenne maximale 10cm

**PROFIL 3 : Empierrement existant à recharger - Largeur : 3m**

revêtement en schistes gréseux 0/14 ép. : 5 cm
 fondation type II (0/32) en schistes gréseux ép. : 15 cm
 fondation type II (0/32) en recherche
 ornières à refermer ép. moyenne maximale 10cm



1	150	600	TRAVAUX GENERAUX
	↓		Partie centrale du chemin à scalper Empierrement existant à recharger
	750		Profil n°1

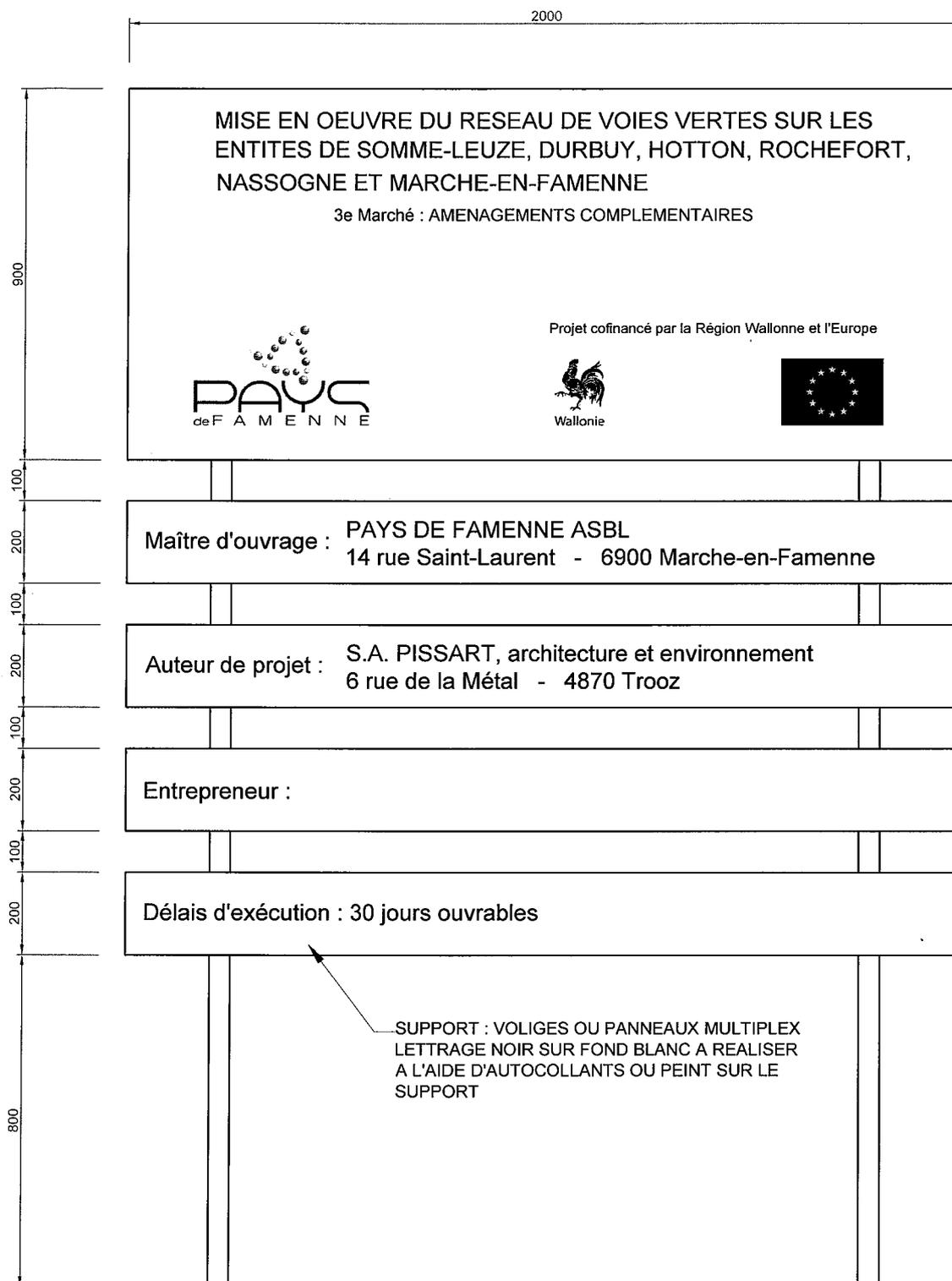
2	1403	57	TRAVAUX GENERAUX
	↓		Empierrement existant à recharger
	1460		Profil n°3

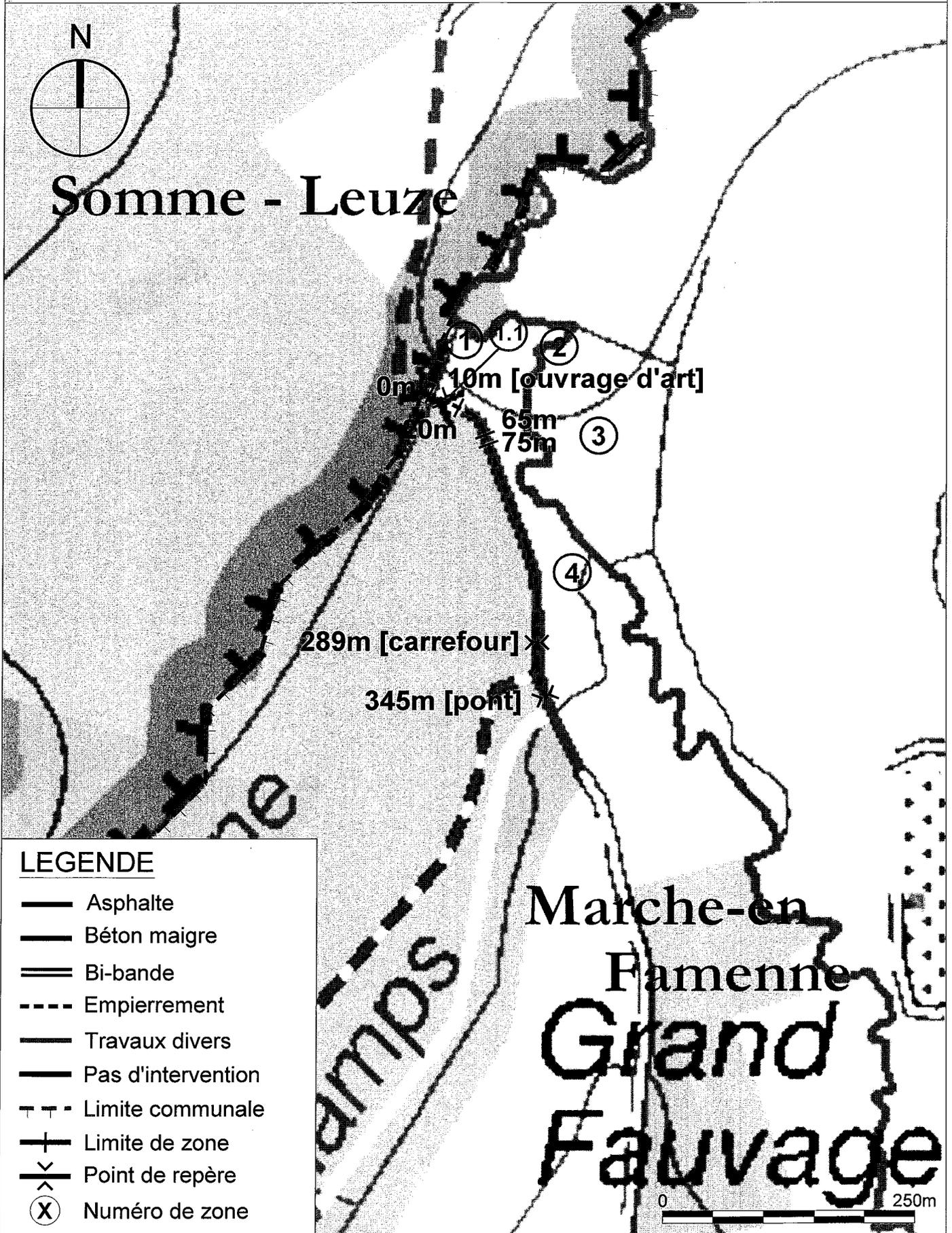
3	1530	40	TRAVAUX GENERAUX
	↓		Empierrement existant à recharger
	1570		Profil n°3

4	1640	30	TRAVAUX GENERAUX
	↓		Empierrement existant à recharger
	1670		Profil n°3

5	A déterminer in situ	TRAVAUX PARTICULIERS
		Déblais pour réalisation de fossé en vue de recréer des mares aux tritons
		- Ouverture de gueule : ≈ 120 cm - Profondeur : 40 cm - Plafond : 40 cm

PANNEAU D'INFORMATION GENERAL





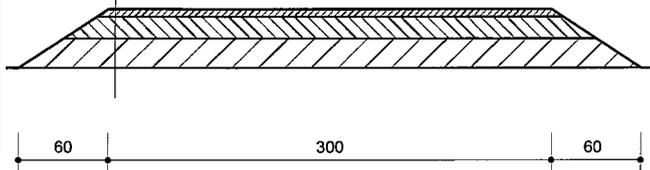
3.M.3.

Descriptif des interventions

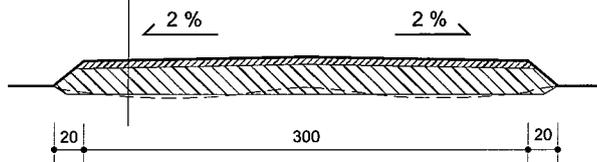
1	0	20	TRAVAUX GENERAUX (largueur : 3 m)
	↓		Fondation type II 0 / 32 en recherche
	20		Revêtement en schistes gréseux 0 / 14 ép. : 5 cm
1.1	10	-	TRAVAUX PARTICULIERS
			<ul style="list-style-type: none"> - dalle en béton armé 3x3x0.2 m à démolir - culée en béton à démolir (volume à déterminer in situ) - deux tuyaux en béton Ø80 cm à poser L = 6 m - enrobage au béton maigre - épaisseur voûte 25 cm + treillis 15/15/Ø8
2	20	45	TRAVAUX GENERAUX (largueur : 3 m)
	↓		Empierrement existant à recharger
	65		Profil n°1
3	65	10	TRAVAUX GENERAUX (largueur : 3 m)
	↓		Empierrement existant à reprofiler et à compacter
	75		Géotextile Produits de sous fondation en recherche Fondation type II 0 / 32 ép. : 15 cm Revêtement en schistes gréseux 0 / 14 ép. : 5 cm
4	75	300	TRAVAUX GENERAUX (largueur : 3 m)
	↓		Empierrement existant à recharger
	345		Profil n°2

PROFIL 1 : Empierrement existant à recharger - *Largeur : 3m*

revêtement en schistes gréseux 0/14 ép. : 5 cm
 fondation type II (0/32) ép. : 15 cm
 sous fondation type II ép. : 20 cm
 géotextile
 empierrement existant à reprofiler et compacter

**PROFIL 2** : Empierrement existant à recharger - *Largeur : 3m*

revêtement en schistes gréseux 0/14 ép. : 5 cm
 fondation type II (0/32) ép. : 20 cm
 géotextile
 empierrement existant à reprofiler et compacter



PCDR de SOMME-LEUZE:
P1.PM 04: Etude et réalisation de voies lentes complémentaires au réseau du Pays de Famenne

Tableau récapitulatif

Chapitre	Estimation TVA0
A- Aménagement de voirie cyclo	485 364,88 €
B- Equipements et mobilier	6 667,10 €
TOTAL	492 031,98 €

A- Aménagement de voirie cyclo

		U	Qtés	Pu	P total
1	1. Bois d'Heure Reprofilage et dalle en béton 750 m	m	750	170,00 €	127 500,00 €
2	2. Bois d'Heure : reprofilage, empierrement de finition sur une longueur de 1.700m	m	1700	45,00 €	76 500,00 €
3	3. Chemin forestier de Waillet Empierrement, reprofilage, empierrement de finition sur une longueur de 800m	m	800	100,00 €	80 000,00 €
4	4. Chemin forestier de Sinsin Empierrement, reprofilage, empierrement de finition sur une longueur de 800m	m	800	100,00 €	80 000,00 €

Total A- BÂTIMENT HTVA

364 000,00 €

B- Equipements et mobilier

5	Equipements urbains - mobilier	FFT	1	3 000,00 €	3 000,00 €
6	Voiries et accès (hors terrain acquis) Signalisation 2.000,00	FFT	1	2 000,00 €	2 000,00 €

Total B- ABORDS HTVA

5 000,00 €

TOTAL GENERAL HORS TVA

369 000,00 €

G HONORAIRES - Architecture/stabilité

fft 9% 369 000,00 € 33 210,00 €

Coordination sécurité

fft 1,20% 369 000,00 € 4 428,00 €

H TOTAL HORS TVA

406 638,00 €

I TOTAL TVAC

fft 121% 406 638,00 € **492 031,98 €**

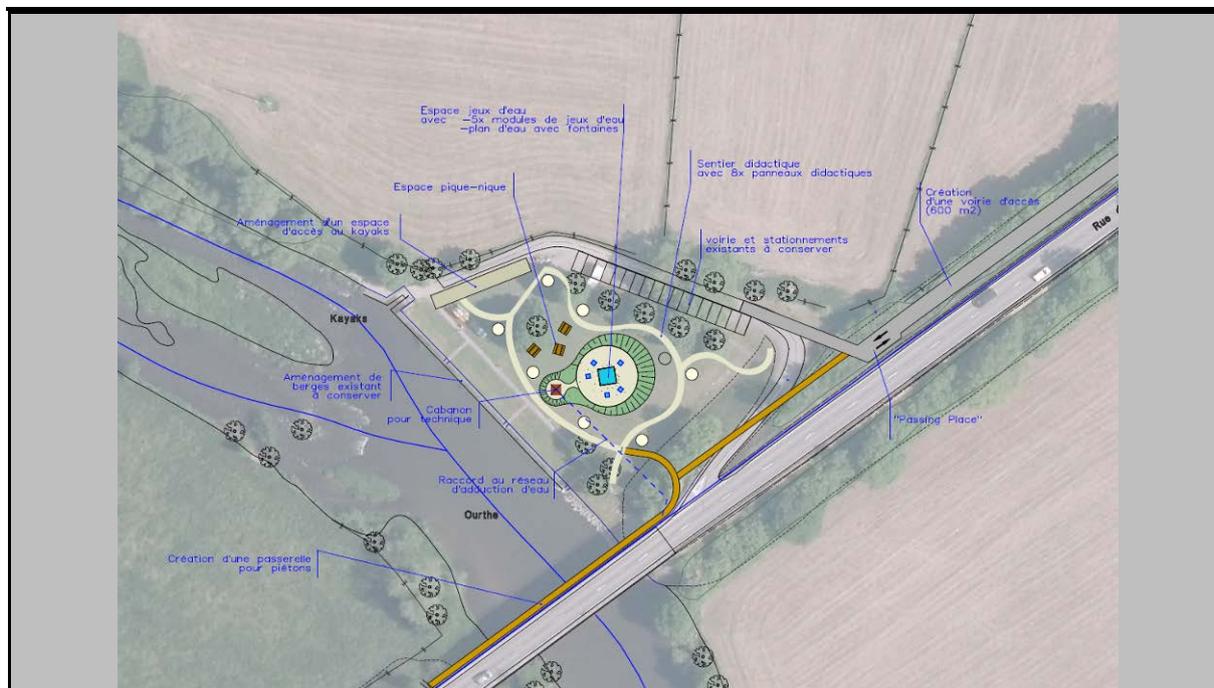
Ainsi fait le 24/06/2014

pr la SPRL LACASSE-MONFORT,
 ir LACASSE Jean-Marie

Démontage et évacuation des parois vitrées en façade					
44					
Démontage et évacuation des menuiseries extérieures					
Elevation arrière	9				25
Elevation droite	4,2				12
Elevation avant	8				13,2
	21,2				50,2
Création de bases dans les maçonneries existantes +					
Elevation arrière	4	3			25
Elevation avant	4,4	3			13,2
					50,2
Nouvelles annexes: débats généraux					
	131	0,3			39,3
Nouvelles annexes: Terrassement pour semelles de					
	2,6				
	2,6				
	2,6				
	2,6				
	12,4				
	3,9				
	3,9				
	5,8				
	7,5				
	2,8				
	46,7	0,4	0,3		5,694
Nouvelles annexes: Boucle de terre					
	4				
	6				
	7,5				
	2,7				
	12,6				
	3				
	3				
	38,8				
Nouvelles annexes: Empierrement: Coffre de fondation					
	100				
Mur en blocs béton 19 cm					
	2,7				
	2,7				
	2,7				
	7,4				
	12,4				
	27,9	2,9			80,91
	4				
	4				
	6				
	14	3,2			44,8
					30
					155,71
Etage local polyvalent: hourds + chape de compression					
	58				
Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm					
	2,9	20	0,08	0,23	1,0872
	3,1	24	0,08	0,23	1,36896
	4	10	0,08	0,23	0,736
					3,17216
Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane					
	90				
Couverture de toiture: Couvre mur en acier laqué					
	2,9				
	2,9				
	12,5				
	4				
	4				
	6				
	32,3				
Couverture de toiture: faces en acier laqué					
	1,5				
	3				
	7,7				
	12,2				
Couverture de toiture: TD en zinc					
	3	2		6	
	3,2	4		12,8	
					16,8
Crieps ton gris clair + isolation PU 10 cm					
Elevation avant	5				
Elevation droite	56				
Elevation arrière	53				
Partie arrière	13				
	10				
	177				
Bardage en mélèze ajouré + ossature et isolation PU 10					
Elevation avant	32				
Elevation droite	9				
Elevation gauche	9				
	50				
Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite					
Elevation avant	11				
Elevation droite	16				
Elevation arrière	34				
Partie arrière	9				
	70				
Nouvelles annexes: Revêtement de sol intérieur + chape					
	90				
Etage: Revêtement de sol intérieur + chape + isolation					
	55				
Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm					
Rez	4,5				
	3,2				
	7,7	2,7			20,79
Etage	10				
	5,4				
	15,4	4,1			63,14
					83,93
Portes intérieures 90/205					
Rez	12				
Etage	3				
	15				
Châssis vitrés intérieurs					
	14				
Garde corps intérieurs en acier laqué					
	3,2				
	3,2				
	6,4				

Intitulé projet :

Développement de la "plage de l'Ourthe" à Noisieux



Description du projet :

Contexte

La zone de baignade de Noisieux (reconnue par la Région wallonne) ou « Plage de Noisieux » est située en rive droite de l'Ourthe à Noisieux sur la Commune de Somme-Leuze au lieu-dit « Pont de Noisieux » depuis la tête d'aval du pont tout au long du perré, à proximité de la sortie du village. Notons que pour la zone de baignade de Noisieux la baignade y est pour l'instant interdite, la qualité des eaux y étant insuffisante et ce depuis 2010.

L'espace comporte des pelouses, un petit parking, un embarcadère à kayaks et quelques bancs et poubelles. L'accès se fait par une route asphaltée étroite et mal sécurisée qui descend du talus du pont, sur lequel passe la route principale (N929).

Projet

Le projet consiste à revaloriser le lieu utilisé par les habitants et les touristes comme espace de détente et lieu d'embarquement des kayaks.

L'objectif est de créer une réelle infrastructure de loisirs associée à un espace pédagogique par la création d'une zone de détente avec comme fil rouge « l'eau ».

En effet, puisque, pour l'instant, les baignades ne sont en réalité pas possibles (qualité de l'eau non satisfaisante), l'idée serait de créer une zone de jeux aquatiques pour les enfants (comme à Chevetogne ou au Jardin d'O à Nîmes, Commune de Viroinvall). Outre l'aspect ludique, il y aurait un volet didactique afin de sensibiliser les visiteurs à la préservation et à l'épuration de l'eau.

La programmation du projet comprend :

- L'aménagement de l'accès automobile par la création d'une nouvelle voirie d'accès. L'intersection à la route nationale se fera au niveau du carrefour avec la rue du Domaine des Nutons. Des élargissements de voirie ou « Passing Place » permettront le croisement des véhicules.
- La création d'une passerelle piétonne accolée au pont afin de raccorder le site au village de Noiseux.
- La création d'un espace jeux d'eau. L'espace sera aménagé par des mouvements de terrain en forme de cuvette. Les talus seront engazonnés et proposeront des espaces de détente. Au cœur, des modules de jeux d'eau seront installés autour d'une plateforme proposant des fontaines dynamiques. L'ensemble des techniques et des systèmes hydrauliques sera centralisé dans un cabanon fermé, raccordé en électricité et en eau de distribution (l'adduction d'eau étant présente au niveau de la route régionale).
- La création d'un sentier didactique et pédagogique ponctué de 8 espaces avec des panneaux didactiques. Le projet sera complété d'une sensibilisation à l'impact des comportements et actions individuelles sur la qualité de l'eau pour qu'à terme, la baignade soit de nouveau possible à la plage de Noiseux. Le contenu des panneaux didactiques sera réalisé en collaboration avec le Contrat de Rivière.
- La création d'un espace pique-nique et petit barbecue.
- L'aménagement d'une aire de débarquement pour les kayaks.

Origine de la demande :

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Patrimoine et cadre de vie du 30/09/2013, GT Tourisme et économie du 27/01/2014, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 8 du 25/03/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014, CLDR 11 du 6/12/2014).

Justification du projet :

Le projet a fait l'objet de nombreuses propositions au cours de l'élaboration du PCDR car le lieu est apprécié et particulièrement utilisé par la population. Cette dernière souhaite également pouvoir retrouver une possibilité de baignade afin de pouvoir pleinement profiter du lieu.

Le projet bénéficie d'une localisation intéressante qui permet de valoriser un réel atout touristique, proche du village de Noiseux et directement accessible depuis la N929, axe particulièrement fréquenté tant au niveau communal que supracommunal. En outre, il proposera un espace de détente en lien avec l'Ourthe et à destination des habitants comme des touristes.

Enfin, le projet permettra de sécuriser l'accès automobile à la « Plage de Noiseux » qui se fait actuellement par une voirie étroite, pentue et dont l'intersection avec la N929 est particulièrement dangereuse.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet propose un réel atout touristique en lien avec l'Ourthe, élément caractéristique et produit phare du territoire.

Impacts environnementaux :

Le projet prend en compte la situation du projet en bordure de l'Ourthe et vise à l'amélioration du contexte écologique et une meilleure prise en compte de la gestion des cours d'eau via la mise en place d'un projet de sensibilisation pédagogique.

Impacts sociaux :

Le projet contribue à améliorer un lieu déjà reconnu par les habitants et constituant un lieu de rencontre et de loisir.

Localisation :

A Noiseux.

Statut au plan de secteur :

Zone agricole.

Statut de propriété :

Propriété communale.



Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 2	Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 6	Développer des réponses en matière de services, de culture et de loisirs
✓	Objectif 9	Poursuivre le développement du réseau de voies lentes, à l'intérieur des villages, entre les villages et vers l'extérieur de la commune
✓	Objectif 10	Renforcer la sécurité de tous les usagers

Création d'emploi(s) envisagée : Néant.

Estimation globale du coût :

Montants

<u>Tableau récapitulatif</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A. Voirie d'accès	349 356,04 €
B. Passerelle pour piétons	280 018,20 €
C. Espace jeux d'eau	112 007,28 €
D. Sentier pédagogique	35 002,28 €
E. Espaces kayaks	10 200,66 €
<hr/>	
TOTAL	786 584,46 €

Origines du financement :

Financé par :

- le DR pour développement de la "plage de l'Ourthe" à Noisieux :
 - o 60 % de 500.000,00 € soit **300.000,00 €**;
 - o 50 % de 286.954,46 € (786.954,46 € - 500.000 €) soit **143.477,23 €**;

Total subside DR : 443.477,23 € TTC

- la Commune pour le solde :
 - o 40 % de 500.000,00 € soit **200.000,00 €**;
 - o 50 % de 286.954,46 € (786.954,46 € - 500.000 €) soit **143.477,23 €**;

Total part communale : 343.477,23 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Espaces verts, pour les plantations.
- CGT.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

L'entretien régulier de la plage de Noiseux a fait partie du Programme d'action du Contrat de Rivière Ourthe 2005 – 2007.

En 2008 le projet a fait l'objet d'une étude de cas dans le cadre du projet de recherche-formation-action « Topozym » sur le développement durable de l'espace public.

Le projet fait partie de l'étude de la traversée de Noiseux.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

PCDN, SI, Maison du Tourisme, Contrat de Rivière Ourthe, Aquawal, SPGE, Nitrawal, DNF, CGT.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Développement de la "plage de l'Ourthe" à Noiseux	Le taux de satisfaction des habitants	Enquête auprès des habitants	80% de réponses positives quant aux aménagements
	Le nombre d'incivilité	Commune	Diminution du nombre chaque année

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2011 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement (échelle : 1/700).
- Dossier photos.
- Estimation.



PCDR SOMME-LEUZE

Développement de la Plage de
l'Ourthe à Noiseux

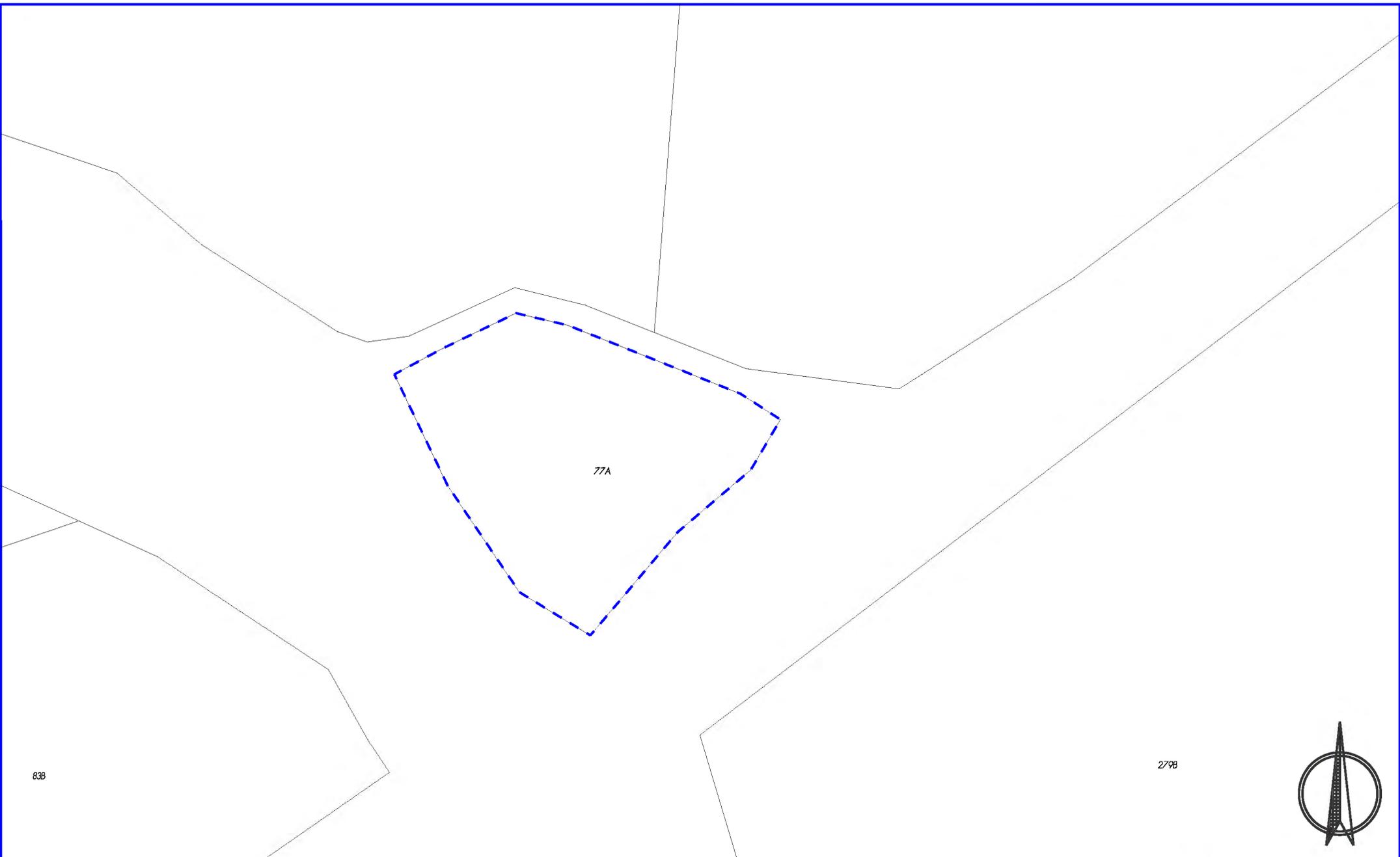
LOT 1
PM 05

SITUATION
EXISTANTE
sur orthophotoplan

DATE :
JUILLET 2014

Ech.: 1/1.000e





PCDR SOMME-LEUZE

Développement de la Plage de l'Ourthe à Noiseux

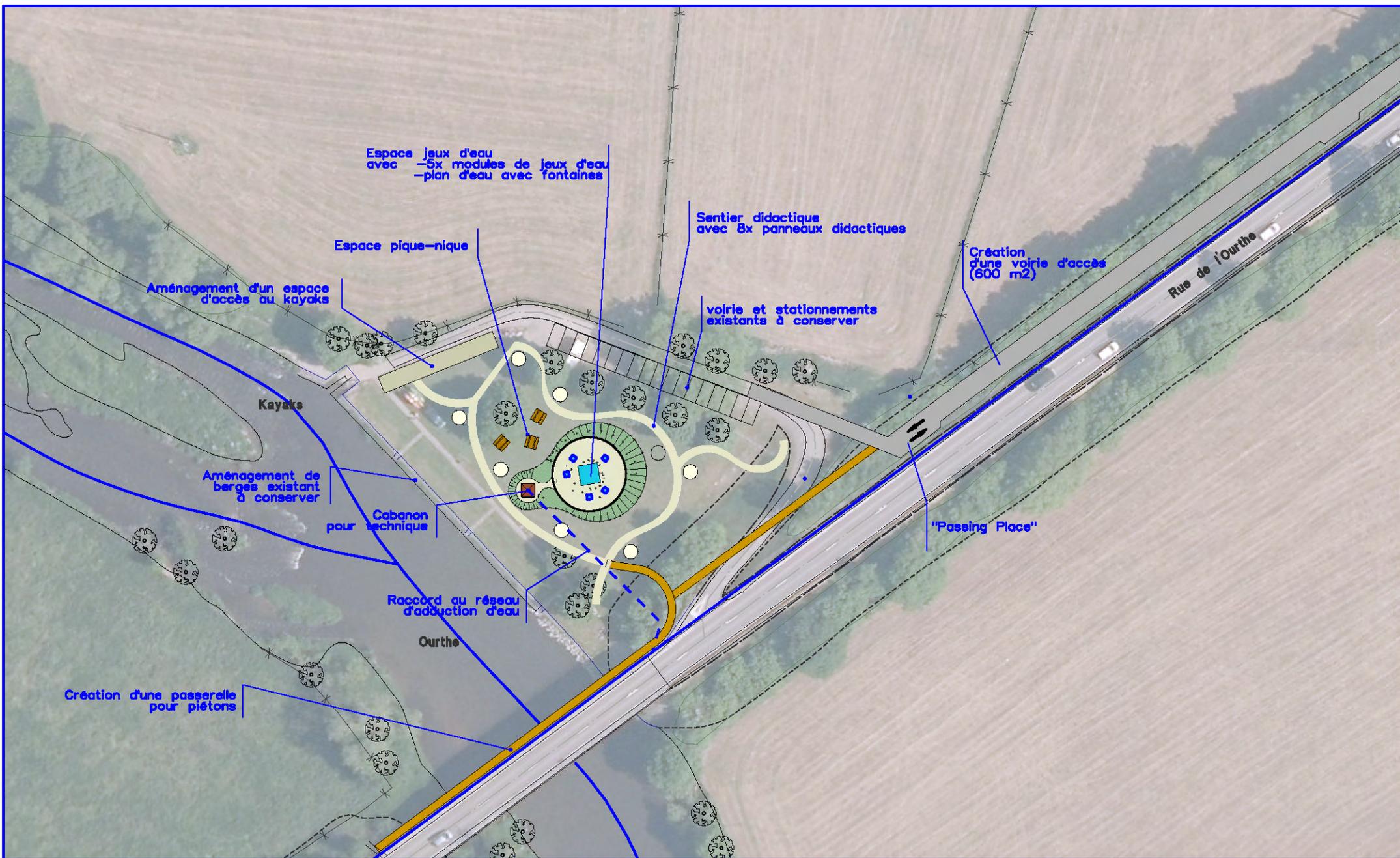
LOT 1
PM 05

SITUATION
EXISTANTE
sur cadastre

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000e





PCDR SOMME-LEUZE

Les pieds dans l'eau :
Développement de la Plage de
l'Ourthe à Noiseux

LOT 1
PM 05

SITUATION
PROJÉTÉE

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000^e



PCDR SOMME-LEUZE

Développement de la "plage de l'Ourthe" à Noisieux
Priorité 1 - Fiche PM1.04

Site d'intervention



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5

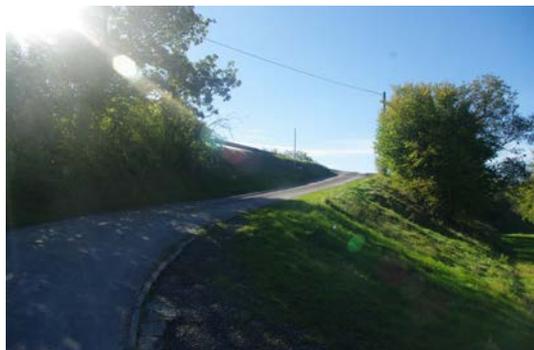
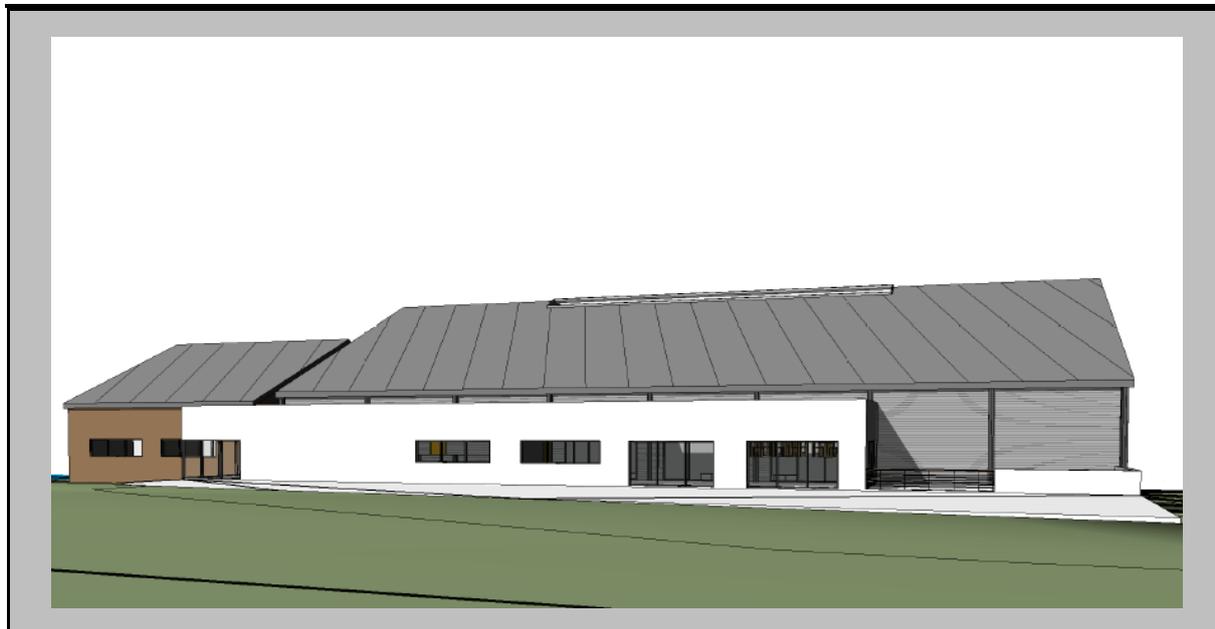


Photo n°6

PCDR de SOMME-LEUZE						
P1 PM 05 : Développement de la "plage de l'Ourthe" à Noisieux						
Tableau récapitulatif						
Chapitre					Estimation TVAC	
A. Voirie d'accès					349 356,04 €	
B. Passerelle pour piétons					280 018,20 €	
C. Espace jeux d'eau					112 007,28 €	
D. Sentier pédagogique					35 002,28 €	
E. Espaces kayaks					10 200,66 €	
TOTAL					786 584,46 €	
A. Voirie d'accès						
			U	Qtés	Pu	P total
1	Travaux préparatoires		PG	1	10 000,00 €	10 000,00 €
	<i>comprend débroussaillage, abattage...</i>					
2	Travaux de terrassement	m ³		5000	30,00 €	150 000,00 €
	<i>comprend déblais et remblais avec fourniture</i>					
3	Travaux de voirie	m ²		600	70,00 €	42 000,00 €
	<i>Comprend sous-fondation, fondation, éléments linéaires, revêtement</i>					
4	Travaux divers	FFT		1	30 000,00 €	30 000,00 €
	<i>comprend glissière de sécurité, signalisation, marquage, plantations</i>					
5	Travaux sur voirie existante	m ²		600	50,00 €	30 000,00 €
	<i>Comprend revêtement</i>					
Sous-total A						262 000,00 €
B. Passerelle pour piétons						
			U	Qtés	Pu	P total
6	Revêtement		FFT	1	120 000,00 €	120 000,00 €
7	Garde-corps		FFT	1	35 000,00 €	35 000,00 €
8	Piliers, fondations, fixations, ancrages, divers		FFT	1	30 000,00 €	40 000,00 €
9	Déblais - remblais		FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
10	Eclairage public		FFT	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Sous-total B						210 000,00 €
C. Espace jeux d'eau						
			U	Qtés	Pu	P total
11	Deblais - remblais	m ³		400	30,00 €	12 000,00 €
12	Cabanon + techniques et système hydrolique		FFT	1	30 000,00 €	30 000,00 €
13	Alimentation eau + électricité	m		50	120,00 €	6 000,00 €
14	Plan d'eau + fontaine		FFT	1	15 000,00 €	15 000,00 €
15	Module de jeux d'eau	p		5	3 000,00 €	15 000,00 €
16	Engazonnement	m ²		200	30,00 €	6 000,00 €
Sous-total C						84 000,00 €
D. Sentier pédagogique						
			U	Qtés	Pu	P total
17	Cheminement piéton	m ²		250	35,00 €	8 750,00 €
	<i>Comprend fondation et revêtement (dolomie)</i>					
18	Espace panneaux didactique	p		8	2 000,00 €	16 000,00 €
	<i>revêtement pavé + panneau</i>					
19	Espace pique-nique	p		3	500,00 €	1 500,00 €
	<i>Comprend banc et tables</i>					
Sous-total D						26 250,00 €
E. Espaces kayaks						
			U	Qtés	Pu	P total
20	Revêtement minéralisé	m ²		90	85,00 €	7 650,00 €
	<i>comprend revêtement, éléments linéaires</i>					
Sous-total E						7 650,00 €
Total						589 900,00 €
D HONORAIRES - Architecture/stabilité			fft	9%	589 900,00 €	53 091,00 €
Coordination sécurité			fft	1,20%	589 900,00 €	7 078,80 €
E TOTAL HORS TVA			fft			650 069,80 €
F TOTAL TVAC			fft	121%	650 069,80 €	786 584,46 €
Ainsi fait le 8/07/2014						
pr la SPRL LACASSE-MONFORT,						
ir LACASSE Jean-Marie						

Intitulé projet :

Construction d'un hall omnisports à Baillonville



Description du projet :

Contexte :

Le village de Baillonville est amené à changer fortement si on tient compte des projets futurs. L'aménagement de la ferme à l'entrée de Baillonville accueillera à terme l'Administration communale, la conciergerie, l'EPN, la bibliothèque principale, la crèche ou MCAE et éventuellement les bureaux de Police... De plus, un projet de home est prévu en face de cette ferme.

Projet :

Le projet de hall omnisports propose une réflexion globale qui sera phasée en deux étapes : d'une part la création d'un plateau sportif, des vestiaires et de la cafétéria, puis, par la suite, la réalisation de locaux sportifs supplémentaires.

En termes de programmation, la première phase comprendra :

- Un plateau sportif de 44 x 22 mètres avec des tribunes, pour la pratique du football en salle, du handball, du hockey in, du basket ball, du volley ball et du badminton.
- Un espace cafétéria et bar de plus de 200 m², avec cuisine et réserve, sera réalisé à l'étage avec vue sur le plateau sportif. Cet espace sera ouvert au public afin de créer des liens avec les habitants et, notamment, les résidents du futur home qui pourront profiter de cet espace de convivialité et de rencontre.
- 5 vestiaires (dont un pour arbitre) et 8 réserves seront prévus de part et d'autre du plateau sportif.

La construction profitera de la rupture de pente du terrain existant pour proposer un volume en deux étages. La création de deux entrées, une chaque étage, permettra

une accessibilité à l'ensemble du bâtiment sans nécessité l'installation d'un ascenseur.

Concernant la deuxième phase, elle comprendra, dans un volume annexe :

- Une salle supplémentaire réservée au dojo, avec deux vestiaires et une réserve.
- Une salle supplémentaire réservée à la danse, avec deux vestiaires et une réserve.

L'ensemble des infrastructures répond aux critères techniques d'Infrasports.

En terme architectural, le vaste volume nécessaire au plateau sportif sera intégré par le développement de volumes secondaires à front de voiries qui limiteront l'impact d'un tel gabarit dans le paysage.

Un espace de stationnement de 67 places sera prévu à côté du hall sportif. Cet espace parking privilégiera les revêtements drainants ainsi que les plantations d'arbres hautes tiges et de haies mixtes d'essences indigènes.

Le hall omnisports sera prévu pour les écoles le jour et les associations ou les privés en soirée.

Enfin, le projet prévoit également des possibilités d'extension du bâtiment au fil du temps.

Origine de la demande :

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT services aux personnes 2 du 21/10/2013, GT Vie associative du 2/12/2013, GT Cœur de village du 3/02/2014, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 6 du 16/12/2013, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 6/11/2014).

Justification du projet :

Bien qu'elle dispose des terrains de football, des aires de jeux dans les villages de Heure, Nettinne, Sinsin, Noiseux, Somme-Leuze et Hogne, ainsi que des espaces dédiés au tennis, à la pêche ou à la pétanque, la Commune de Somme-Leuze a besoin, sur son territoire, d'une infrastructure permettant la pratique de sports variés. Actuellement, les habitants de la commune et les différentes associations sont obligés de se rendre dans les autres communes pour pratiquer leur sport.

La situation est identique pour les quatre implantations scolaires de Bonsin, Heure, Noiseux et Somme-Leuze : actuellement, les élèves des écoles sont obligés de sortir de la commune pour leurs cours d'éducation physique. L'infrastructure profitera également aux clubs des communes voisines comme Hotton ou Marche-en-Famenne qui sont toujours en recherche d'espace pour les activités de leurs clubs.

En outre, avec plus de 20 associations sportives sur la Commune, la pratique du sport connaît un réel engouement et la création d'un hall omnisports permettra d'accompagner cette dynamique (création de nouveaux sports, nouveaux clubs...) tout en proposant une infrastructure fédératrice au centre du territoire communal.

La cafétéria constituera une salle supplémentaire dans la commune qui pourra aussi accueillir des activités extra-sportif (souper, soirée...).

Enfin, le projet participe au déploiement d'un cœur de services dans le village de Baillonville, à proximité de la ferme. Il s'agit là d'une opportunité pour marquer l'entrée du village par une conception urbanistique identifiant clairement l'entrée dans l'agglomération.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Que ce soit par la location du hall sportif ou par l'organisation de différents évènements, ce projet contribue à encourager le développement économique lié aux manifestations sportives sur la commune.

Impacts environnementaux :

Le projet prévoit une infrastructure limitant les consommations énergétiques tout en favorisant le recours aux énergies renouvelables. En outre, une attention particulière est portée à l'intégration du projet dans son environnement paysagé.

Impacts sociaux :

Le projet propose une infrastructure fédératrice pour l'ensemble des habitants de la Commune favorisant la rencontre et les échanges.

Localisation :

A Baillonville, terrain et bâtiment cadastrés, 3^e division, section A, n° 105m.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.



Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Obtention d'une convention d'exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 7	Soutenir le secteur associatif et renforcer son rôle fédérateur

Création d'emploi(s) envisagée : Emploi lié à la gestion de l'infrastructure (moniteurs, entraîneurs...).

Estimation globale du coût :

Montants

<u>Tableau récapitulatif</u>			
	<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
PHASE 1	A - Hall sportif + vestiaires et cafeteria	1 598 410,00 €	-
	TOTAL	1 598 410,00 €	2 088 802,19 €
PHASE 2	A - Salle de danse et salle de Dojo + Vestiaires	462 150,00 €	603 937,62 €
	B - Abords	306 500,00 €	400 534,20 €
	TOTAL	768 650,00 €	1 004 471,82 €
PHASE 1 + 2			
	TOTAL	2 367 060,00 €	3 093 274,01 €

Origines du financement :

Phase 1, financée par :

- INFRASPORTS dans le cadre des petites infrastructures sportives

- o 60 % de 2.088.802,19 €, soit **1.253.281,31 €**;

Total subside INFRASPORT : 1.253.281,31 €

- la Commune pour le solde :

- o 40 % de 2.088.802,19 €, soit **835.520,88 €**;

Total part communale : 835.520,88 € TTC

Phase 2, financée par :

- INFRASPORTS dans le cadre des petites infrastructures sportives

- o 60 % de 1.004.471,82 €, soit **602.683,09 €**;

Total subside INFRASPORT : 602.683,09 €

- la Commune pour le solde :

- o 40 % de 1.004.471,82 €, soit **401.788,73 €**;

Total part communale : 401.788,73 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA.
- Espaces verts, pour les plantations.

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

L'Administration communale a visité différents projets de hall sportif dans la région.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

La CLDR avec l'aide de la commune.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Construction d'un hall omnisports à Baillonville	Nombre de nouvelles associations profitant de l'infrastructure	Commune	Au moins 5 associations sportives supplémentaires au bout de 5 ans
	Nombre de locations en soirées	Commune	Au moins 4 soirées par semaine réservées régulièrement

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2011 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2011 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Implantation (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan d'aménagement Rez (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1^{er} étage (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Vue de profil 1 (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Perspectives 1.
- Situation projetée : Perspectives 2.
- Dossier photos.
- Estimation.



PCDR SOMME-LEUZE

Construction d'un hall omnisports
à Baillonville

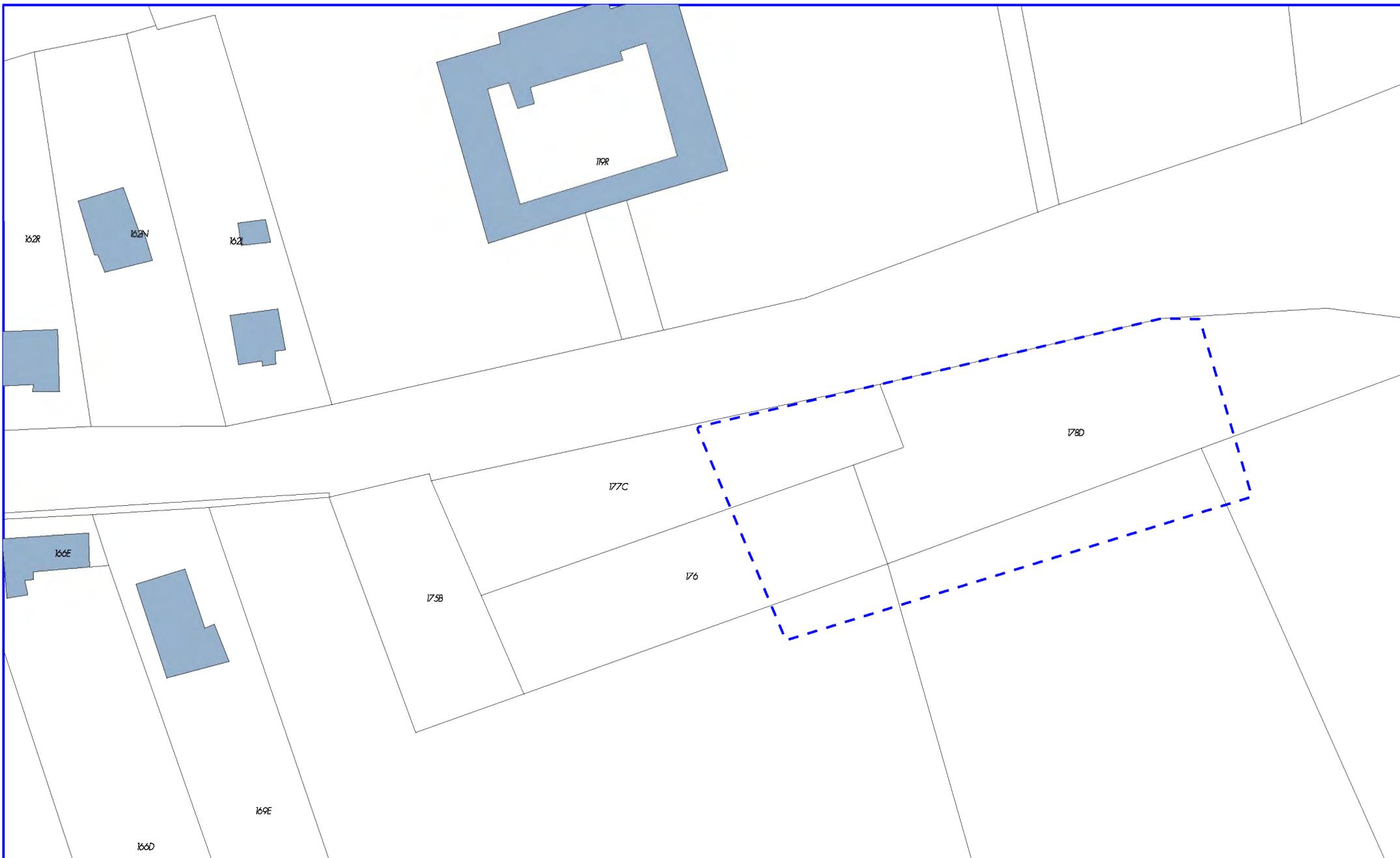
LOT 1
PM 06

SITUATION
EXISTANTE
sur orthophotoplan

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000e





PCDR SOMME-LEUZE

Construction d'un hall omnisports
à Baillonville

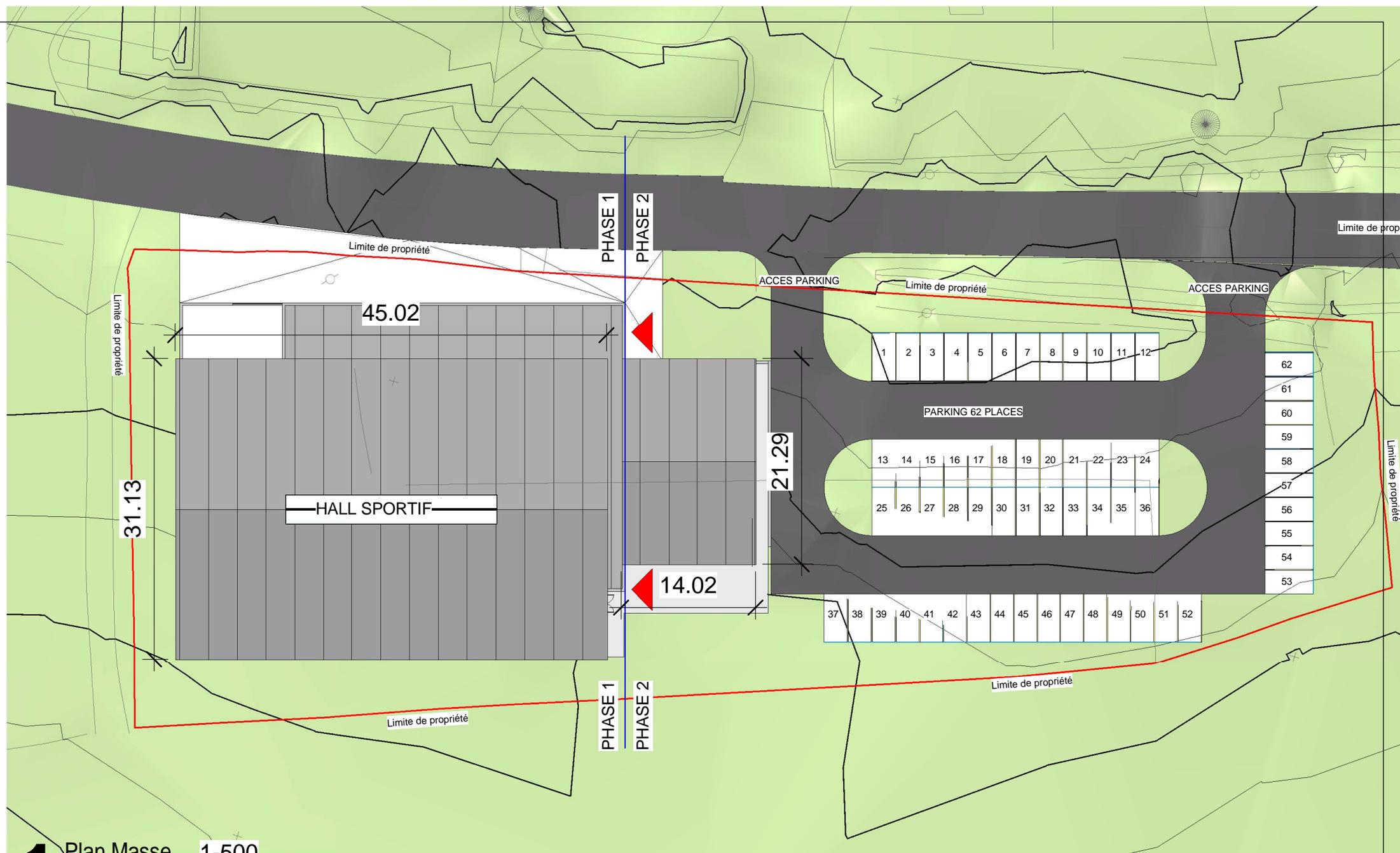
LOT 1
PM '06

SITUATION
EXISTANTE
sur cadastre

DATE :
DECEMBRE 2014

Ech.: 1/1.000e





1 Plan Masse 1-500

PCDR DE SOMME LEUZE

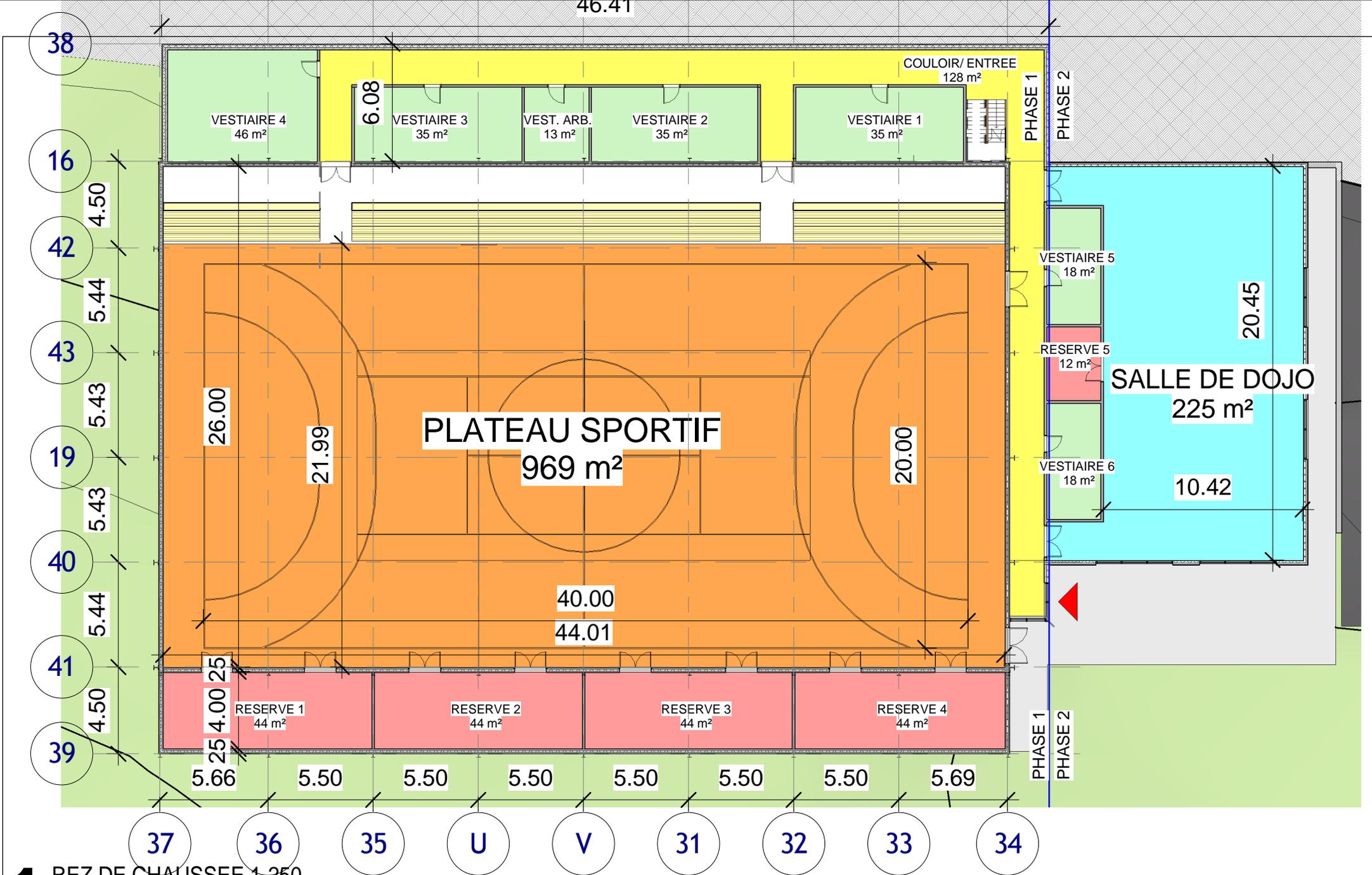
PCDR SOMME LEUZE
Hall sportif



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
16/12/2014

Echelle :
1 : 500



46.41

38

16

42

43

19

40

41

39

37

36

35

U

V

31

32

33

34

VESTIAIRE 4
46 m²

VESTIAIRE 3
35 m²

VEST. ARB.
13 m²

VESTIAIRE 2
35 m²

VESTIAIRE 1
35 m²

COULOIR/ ENTREE
128 m²

PHASE 1

PHASE 2

VESTIAIRE 5
18 m²

RESERVE 5
12 m²

VESTIAIRE 6
18 m²

SALLE DE DOJO
225 m²

PLATEAU SPORTIF
969 m²

26.00

21.99

20.00

20.45

10.42

40.00

44.01

RESERVE 1
44 m²

RESERVE 2
44 m²

RESERVE 3
44 m²

RESERVE 4
44 m²

4.50

5.44

5.43

5.43

5.44

4.50

5.66

5.50

5.50

5.50

5.50

5.50

5.50

5.50

5.69

PHASE 1

PHASE 2

1

REZ DE CHAUSSEE 1-250

PCDR DE SOMME LEUZE

PCDR DE SOMME LEUZE

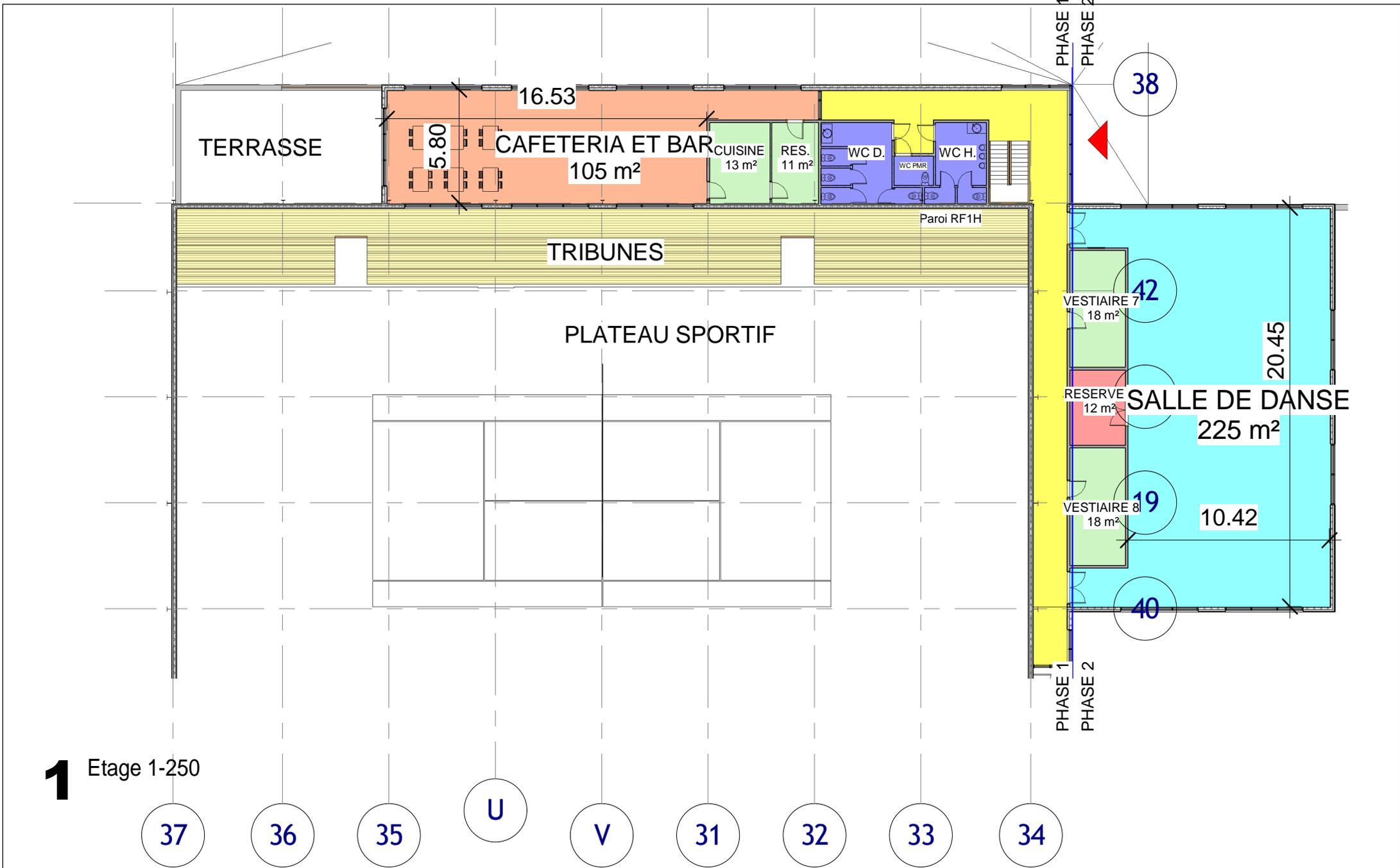
Hall sportif

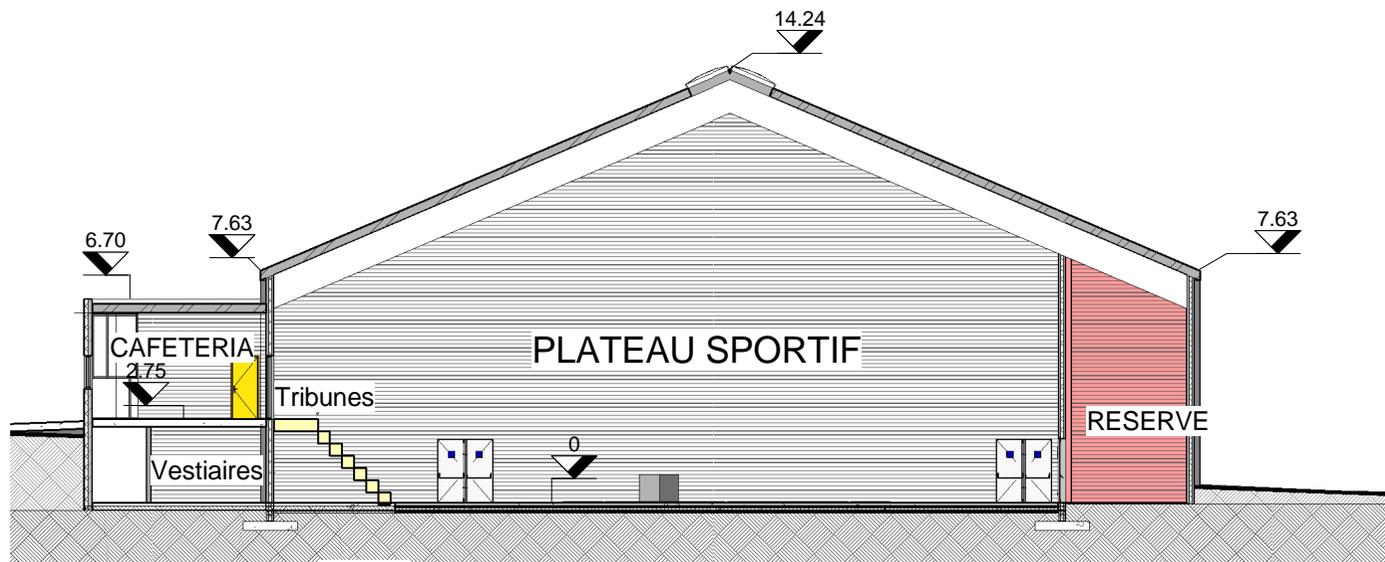


Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
16/12/2014

Echelle :
1 : 250





1 Coupe Transversale 1-250

PCDR DE SOMME LEUZE

PCDR DE SOMME LEUZE
Hall sportif

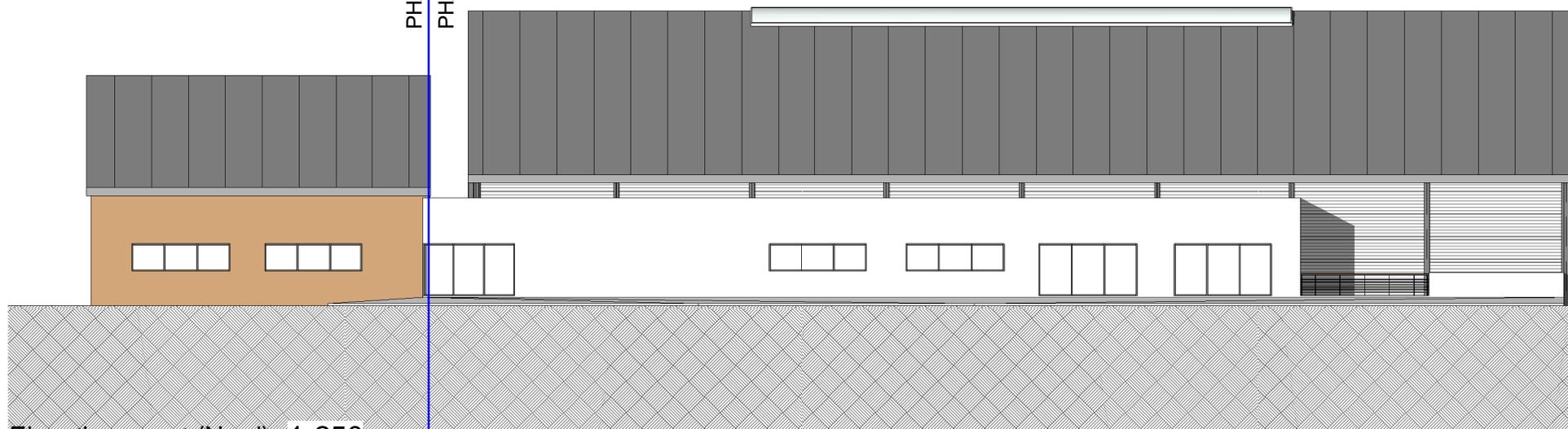


Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

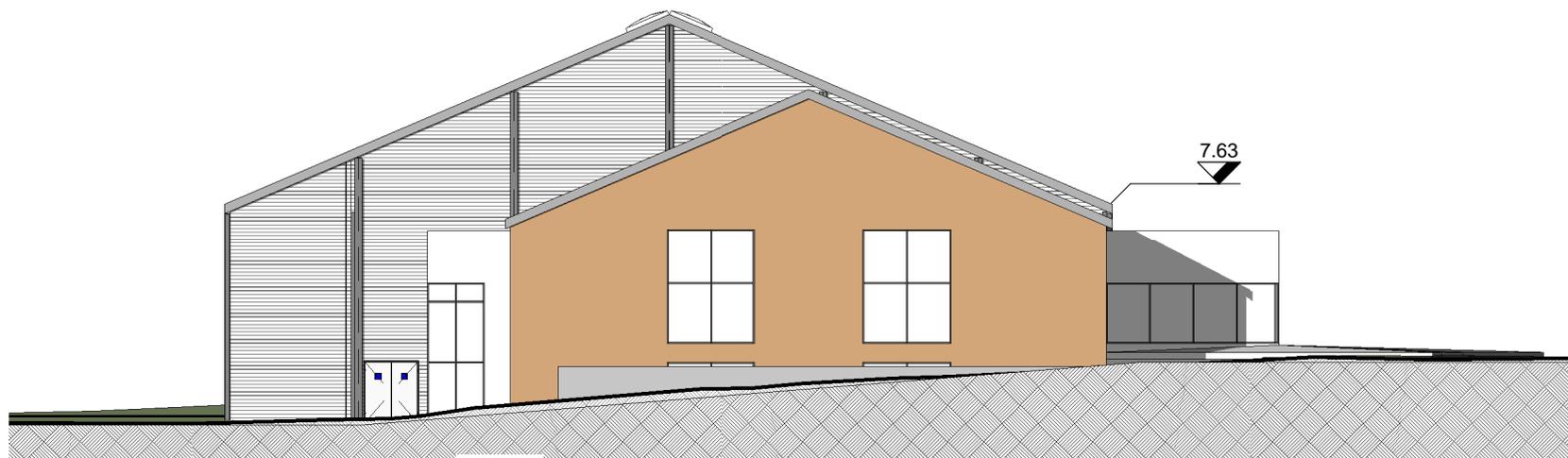
Date :
16/12/2014

Echelle :
1 : 250

PHASE 2
PHASE 1



1 Elevation avant (Nord) 1-250



2 Elevation latérale gauche (Est) 1-250

PCDR DE SOMME LEUZE

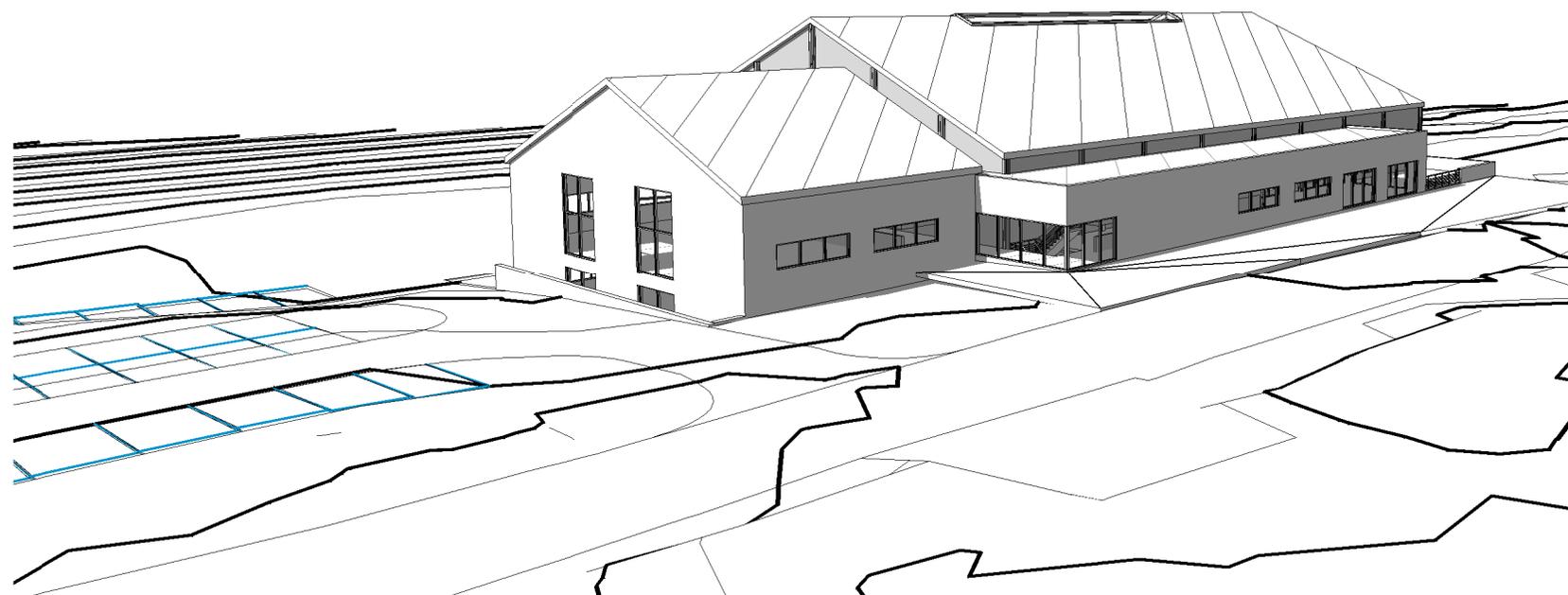
PCDR SOMME LEUZE
Hall sportif



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
16/12/2014

Echelle :
1 : 250



PERSPECTIVES

PCDR DE SOMME LEUZE

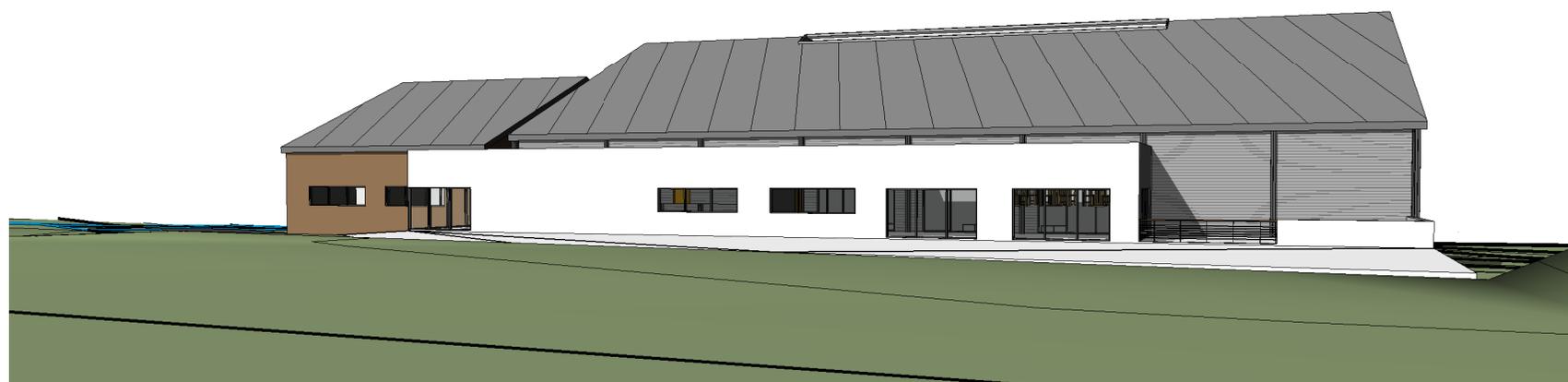
PCDR SOMME LEUZE
Hall sportif



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
16/12/2014

Echelle :



PERSPECTIVES

PCDR DE SOMME LEUZE

PCDR SOMME LEUZE
Hall sportif



Bureau d'études JML
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :
16/12/2014

Echelle :

PCDR SOMME-LEUZE

Construction d'un hall omnisports à Baillonville
Priorité 1 - Fiche PM1.06

Site d'intervention



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6

PCDR DE SOMME LEUZE
Construction d'un hall sportif à BAILLONVILLE

Tableau récapitulatif

	<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC</u>
PHASE 1			
	A - Hall sportif + vestiaires et cafeteria	1 598 410,00 €	2 088 802,19 €
	TOTAL	1 598 410,00 €	2 088 802,19 €
PHASE 2			
	A - Salle de danse et salle de Dojo + Vestiaires	462 150,00 €	603 937,62 €
	B - Abords	306 500,00 €	400 534,20 €
	TOTAL	768 650,00 €	1 004 471,82 €
PHASE 1 + 2			
	TOTAL	2 367 060,00 €	3 093 274,01 €

PHASE 1: HALL SPORTIF + VESTIAIRES ET CAFETERIA

		<u>U</u>	<u>Qtés</u>	<u>Pu</u>	<u>P total</u>
1	Installation de chantier	fft	1	25 000,00 €	25 000,00 €
	Travaux de terrassement				
2	Enlèvement de la terre arable	m ²	2100	8,00 €	16 800,00 €
3	Déblais généraux	m ³	1880	20,00 €	37 600,00 €
4	Déblais pour semelles et plots de fondation	m ³	58	70,00 €	4 060,00 €
	Travaux de fondation				
5	Boucle de terre	mct	170	5,50 €	935,00 €
6	Semelles et plots de fondation	m ³	58	550,00 €	31 900,00 €
	Travaux d'égouttage				
7	Drainage	mct	170	40,00 €	6 800,00 €
8	Evacuation des eaux usées	fft	1	6 000,00 €	6 000,00 €
9	Evacuation des eaux pluviales	fft	1	10 000,00 €	10 000,00 €
10	Citerne 20.000 l + raccordement	Pce	1	7 500,00 €	7 500,00 €
11	Micro station 25 EH	Pce	1	10 000,00 €	10 000,00 €
	Dalle de sol				
12	Empierrement	m ²	1710	20,00 €	34 200,00 €
13	Sable de fermeture 3 cm	m ²	1710	5,00 €	8 550,00 €
14	Isolation sous dalle PU 8 cm	m ²	1710	20,00 €	34 200,00 €
15	Dalle béton armé 15 cm	m ²	1710	25,00 €	42 750,00 €
	Structure				
16	Colonnes acier + protection RF	Kg	32 000	2,60 €	83 200,00 €
17	Poutre en lamellé collé	m ³	58	1 250,00 €	72 500,00 €
18	Poutres en acier pour étage + protection RF	Kg	5 600	3,20 €	17 920,00 €
19	Hourdis + chape de compression (Etage)	m ²	306	90,00 €	27 540,00 €
20	Panneaux de béton isolés 25 cm - y compris 8cm de PIR	m ²	1 415	120,00 €	169 800,00 €
21	Panneaux de béton non isolés 14 cm	m ²	436	70,00 €	30 520,00 €
	Travaux de maçonnerie				
22	Maçonnerie en blocs de béton 29 cm (enterré)	m ²	176	70,00 €	12 320,00 €
23	Maçonnerie en blocs de béton 19 cm	m ²	390	60,00 €	23 400,00 €
24	Maçonnerie en blocs de béton 14 cm (cloisons)	m ²	340	60,00 €	20 400,00 €
25	Maçonnerie en blocs de béton 9 cm (cloisons)	m ²	80	75,00 €	6 000,00 €
26	Cimentage + goudronnage (enterré)	m ²	176	20,00 €	3 520,00 €
27	Membrane platon	m ²	176	15,00 €	2 640,00 €
	Parement				
28	Crépis sur isolant ep. 14 cm ton blanc cassé	m ²	340	140,00 €	47 600,00 €
29	Seuils en pierre de taille (portes)	m ³	0,32	7 000,00 €	2 240,00 €

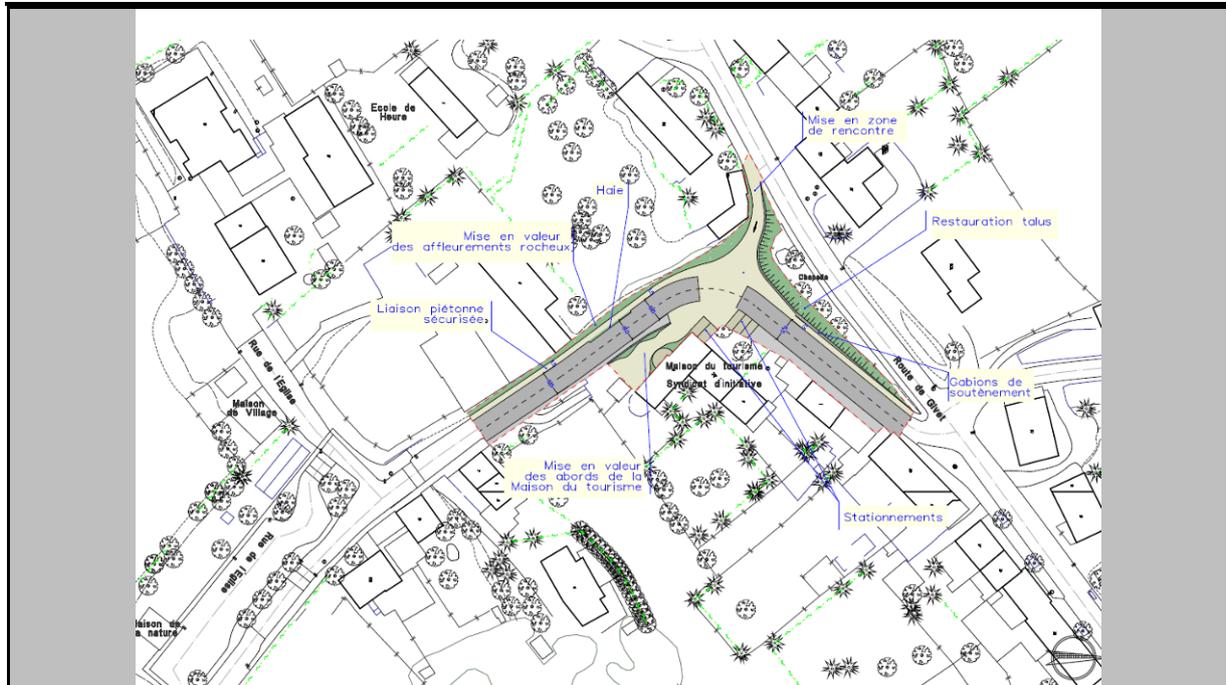
	Toiture						
30	Toiture en pente: bacs acier	m²	1 460	30,00 €		43 800,00 €	
31	Toiture en pente: isolation 16 cm PIR + membrane d'étanchéité imitation joints debouts	m²	1 460	80,00 €		116 800,00 €	
32	Toiture en pente: finitions rives et faces	mct	160	50,00 €		8 000,00 €	
33	Toiture en pente: cheneaux	mct	90	50,00 €		4 500,00 €	
34	Toiture en pente: Tuyaux de descente	mct	40	45,00 €		1 800,00 €	
35	Toiture en pente: Lanterneau en polycarbonate + exutoires de fumée	fft	1	28 000,00 €		28 000,00 €	
36	Toiture plate: bacs acier	m²	247	30,00 €		7 410,00 €	
37	Toiture plate: isolation 16 cm PIR + membrane d'étanchéité, y compris remontées périphériques	m²	247	100,00 €		24 700,00 €	
38	Toiture plate: couvre murs en acier laqué	mct	75	55,00 €		4 125,00 €	
39	Toiture plate: avaloirs	Pce	3	60,00 €		180,00 €	
40	Toiture plate: Tuyaux de descente	mct	15	35,00 €		525,00 €	
41	Toiture plate: Exutoires de fumée	Pce	4	3 000,00 €		12 000,00 €	
42	Toiture plate terrasse: Isolation en pente + membrane d'étanchéité, y compris remontées périphériques + dalles sur plots	m²	61	215,00 €		13 115,00 €	
43	Toiture plate terrasse: couvre murs en acier laqué	mct	75	55,00 €		4 125,00 €	
44	Toiture plate terrasse: avaloirs	Pce	2	60,00 €		120,00 €	
45	Toiture plate terrasse: Tuyaux de descente	mct	8	50,00 €		400,00 €	
	Menuiseries extérieures						
46	Menuiseries extérieures en PVC gris anthracite (seuils compris)	m²	80	450,00 €		36 000,00 €	
	Finitions intérieures						
47	Porte intérieure	Pce	17	495,00 €		8 415,00 €	
48	Porte intérieure double ouvrante	Pce	10	750,00 €		7 500,00 €	
49	Isolation PU + Chape de ciment 6 cm + carrelage 9 mm (Etage, circulations et sanitaires)	m²	550	75,00 €		41 250,00 €	
50	Isolation PU + Chape de ciment 6 cm + revêtement de sol sportif	m²	1 335	100,00 €		133 500,00 €	
51	Plinthe	fft	1	10 000,00 €		10 000,00 €	
52	Tablette de fenêtre	fft	1	7 000,00 €		7 000,00 €	
53	Faïences murales (WC et douches)	m²	250	65,00 €		16 250,00 €	
54	Escalier en béton et garde corps	Pce	1	8 000,00 €		8 000,00 €	
55	Installation sanitaire	fft	1	25 000,00 €		25 000,00 €	
56	Installation de chauffage : pompe à chaleur- chauffage par le sol et géothermie	fft	1	110 000,00 €		110 000,00 €	
57	Installation électrique	fft	1	60 000,00 €		60 000,00 €	
58	Installation de ventilation double flux	fft	1	30 000,00 €		30 000,00 €	
59	Installation de gradins	fft	1	35 000,00 €		35 000,00 €	
60	Sécurité incendie	fft	1	5 000,00 €		5 000,00 €	
	Total PHASE 1: HALL SPORTIF + VESTIAIRES ET CAFETERIA					1 598 410,00 €	
	HONORAIRES - Architecture/stabilité/ coord.secu	fft	0,08			127 872,80 €	
	TOTAL GENERAL HTVA + honoraires					1 726 282,80 €	
	TOTAL GENERAL TVA 21 %					2 088 802,19 €	

PHASE 2						
A: SALLE DE DANSE ET SALLE DE DOJO + VESTIAIRES						
1	Installation de chantier	fft	1	10 000,00 €	10 000,00 €	
Travaux de terrassement						
2	Enlèvement de la terre arable	m²	360	8,00 €	2 880,00 €	
3	Déblais généraux	m³	430	20,00 €	8 600,00 €	
4	Déblais pour semelles et plots de fondation	m³	10	70,00 €	700,00 €	
Travaux de fondation						
5	Boucle de terre	mct	50	5,50 €	275,00 €	
6	Semelles et plots de fondation	m³	10	550,00 €	5 500,00 €	
Travaux d'équottage						
7	Drainage	mct	50	40,00 €	2 000,00 €	
8	Evacuation des eaux usées	fft	1	4 000,00 €	4 000,00 €	
9	Evacuation des eaux pluviales	fft	1	4 000,00 €	4 000,00 €	
Dalle de sol						
10	Empierrement	m²	285	20,00 €	5 700,00 €	
11	Sable de fermeture 3 cm	m²	285	5,00 €	1 425,00 €	
12	Isolation sous dalle PU 8 cm	m²	285	20,00 €	5 700,00 €	
13	Dalle béton armé 15 cm	m²	285	25,00 €	7 125,00 €	
Structure						
14	Poutre en lamellé collé	m³	10	1 250,00 €	12 500,00 €	
15	Poutres en acier pour étage + protection RF	Kg	5 000	3,20 €	16 000,00 €	
16	Hourdis + chape de compression (Etage)	m²	285	90,00 €	25 650,00 €	
Travaux de maçonnerie						
17	Maçonnerie en blocs de béton 29 cm (enterré)	m²	59	70,00 €	4 130,00 €	
18	Maçonnerie en blocs de béton 19 cm	m²	310	60,00 €	18 600,00 €	
19	Maçonnerie en blocs de béton 14 cm (cloisons)	m²	255	60,00 €	15 300,00 €	
20	Cimentage + goudronnage (enterré)	m²	59	20,00 €	1 180,00 €	
21	Membrane platon	m²	59	15,00 €	885,00 €	
Parement						
22	Bardage en mélèze ajouré sur isolant 14 cm	m²	310	160,00 €	49 600,00 €	
23	Seuils en pierre de taille (portes)	m³	0,1	7 000,00 €	700,00 €	
Toiture						
24	Toiture en pente: bacs acier	m²	325	30,00 €	9 750,00 €	
25	Toiture en pente: isolation 16 cm PIR + membrane d'étanchéité imitation joints debouts	m²	325	80,00 €	26 000,00 €	
26	Toiture en pente: finitions rives et faces	mct	75	50,00 €	3 750,00 €	
27	Toiture en pente: cheneaux	mct	28	50,00 €	1 400,00 €	
28	Toiture en pente: Tuyaux de descente	mct	26	45,00 €	1 170,00 €	
29	Toiture en pente: Exutoires de fumée	Pce	2	4 000,00 €	8 000,00 €	
Menuiseries extérieures						
30	Menuiseries extérieures en PVC gris anthracite (seuils compris)	m²	66	450,00 €	29 700,00 €	
Finitions intérieures						
31	Porte intérieure	Pce	4	495,00 €	1 980,00 €	
32	Porte intérieure double ouvrante	Pce	6	750,00 €	4 500,00 €	
33	Isolation PU + Chape de ciment 6 cm + carrelage 9 mm (Sanitaires)	m²	72	75,00 €	5 400,00 €	
34	Isolation PU + Chape de ciment 6 cm + revêtement de sol sportif	m²	475	100,00 €	47 500,00 €	
35	Plinthe	fft	1	3 000,00 €	3 000,00 €	

36	Tablette de fenêtre	fft	1	3 000,00 €	3 000,00 €
37	Faiences murales (WC et douches)	m²	70	65,00 €	4 550,00 €
38	Installation sanitaire	fft	1	20 000,00 €	20 000,00 €
39	Installation de chauffage : pompe à chaleur- chauffage par le sol et géothermie	fft	1	40 000,00 €	40 000,00 €
40	Installation électrique	fft	1	30 000,00 €	30 000,00 €
41	Installation de ventilation double flux	fft	1	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL A: SALLE DE DANSE ET SALLE DE DOJO + VESTIAIRES					462 150,00 €
HONORAIRES - Architecture/stabilité/ coor.secu		fft	0,08		36 972,00 €
TOTAL GENERAL HTVA + honoraires					499 122,00 €
TOTAL GENERAL TVA 21 %					603 937,62 €
B. ABORDS					
Aménagements extérieurs					
1	Parking de 62 places	m²	2 100	125,00 €	262 500,00 €
2	Zone pavée devant l'entrée	m²	450	70,00 €	31 500,00 €
3	Plantations	fft	1	12 500,00 €	12 500,00 €
TOTAL B: ABORDS					306 500,00 €
HONORAIRES - Architecture/stabilité/ coor.secu		fft	0,08		24 520,00 €
TOTAL GENERAL HTVA + honoraires					331 020,00 €
TOTAL GENERAL TVA 21 %					400 534,20 €
TOTAL GENERAL HTVA					2 367 060,00 €
Prix au m² Hors aménagements extérieurs					796,81 €
Prix au m² Aménagements extérieurs compris					915,34 €
HONORAIRES - Architecture/stabilité/ coor.secu		fft	0,08		189 364,80 €
TOTAL GENERAL HTVA + honoraires					2 556 424,80 €
TOTAL GENERAL TVA 21 %					3 093 274,01 €
Ainsi fait le 17/12/2014					
pr la SPRL LACASSE-MONFORT, ir LACASSE Jean-Marie					

Intitulé projet :

Aménagement de la rue de l'Eglise à Heure



Description du projet :

Contexte

Le projet se situe au cœur du village de Heure et se concentre sur la rue de l'Eglise entre la route de Givet et les nouveaux aménagements de voirie à proximité de la maison de village.

Cette voirie est une liaison importante car, outre la Maison du tourisme et le Syndicat d'initiative qui se trouvent le long de cette voirie, cet axe dessert également la nouvelle maison de village de Heure, l'école ainsi que la plaine de jeux et l'aire multisport.

Projet

L'objectif principal de ce projet est de créer une liaison piétonne sur cet axe actuellement réservé aux véhicules.

Le projet tient également compte de la présence de la Maison du tourisme et du Syndicat d'initiative afin de créer un lieu d'accueil et de convivialité pour les habitants et les touristes.

Il s'agit donc de réaménager complètement la voirie en réservant un trottoir de minimum 1,5 m d'un côté de la voirie. Pour des raisons de visibilité, cette liaison sera implantée de l'autre côté de la Maison du tourisme sur le côté extérieur de la courbure de voirie. La sécurisation des piétons sera renforcée par un rétrécissement de la chaussée sur une dizaine de mètres permettant la plantation d'une haie délimitant le trottoir.

Au niveau de la Maison du tourisme, la voirie sera traitée en espace partagé par la création d'un revêtement continu en pavés naturels. La petite voirie d'accès vers la route de Givet restera carrossable pour les véhicules entrant dans la rue de l'Eglise. Cette voirie sera néanmoins affectée en zone de rencontre afin de marquer la priorité pour les piétons. Les abords de la Maison du tourisme seront également réaménagés afin de s'intégrer aux aménagements de voirie, de proposer 5 places de stationnement ainsi que des zones de plantations.

Enfin, les différents talus et escarpement rocheux présents au niveau du site seront mis en valeur par un traitement de surface et un éclairage adapté. Le pied des escarpements rocheux sera aménagé à l'aide de gabions afin de soigner les raccords avec les revêtements de sol. L'objectif est d'intégrer ces éléments naturels dans la conception globale de l'espace.

Origine de la demande :

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Mobilité du 10/02/2014, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014, CLDR 11 du 6/11/2014).

Justification du projet :

La rue de l'Eglise constitue un axe de liaison important pour le cœur du village de Heure puisqu'il permet aux piétons de rejoindre l'école et la maison du village. Actuellement, aucun aménagement n'est prévu pour les piétons, ce qui engendre de nombreuses situations conflictuelles.

En outre, l'aménagement de la rue de l'Eglise a été retenu comme prioritaire dans le cadre du PiCM qui vise notamment à limiter les vitesses de cette voirie à 30 km/h. Les différents aménagements permettront de rendre effective cette limitation.

Enfin, le projet permet de mettre en valeur et d'améliorer la visibilité et l'accueil de la Maison du tourisme présente à Heure.

Contribution au développement durable :

Impacts économiques :

Le projet n'entraîne pas de contribution directe au pilier économique si ce n'est par l'amélioration de l'accueil des touristes sur le site.

Impacts environnementaux :

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de circulation pour les usagers faibles et favorise ainsi le recours à la mobilité douce.

Impacts sociaux :

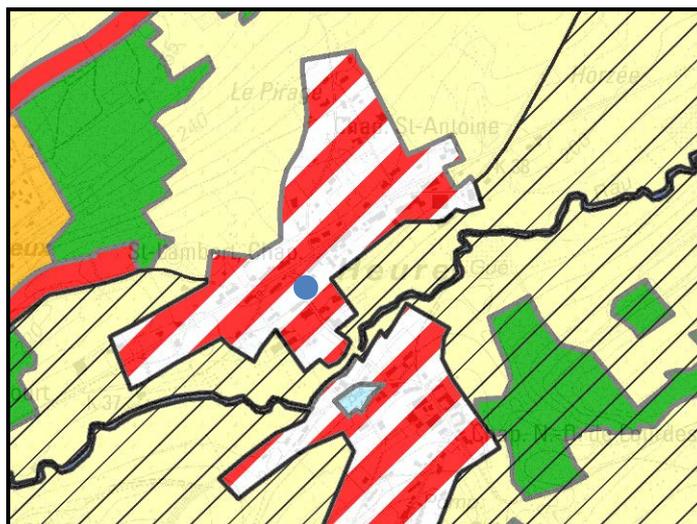
Le projet contribue à améliorer le cadre de vie des habitants. La présence de l'école et de la maison de village a pour conséquence que le lieu est particulièrement utilisé par les habitants du village de Heure.

Localisation :

A Heure, rue de l'Eglise.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.



Statut de propriété :

Domaine public.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 8	Maintenir, développer et promouvoir des alternatives à la voiture individuelle
✓	Objectif 9	Poursuivre le développement du réseau de voies lentes, à l'intérieur des villages, entre les villages et vers l'extérieur de la commune
✓	Objectif 10	Renforcer la sécurité de tous les usagers

Création d'emploi(s) envisagée : Néant.

Estimation globale du coût :

Montants

<u>Tableau récapitulatif</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation TVAC</u>
A. Aménagement de voirie	81 605,30 €
B. Espace de convivialité Maison du tourisme	76 671,65 €
C. Aménagement des piétons	22 934,82 €
TOTAL	181 211,78 €

Origines du financement :

Financé par :

- le DR pour Aménagement de la rue de l'Eglise à Heure :

- o 60 % de 181.211,78 € soit **108.727,05 €**;

Total subsides DR : 108.727,05 € TTC

- la Commune pour le solde :

- o 40 % de 181.211,78 € soit **72.484,73 €**;

Total part communale : 72.484,73 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- Les crédits d'impulsion via le Plan Intercommunal de Mobilité (PiCM)
- Plan d'investissement communal, pour l'égouttage.
- Espaces verts, pour les plantations.
- ORES, pour l'enfouissement des câbles électriques.
- CGT pour les abords de la Maison du tourisme

Programme de réalisation :

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Néant.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Le projet a été retenu comme prioritaire dans le cadre du PiCM.

Programmation dans le temps :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

Porteurs envisagés :

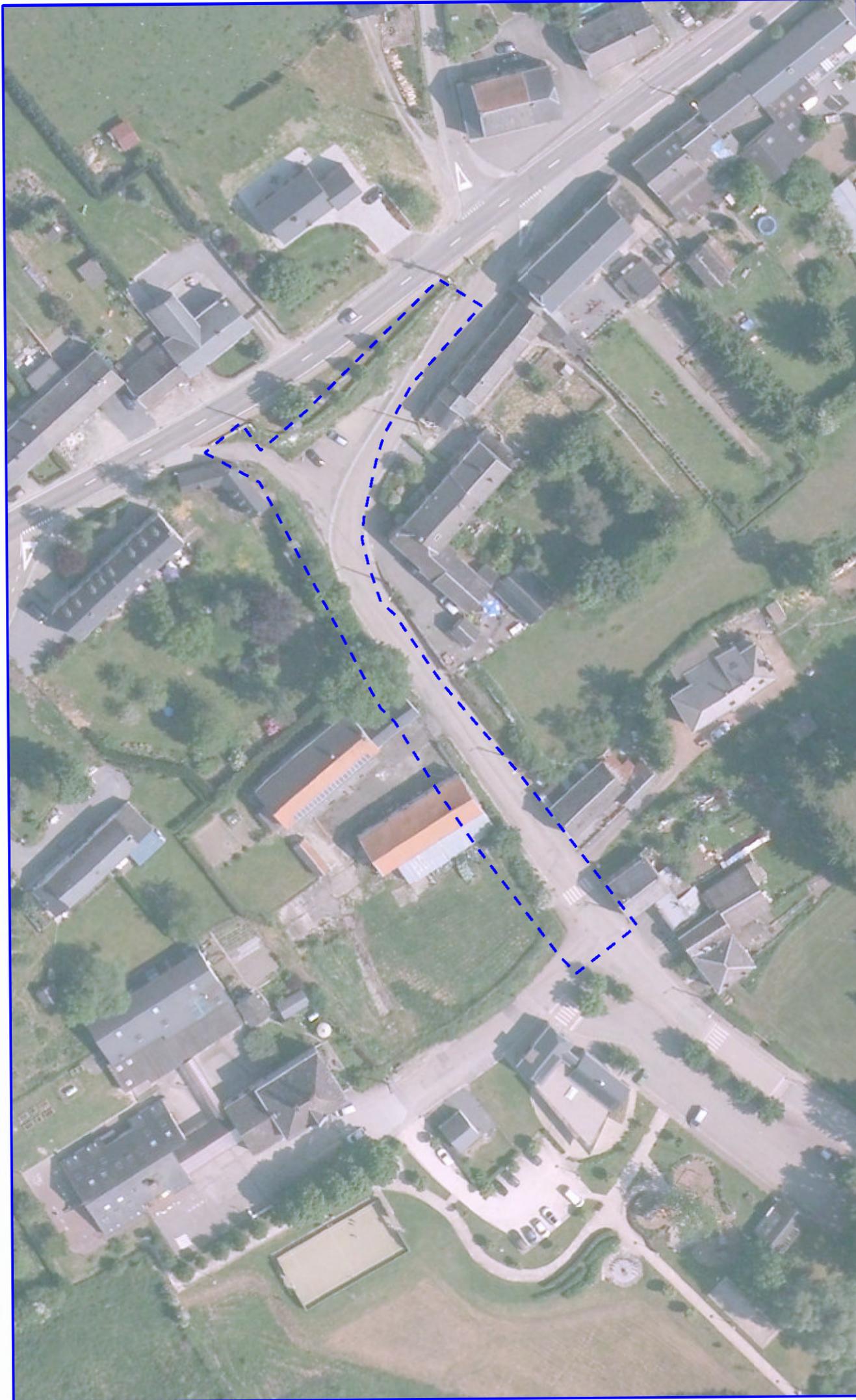
La commune.

Evaluation :

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement de la rue de l'Eglise à Heure	Le taux de satisfaction des habitants	Enquête auprès des habitants	80% de réponses positives quant aux aménagements
	Le taux de satisfaction des enseignants et parents d'élèves	Enquête auprès des habitants	80% de réponses positives quant aux aménagements

Annexes :

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2011 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante : Plan du contexte (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement (échelle : 1/700).
- Dossier photos.
- Estimation.



DATE : 2014
DECEMBRE

Ech.: 1/1.000e

SITUATION
EXISTANTE
sur orthophotoplan

LOT 1
PM 07

PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement de la rue de l'Eglise
à Heure



DATE : 2014
DECEMBRE

Ech: 1/1.000e

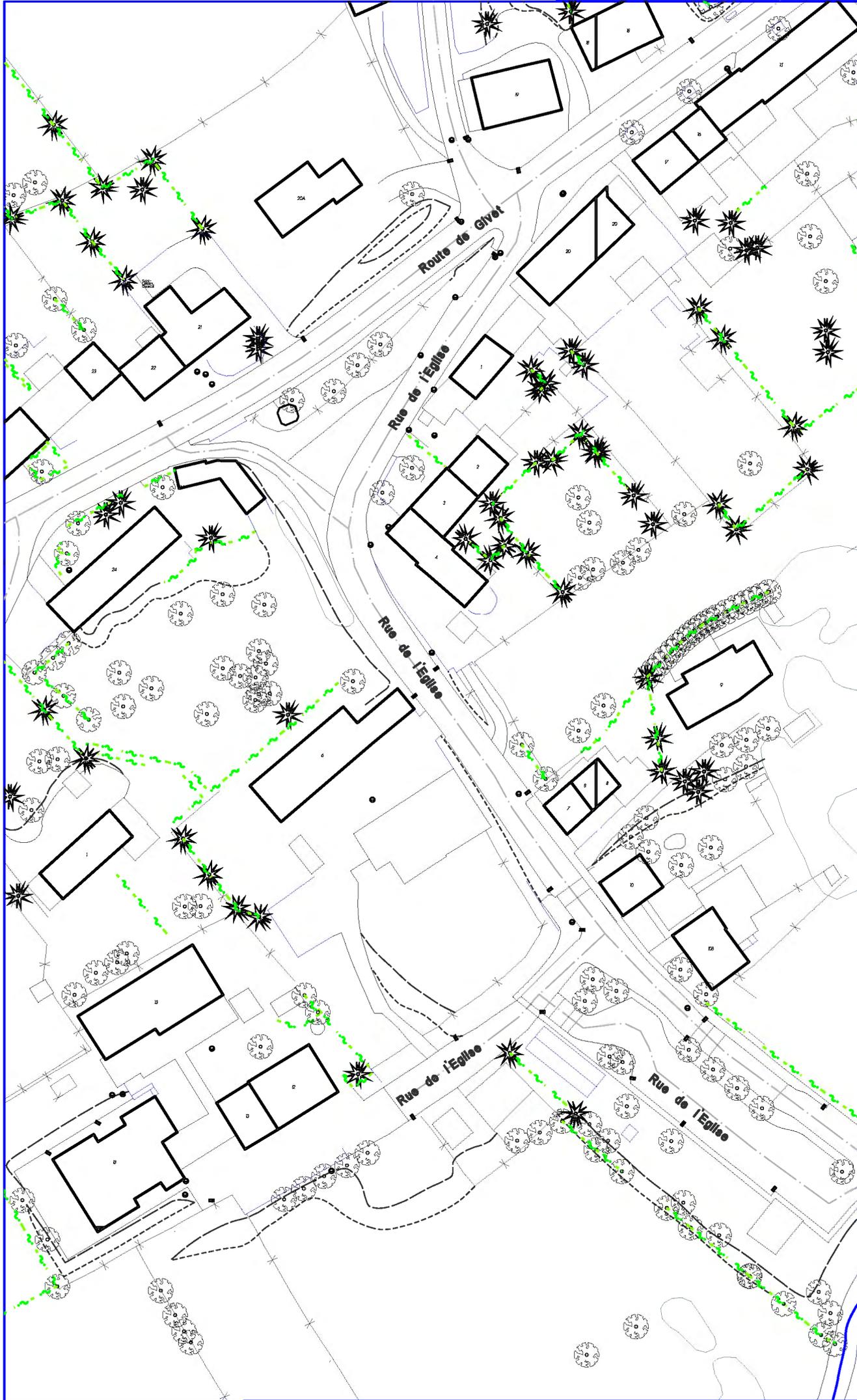
SITUATION
EXISTANTE
sur cadastre

LOT 1
PM 07

PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement de la rue de l'Eglise
à Heure





DATE : DECEMBRE 2014

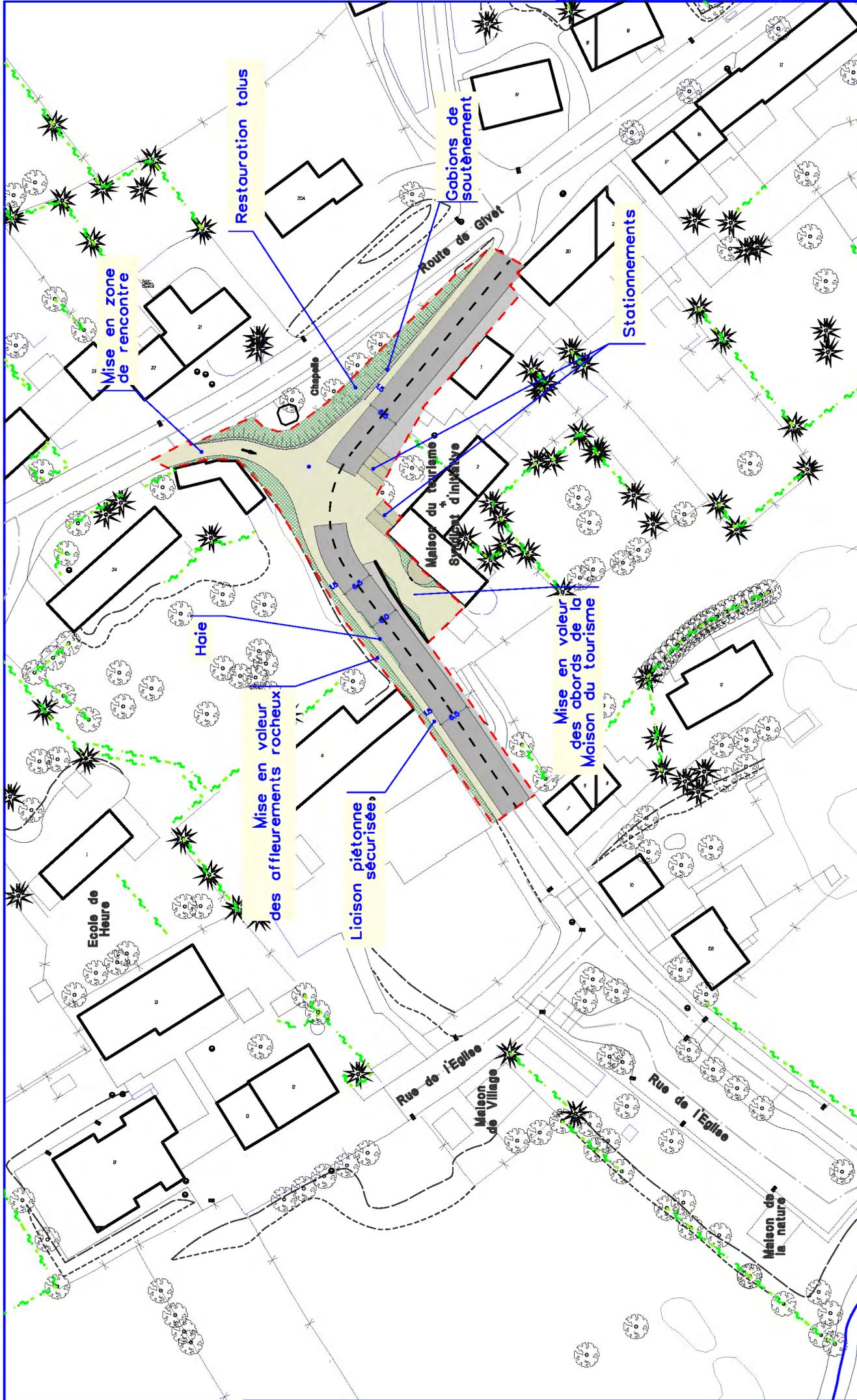
Ech: 1/1.000e

SITUATION
EXISTANTE

LOT 1
PM 07

PCDR SOMME-LEUZE

Amenagement de la rue de l'Eglise
à l'Heure



DATE : DECEMBRE 2014

Ech: 1/1000e

SITUATION
PROJETEE

LOT 1
PM 07

PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement de la rue de l'Eglise
a Heure

PCDR SOMME-LEUZE

Aménagement de la rue de l'Eglise à Heure
Priorité 1 - Fiche PM1.07

Site d'intervention



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6

PCDR de SOMME-LEUZE
P1 PM 07 : Aménagement de la rue de l'Eglise à Heure

Tableau récapitulatif

Chapitre	Estimation TVAC
A. Aménagement de voirie	81 605,30 €
B. Espace de convivialité Maison du tourisme	76 671,65 €
C. Aménagement des piétons	22 934,82 €
TOTAL	181 211,78 €

A. Aménagement de voirie

	U	Qtés	Pu	P total
1 Renouvellement voirie <i>comprend fondation, revêtement, éléments linéaires</i>	m ²	800	70,00 €	56 000,00 €
2 Espace partagé : plateau en pierre naturelles <i>comprend fondation, revêtement, éléments linéaires</i>	m ²	80	65,00 €	5 200,00 €
Sous-total A				61 200,00 €

B. Espace de convivialité Maison du tourisme

	U	Qtés	Pu	P total
3 Espace de convivialité : en pierre naturelles <i>comprend fondation, revêtement, éléments linéaires</i>	m ²	300	65,00 €	19 500,00 €
4 Espace Maison du tourisme en pierre naturelles <i>comprend fondation, revêtement, éléments linéaires</i>	m ²	200	65,00 €	13 000,00 €
5 Espaces verts <i>comprend Haute tige, fosse de plantation, plantations raccord revêtement</i>	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
6 Gabions <i>comprend démolitions, fondations, gabions</i>	m	80	100,00 €	8 000,00 €
7 Traitement des affleurements rocheux	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
8 Stationnements temporaires <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	Pce	5	1 200,00 €	6 000,00 €
Sous-total B				57 500,00 €

C. Aménagement des piétons

	U	Qtés	Pu	P total
9 Création de trottoirs <i>comprend démolitions, fondations, éléments linéaires, raccord revêtement</i>	m ²	200	80,00 €	16 000,00 €
10 Sécurisation : alignement de haie <i>comprend éléments linéaires, fosse, plantations raccord revêtement</i>	m	15	80,00 €	1 200,00 €
Sous-total C				17 200,00 €

Total				135 900,00 €
--------------	--	--	--	---------------------

D HONORAIRES - Architecture/stabilité	fft	9%	135 900,00 €	12 231,00 €
--	-----	----	--------------	-------------

Coordination sécurité	fft	1,20%	135 900,00 €	1 630,80 €
------------------------------	-----	-------	--------------	------------

E TOTAL HORS TVA	fft			149 761,80 €
-------------------------	-----	--	--	--------------

F TOTAL TVAC	fft	121%	149 761,80 €	181 211,78 €
---------------------	-----	------	--------------	---------------------

Ainsi fait le 8/07/2014

pr la SPRL LACASSE-MONFORT,
ir LACASSE Jean-Marie